



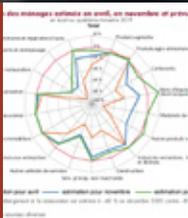
SETTIMANALE CORSU  
 SETTIMANALE CORSU  
 INFORMAZIONE  
 INFORMAZIONE



**AUE**  
**SUR TOUS  
 LES FRONTS  
 DU DÉVELOPPEMENT  
 DURABLE**

INTERVIEW P5 À 7

1,60€



**DOSSIER ÉCONOMIE  
 INSEE • FORMATION  
 RETRAITÉS EN EMPLOI  
 FINANCES COMMUNES  
 P32**

KAMPÀ P2 • ÉDITO P3 • OPINIONS P4  
 HENRI MALOSSE P8 • ASSEMBLÉE P 10  
 ENQUÊTE COVID 9 P12 • EN BREF ET EN CHIFFRES P13  
 JACQUES FUSINA P39 • CARNETS DE BORD P40  
 RÉTRO P42  
 ANNONCES LÉGALES P15



S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

JOYEUX NOËL, JE VEUX BIEN,  
MAIS LE PREMIER QUI DIT  
"BONNE ANNÉE", JE L'EMPLÂTRE!



PACI È SALUTA À TUTTI

KAMPA

AUE

**SUR TOUS LES FRONTS  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE P5 À 7**

OPINIONS

HENRI MALOSSE **LE CRÉPUSCULE DES BUREAUCRATES**ASSEMBLÉE **SESSION ORAGEUSE POUR L'ÉTAT**COVID **UNE ÉTUDE... ET DES BIAIS**

EN BREF ET EN CHIFFRES

DOSSIER ÉCO

**AFPA, SUR LE PONT MALGRÉ LA CRISE****FINANCES DES PETITES VILLES****INSEE, CONJONCTURE ET CONJECTURES****CES SENIORS QUI CUMULENT EMPLOI ET RETRAITE**

LA CHRONIQUE DE JACQUES FUSINA

POLITIQUE **CARNETS DE BORD**

ANNONCES LÉGALES

P4

P8

P10

P12

P13

P32

P34

P35

P38

P39

P40

P15

## ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE™

## RÉDACTION

Directeur de la publication – Rédacteur en chef :

Paul Aurelli

(Heures de bureau 04 95 32 89 95 – 06 86 69 70 99)

journal@icn-presse.corsica

Chef d'édition :

Elisabeth Milleliri

informateur.corse@orange.fr

(Heures de bureau 06 44 88 69 40)

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction :

Eric Patris

eric.patris-sra@icn-presse.corsica

(Heures de bureau 06 44 88 66 33)

## BUREAU DE BASTIA

1, Rue Miot (2<sup>e</sup> étage), 20200 BASTIA

• Secrétariat Bernadette Benazzi

Tél. 04 95 32 04 40 (Heures de bureau 06 41 06 58 36)

gestion@corsicapress-editions.fr

• Annonces légales Albert Tapiero

Tél. 04 95 32 89 92 (Heures de bureau 06 41 58 40 23)

AL-informateurcorse@orange.fr

## CorsicaPress Éditions SAS

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia,

Tél. 04 95 32 89 95

Société locataire-gérante des titres et marques

Principaux associés : PA, JNA, NCB, JFA, GA, AG, RL, PMLQ.

## IMPRIMERIE

AZ Diffusion 20600 Bastia • Dépôt légal Bastia

CPPAP 1125 C 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR

Alliance de la Presse d'Information Générale

Fondateur Louis Rioni

## À MODU NOSTRU

## Sintimi persi

**S**i compii l'annata 2020, ma l'annu chì veni prumetti par disgrazia di firmà inde a cuntinuità di u principiu di un dicenniu novu viramenti stranu. Sta rubbaccia di Covid avarà avutu cunsequenzi trimendi à u nivellu di a saluta di sicuru, à u pianu ecunomicu dinò, ma ancu, ed hè què chì ci pari dramaticu, da u latu di i rapporti umani. L'interazzioni sò stati ridutti à più pudè, senza pussibilità di basgiassi, d'abbracciassi è d'avvicinassi troppu. S'è a ghjiniralisazioni di u travagliu in casa hà acceleratu l'affari, si tratta dinò di tutti i scontri aldilà di u mezu prufizionali, ch'ellu si trattessi di l'amichi o puru di i nostri parenti più o menu stretti. Ùn c'hè più manifestazioni nè di gioia, nè di pena, com'è s'è tuttu fussi lazzu, senza gustu nè sapori. Ma chì tristezza! Tuttu u cuntestu intornu à u Coronavirus è i misuri dicisi da i sfarenti governi pà cuntralli, trà i cunfinamenti, i coprifocu è i ristriczioni di spiazamentu frà altru, agisci nant'à a nostra menti. È u peghju inde tuttu què, hè soca u mudellu di rapporti umani ch'ellu si dà à i più ghjovani, com'è i zitelli, chì ani cunnisciutu pocu è micca i tempi di nanzi. È s'elli cridiani ch'ella era cusì, a vita vera? Senza cascà inde u cumplottisimu, ùn sariami micca in traccia di cascà inde una sucità degna di i sunniacci i più neri di i filmi di scenza fizzazioni è di i rumanzi d'anticipazioni? Un mondu induva tuttu saria nurmalizatu, cù un individualisimu ancu più forti, è parsoni solu boni à travaghjà è à fà viaghjà l'ecunomia? È i sintimi? È l'amori? È l'amicizia? Hè difficiuli di pinsà à comu fà pà cacciassi da ssa trappula chì pari essa senza isciuta. Ùn c'hè micca bisognu d'essa epidemiulugistu pà dì chì ùn sarà micca u vaccinu chì hà da salvà l'umanità. Puru s'è no ùn avaremi mai a virità nant'à tuttu stu cumbugliu mundiali, pruvemi à fà vultà, senza sapè comu par avà, ciò chì faci u sali di a vita. ■ Santu CASANOVA

**Vous aimez écrire et/ou prendre des photos ?****Vous avez une bonne connaissance de la vie publique, culturelle, associative et sportive dans votre bassin de vie?****Vous souhaitez mettre en lumière les initiatives qui y voient le jour?****Vous vivez en Centre-Corse, dans le Cap, la région de Vico, celle de Bonifacio ou le Sartenaïs?****REJOIGNEZ L'ÉQUIPE CLP D'ICN****Écrivez-nous: journal@icn-presse.corsica**

**DUMANE HÈ NATALE?**

**Abstenez-vous de faire aux truies** ce qu'un verrat ferait bien mieux que vous. Sous des dehors abrupts, voire triviaux, ne se trouve là qu'altruisme, invite à l'humilité, appel à la sagesse des nations. Une affectueuse mise en garde destinée aux descendants de ceux qui, par le passé, en se payant du bon temps sur la bête, récoltèrent le pian chez le lama et l'immuno-déficience acquise chez le singe vert. Un simple conseil gratuit, sans aucune arrière-pensée électorale, pour inviter les plus conquérants à se protéger de la peste porcine, alors que, depuis bien avant la nuit des longs couteaux, sa sœur, la peste brune, ne cesse de sévir et de moissonner, bon an mal an, des millions d'êtres humains. Sans que l'OMS et l'ONU daignent y chercher remède. Contrairement aux idées reçues sans accusé de réception - exceptée l'idée d'en accuser l'Autre - ces deux maladies sont parentes. Même si la porcine semble se contenter de ne vouloir commettre que des cochonnetés, alors que la brune, plus virulente, peut sous ses diverses formes toucher toutes les couches sociales. Sans distinction de race ou de religion. Toutefois, les puissants maîtres du monde n'y échappent quasiment jamais. D'éminents savants en la science humaine vont jusqu'à prétendre que le fait même de s'identifier aux dieux potentialise le risque de contamination pour ces puissants. Aux dieux? Oui! Quelle que soit votre religion, ne vous voilez pas la face. Même Dieu le père a ses travers, comme n'importe quel père tranquille... Certaines divinités en conviennent. D'autres s'offusquent méchamment d'être affublées de pareilles faiblesses de mortels. D'autres en usent et abusent pour mieux affirmer leur omnipotence. Nierez-vous que condamner, depuis la nuit des temps, toute future parturiente à enfanter dans la douleur, au prétexte qu'Eve, notre mère putative et calomniée, aurait entraîné Adam, son petit camarade de maternelle, à jouer au docteur, n'est pas le premier déni de justice au détriment des femmes et le summum d'une aveugle rancune? Et que dire du sort de Prométhée? Un dieu compréhensif, juste, empreint de bénignité, aurait pu se contenter d'une peine plus mesurée pour celui qui lui avait chipé le feu. D'autant que le délit tenait du bon motif. Et que Prométhée, terrorisé, promettait de ne plus recommencer. Au lieu de quoi, il le condamna à être enchaîné sur le mont Caucase, le foie offert en pâture à un aigle, à perpète. Outre la cruauté du supplice, pareil régime déséquilibré engendra chez le rapace un syndrome de carence au point de le mettre en grand danger de périr de la grippe aviaire. Heureusement, Héraclès, le Darmanin aux affaires intérieures de l'Olympe, parvint à délivrer le supplicié. On doit aussi à Zeus -jamais à court en matière d'affaires scabreuses- l'odieux scandale de la boîte de Pandore, dont s'échappèrent les maladies et les lits d'inanition, la misère pour les uns et l'abondance pour les autres; les guerres et les traités de paix insignes, les printemps qui s'effiloquent en dépit du botox pour les unes, ou la décrépitude et l'Ephad terminus pour les ratatinés par la vie... Autant de calamités qui sont toujours d'une brûlante actualité. Il nous laissa, cet irascible Zeus, l'espoir. Ce qui m'autorise à vous adresser mes vœux sincères, à défaut d'avoir la certitude qu'ils seront comblés. Bon Natale! Salute à pace! ■ **Paulu Santu MUSÉ-PUGLIESI**

## Au royaume de France

Quand il est question de roi. «*Le roi, on le sait, à deux corps: un corps éternel et un corps mortel.*» Ces mots, Pierre Michon les écrit dans le premier chapitre, de son roman *Corps du Roi*, consacré à Samuel Beckett. Pour cela, il s'appuie sur une photo de 1961. Samuel Beckett est assis devant l'objectif du photographe turc Lutfi Özköv. Son regard est transperçant. Son visage émacié et ses rides expriment ce temps qui nous échappe et la cendre de son boyard blanc suspendu au coin de ses lèvres, renvoie quelque part à cette autre consommation, qu'est la vie. Alors le 17 décembre quand l'Élysée annonce que le Président de la République est diagnostiqué positif à la Covid-19, qu'il est placé en isolement à Versailles et que le lendemain, ce dernier poste une vidéo pour rassurer le peuple sur son état de santé, il me semble qu'avec son teint pâle, et ses traits tirés qu'un fond de teint n'a pu cacher, les deux corps du roi apparaissent là aussi.

Quand il est question de reine. Le 19 décembre, Miss Normandie est couronnée Miss France 2021. Après avoir esquissé quelques pas de danse incertains dans des robes de princesse ou dodeliné en petit maillot de bain échancré pour évaluer, sur une échelle stéréotypée, le poids de sa chair et la consistance de ses mots, un jury composé d'anciennes reines et des téléspectateurs enthousiasmés l'ont désignée plus belle femme de France. Début de règne difficile pour la jeune reine. Ses premiers mots seront pour exprimer son soutien à sa première dauphine, April Benayoum qui à son corps défendant ou plutôt à son père d'origine israélienne étant, essuie une pluie d'insultes, de menaces sur les réseaux sociaux. La jeune reine s'étonne que des propos racistes et antisémites aient leur place dans un concours de beauté. Alors qu'il faudrait une fois pour toute s'insurger que de tels propos soient tenus par des hordes haineuses qui profitent de leur anonymat pour propager leur venin sans être véritablement inquiétées. Et puis peut-être faudrait-il aussi s'interroger sur ce concours centenaire qui aussi magnifié soit-il dans un complexe de loisirs où chevaliers, mousquetaires et gentes dames déambulent au gré des chorégraphies, donne à voir des jeunes femmes transformées en simples objets de foire.

Enfin, si pour terminer, il doit être question de sujets de conversation, d'actualité et non de femmes et d'hommes soumis à l'autorité d'un quelconque roi ou d'une reine, tentons de nous détourner de ceux qui ont bouleversés nos familles, révolutionnés notre quotidien. Et, profitons de cette trêve -même si elle est particulière et que la vigilance est de mise- comme un temps de divertissement sans roi, d'imagination comme seule reine et de partage comme unique sujet. Belles fêtes à toutes et à tous. ■ **Dominique PIETRI**

AUE

# ***SUR TOUS LES FRONTS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE***



***La crise sanitaire ne doit pas faire oublier l'urgence à agir en matière de transition énergétique, de baisse de consommation d'énergie ou encore d'aménagement durable du territoire. Jean Biancucci, le président de l'Agence d'aménagement durable, d'urbanisme et d'énergie de la Corse (AUE) fait un tour d'horizon des actions entreprises en la matière.***

*« Nous sommes à un moment où il faut essayer de promouvoir toutes les initiatives, et elles sont nombreuses en Corse, en matière d'énergies renouvelables et de baisse de la consommation d'énergie. »*

**Pour la 4<sup>e</sup> édition des Troph'Énergies, la dotation a été revue à la hausse cette année. Pourquoi ?**

Cela a été un choix parce que nous sommes à un moment où il faut essayer de promouvoir toutes les initiatives, et elles sont nombreuses en Corse, en matière d'énergies renouvelables et de baisse de la consommation d'énergie. Pour ce qui concerne les Troph'Énergies, c'est surtout la mobilité qui est à l'honneur cette année. C'est un sujet extrêmement important, qui recoupe plusieurs secteurs qui représentent 40% des consommations totales d'énergie. Nous avons la possibilité, à travers ces trophées, de valoriser ceux qui véritablement sont vertueux en la matière.

**Le 15 décembre dernier, à l'occasion du Conseil de l'Énergie de l'Air et du Climat (CEAC), vous avez fait un point sur la révision de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE). Où en est-on ?**

En 2015, la Corse a été la première Zone non interconnectée (ZNI) à se doter d'une PPE. Il s'agissait à la fois de sécuriser l'approvisionnement en carburant et la fourniture d'électricité de la Corse et de baisser la consommation d'énergies primaires fossiles, tant dans le secteur des transports que dans celui du bâtiment, qui à eux deux représentent 80% de la consommation totale d'énergie, et puis de soutenir les énergies nouvelles et renouvelables (ENR). Nous sommes partis de ce cadre général pour prévoir de nouvelles dispositions particulières de la PPE, sans oublier le cadre stratégique posé par le Schéma régional climat air énergie (SCRAE) qui fixe l'autonomie énergétique en 2050. Cela a fait l'objet d'un très long travail, de nombreux échanges. Puis en juillet 2019, le président de l'Exécutif, Gilles Simeoni, et le ministre de la Transition écologique et solidaire, François de Rugy, ont signé un protocole d'accord pour la mise en œuvre optimisée de la PPE. Il s'agissait de réaffirmer la pertinence des objectifs déclinés par le SCRAE et la PPE, à savoir viser une production 100% ENR en 2050.

**Lors de ce même CEAC, l'AUE a signé une convention avec EDF. De quoi s'agit-il ?**

De février 2017 à janvier 2019, nous avons travaillé à l'élaboration de ce que l'on appelle le cadre territorial de compensation (qui fixe un programme d'actions concrètes de maîtrise de la demande en électricité) avec la Commission de régulation de l'énergie (CRE). La CRE a accepté, à la demande des ZNI, d'utiliser le budget de la péréquation tarifaire pour apporter des aides financières aux actions de maîtrise de la demande d'électricité (MDE). Ces actions de MDE sont réalisées en relation avec l'opérateur principal, EDF. L'objectif était

de réduire les surcoûts de production et de les limiter dans les ZNI. En date du 17 janvier 2019, est créé le cadre territorial de compensation. Il acte plus de 60 actions de maîtrise de l'énergie qui seront alors compensées pour la Corse, la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, la Réunion et Mayotte. Avec cette convention, il s'agit de transférer à la Collectivité de Corse, via l'AUE, la maîtrise de six actions, parmi les 60, les plus structurantes de ce cadre territorial de compensation. C'est une enveloppe de 71,5 millions d'euros de crédits de CSPE sur 4 ans pour accompagner la rénovation globale et performante des logements, la rénovation de l'éclairage public, la filière bois-énergie et la filière solaire thermique.

**Il a aussi été question de la future centrale du Vaziu lors de ce CEAC. Où en est-on, notamment au niveau du combustible et de la date de mise en route ?**

Le redimensionnement a été acté dans le cadre de la modification de la PPE. Cela a fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée de Corse en octobre 2019 qui approuve une modification de décret de mise en œuvre de la PPE, et qui ramène à 120 MX [mégawatts] la puissance de la centrale. Pour la source d'énergie, ce qui a été acté, y compris au CEAC, c'est que le gaz naturel reste le combustible choisi pour assurer la transition vers le 100% EnR en 2050. Pour le moment, il n'y a rien de changé, toute autre information qui pourrait être donnée concernant un changement de combustible serait sujette à caution, dans la mesure où, officiellement, il n'y a aucune autre décision qui a été prise. Actuellement, se déroulent d'ailleurs les appels d'offres pour l'acheminement du gaz naturel. Ensuite, au niveau du délai, il est sûr, étant donné qu'un certain nombre de retards ont été pris et accumulés, qu'on ne peut pas certifier qu'elle fonctionnera dès fin 2023 et a fortiori au gaz. EDF a déjà prévu de faire fonctionner la centrale pendant la période qui pourrait nous relier à l'installation du gaz au fuel léger. Toutes les dispositions sont prises, il n'y aura pas de rupture, mais une continuité de production au fuel léger, le temps que les infrastructures permettant l'alimentation en gaz naturel soient totalement achevées.

*Gaz naturel au Vaziu: « Pour le moment, il n'y a rien de changé, toute autre information qui pourrait être donnée concernant un changement de combustible serait sujette à caution, dans la mesure où, officiellement, il n'y a aucune autre décision qui a été prise. »*



**Autre sujet, le 4 décembre dernier, le Ministère de la transition écologique a publié une cartographie des loyers en France qui démontre une nouvelle fois que les prix en Corse font partie des plus élevés du pays, y compris dans le rural. L'AUE avait déjà donné des chiffres similaires dans un travail réalisé il y a peu. De quelles marges de manœuvre la Collectivité de Corse dispose-t-elle pour tenter de réguler les prix?**

Le prix des loyers est libre. Nous pouvons, nous collectivité, directement agir à travers l'Office de l'Habitat, et pouvons intervenir en direction des bailleurs sociaux. Mais la problématique générale des loyers est plus globale et liée à la cherté du coût de la vie, ainsi qu'au fait que beaucoup de logements sont loués, non pas à l'année, mais à la saison. C'est l'impact négatif que peut avoir le tourisme sur la disponibilité des logements, et c'est une donnée que l'on va retrouver partout où il y a un développement touristique. Par ailleurs, il est bien entendu nécessaire d'intervenir sur les logements à travers les aides que l'on peut donner aux communes qui créent des logements communaux. Ces dernières, indirectement, pourront participer demain, par la création de logements, à la baisse des prix des loyers. Et puis il convient certainement d'étudier de plus près ce qui touche à la spéculation foncière et immobilière, et donc par voie de conséquence aux prix des constructions qui sont réalisées. Cette problématique des loyers mérite toute notre attention. Nous devons essayer d'y réfléchir encore plus précisément.

*«C'est l'impact négatif que peut avoir le tourisme sur la disponibilité des logements, et c'est une donnée que l'on va retrouver partout où il y a un développement touristique.»*

**En matière d'aménagement et d'urbanisme, on ne connaît que trop bien les dégâts qui surviennent à Ajaccio lors d'épisodes de grosses pluies. On sait également que d'autres communes, notamment en Haute-Corse, sont concernées par ce problème. Est-ce qu'il ne serait pas plus que temps de s'interroger très sérieusement sur la manière dont on urbanise en Corse?**

Je crois que l'on doit nous reconnaître le mérite d'avoir tiré la sonnette d'alarme depuis longtemps. Cela ne regarde pas seulement notre mandature, mais aussi la précédente, lorsqu'il y a eu la phase d'élaboration du Padduc. On le sait très bien, l'aménagement, le développement et l'urbanisation du territoire ne doivent pas se faire n'importe comment, comme cela s'est fait notamment à Ajaccio. Si aujourd'hui on

se retrouve avec les problèmes que l'on connaît du côté des Salines, des Cannes, de la Madonuccia, ou encore de l'entrée de ville, c'est que d'abord on a construit un peu n'importe où, sans qu'il y ait un plan à l'échelle de la ville. Certains diront que le magnifique golfe d'Ajaccio a été gâché par toutes ces constructions qui n'ont ni queue ni tête du point de vue architectural, mais du point de vue de la localisation, cela pose aussi problème. Ensuite, notamment en ce qui concerne la Madonuccia et l'entrée de la ville, qui sont systématiquement impraticables quand il y a de gros orages, on a continué à construire dans des endroits où il fallait freiner, notamment du côté de la rocade. C'est un fait scientifique, au fur et à mesure que l'on bétonne, le sol n'absorbe plus l'eau et selon la pente, l'eau rejoint le point le plus bas.

**De quels leviers dispose l'AUE pour remédier à ce problème?**

L'agence a la capacité d'intervenir en termes de conseils. Nous avons des ingénieurs urbanistes qui peuvent se pencher sur un Plan local d'urbanisme [PLU]. Aujourd'hui, nous conseillons un nombre important de communes. D'autres considèrent qu'elles n'ont pas à être conseillées, et on voit le résultat. Mais à chaque fois que l'on a pu intervenir, on a essayé d'apporter ce qu'attendaient les communes, ce complément technique et je pense que l'on a joué notre rôle à plein. C'est bien dans les PLU que doivent être prévues les solutions pour aménager voire réparer des espaces, notamment les plus sensibles aux aléas climatiques, et ensuite accompagner leur mise en œuvre avec les moyens humains et financiers adaptés. L'AUE sera une véritable agence d'aménagement au service des communes. Cela suppose des choix politiques et de moyens, nous avons commencé à la mobiliser et nous poursuivrons dans ce sens. Il n'est jamais trop tard pour bien faire, et peut-être que c'est à l'AUE, dotée de ces compétences et de ces moyens, de pouvoir intervenir de manière efficace pour essayer de rééquilibrer, mais aussi pour essayer de préserver les communes de certains choix. ■

*«Il n'est jamais trop tard pour bien faire, et peut-être que c'est à l'AUE, dotée de ces compétences et de ces moyens, de pouvoir intervenir de manière efficace pour essayer de rééquilibrer, mais aussi pour essayer de préserver les communes de certains choix.»*

HENRI MALOSSE

# LE CRÉPUSCULE DES BUREAUCRATES



Photo Claire Giudici

**Ancien président du Comité économique et social européen (CESE), Henri Malosse partage son temps entre la Corse, Paris et Bruxelles où il conserve une mission de conseil. Il dirige le think tank The Vocal Europe, enseigne l'histoire de l'Union européenne à Science-Po Paris, à l'IRA de Bastia et à l'Université de Corse. Il décrit son livre, *Le crépuscule des bureaucrates*, comme un « roman d'anticipation ». Mais bien plus qu'un roman, c'est un pamphlet extrêmement sévère envers une technocratie européenne qui aurait laissé prospérer une bureaucratie menant l'Europe à sa perte.**

*Propos recueillis par Claire GIUDICI*

#### **Qu'y a-t-il d'autobiographique dans ce livre?**

La première partie est basée sur des faits réels. J'y décris le fonctionnement, les décisions. Puis on reconnaîtra Pascal Dalando. Concernant les autres personnages, même si j'ai parfois mélangé les caractères, je sais qui me les a inspirés. La seconde partie, cette fin de l'UE avec un siège désert, tout le « quartier européen » vidé de ses habitants, c'est une fiction. Pourtant, elle est assez proche de la vérité : j'étais à Bruxelles tout récemment, les fonctionnaires sont en télétravail, les bureaux sont déserts, les restaurants, les bars sont fermés. Devant les bâtiments, seuls les gardiens étaient présents.

**Vous êtes particulièrement sévère avec les « bureaucrates ». Le Larousse définit le bureaucrate comme une « personne employée dans les bureaux qui exerce son pouvoir de façon abusive ». Le terme n'est pas neutre.**

La haute fonction européenne a les clés de la maison. La mécanique des institutions de l'UE est très complexe, eux savent comment ça marche. Ils maîtrisent les processus et peuvent manipuler ceux qui seraient censés les contrôler. Même les commissaires. Or la Commission a un rôle majeur et propose les lois. Voyez l'affaire des vaccins : la Commission semble avoir agi comme un intermédiaire entre les Big pharmas et les états, sans appel d'offres. Elle a

«Le Président Macron est arrivé avec un préjugé très favorable mais il a gâché son capital de sympathie. Il a repris à son compte cette suffisance des Français qui agace tant les autres pays. On espérait de lui une approche plus ouverte, plus humble.»

«Les trois dernières crises qui ont touché l'Europe ont, toutes, montré le manque d'efficacité et le manque d'humanité des institutions.»

annoncé le 24 novembre qu'elle s'était procuré près de 2 milliards de doses, mais le plus grand flou demeure sur les conditions dans lesquelles elles ont été achetées. Les règles de transparence qu'elle impose aux autres, l'Europe ne se les applique pas! Dans un tweet, le 17 décembre, la secrétaire d'État belge au Budget, Eva de Bleeker, donnait les prix par erreur. On s'est rendu compte qu'en fonction des fournisseurs, ils peuvent être multipliés de un à huit et qu'une clause de confidentialité avait été signée! Or la Commission s'était dressée contre la Hongrie qui voulait les vaccins russes, bien moins chers, qui ne font pas partie des commandes.

#### **Mais il y a ensuite le vote du Parlement...**

On prendra l'exemple des accords commerciaux: chacun a gardé en mémoire les Mercosur, Alena, etc. Pour valider ces accords, il faut un vote du Parlement, mais leur application est laissée à la Commission et vu la complexité des conventions à signer, leur élaboration est de son ressort, donc de celui des bureaucrates. Il s'agit des «actes délégués» sur lesquels le Parlement perd la main: voilà comment on étouffe la démocratie. Autre exemple: les négociations du Brexit se poursuivent, et il y aura très vraisemblablement un deal qui sera annoncé soit le 24 décembre, soit les 27 ou 28. Le Parlement est convoqué pour le 29: il faudra ratifier dans l'urgence, on ira au plus simple. Puis la Commission précisera les détails dans un «acte délégué»...

#### **Vous reprochez beaucoup aux fonctionnaires européens de s'intéresser à des directives qui peuvent sembler mineures (cornichons, toboggans, huile d'olive). Ne s'agit-il pas d'une normalisation visant à faciliter les échanges?**

Peut-être, mais elle nuit aux petits producteurs et favorise les gros. Le rôle des lobbies au sein de l'UE est important, notamment auprès des fonctionnaires qui les reçoivent le plus souvent. Le fabricant d'huile d'olive de Balagne n'a pas les moyens de se payer un lobbyiste, les gros producteurs, si. Ils aident à fabriquer les normes qui les arrangent. Au détriment des autres.

#### **Vous n'êtes pas tendre non plus avec le Président Macron, ni avec Mme Merkel...**

Le Président Macron est arrivé avec un préjugé très favorable mais il a gâché son capital de sympathie. Il a repris à son compte cette suffisance des Français qui agace tant les autres pays. On espérait de lui une approche plus ouverte, plus humble. Puis j'ai le sentiment qu'il ne connaît pas véritablement l'Europe ni, surtout, les Européens. Peut-être s'est-il également mal entouré. Je garde en mémoire le président Václav Havel qui a réussi la «révolution de velours» en Tchécoslovaquie, a mis fin au régime communiste, est parvenu sans heurts à créer les républiques tchèque et slovaque. Quand il venait en France rencontrer le président Mitterrand, il arrivait quelques jours avant, s'installait chez des amis, allait incognito déjeuner au restaurant, boire un verre à la terrasse d'un café. Il se donnait le temps de découvrir, de prendre la température du lieu. Quant à Mme Merkel, elle est à la tête d'un pays dont l'économie est solide, et s'il y a une forme de suffisance allemande, elle a les moyens économiques et financiers de cette suffisance. Je suis ger-

manophile, mon père était professeur d'allemand, mais le poids de l'Allemagne au sein des institutions européennes est lourd à porter pour les populations des pays du Sud qui n'ont pas le même fonctionnement.

#### **Est-ce la crise de la Covid qui a révélé une Europe si peu solidaire?**

Les trois dernières crises qui ont touché l'Europe ont, toutes, montré le manque d'efficacité et le manque d'humanité des institutions. La crise financière de 2008 a frappé la zone euro, mais ses conséquences ont été terribles pour la Grèce, lourdement endettée et pourtant admise dans l'Eurozone. Le traité précise qu'un état éprouvant des difficultés ne peut appeler à son secours ni la BCE, qui n'a pas le droit d'apporter un soutien direct, ni les états partenaires. Le pays a été entraîné dans une cure d'austérité sans pareille qui a atteint surtout les plus démunis et poussé la Grèce à s'orienter vers un tout-tourisme dont nous connaissons, en Corse, les dangers. La crise migratoire ensuite: face à l'affluence de migrants sur les côtes grecques, italiennes, mais aussi espagnoles ou maltaises, on laisse les pays seuls face aux drames économiques et humains. Le mécanisme de répartition est un échec. Quant au coronavirus, la Commission a été aux abonnés absents: la présidente Ursula von der Leyen fait son discours en mars alors que l'Italie compte ses morts. Pas un mot. En réponse à un journaliste, elle déclare que l'UE n'est pas compétente en matière sanitaire. L'Europe n'a réagi que quand un krach boursier s'est annoncé! Comment s'étonner si les sondages d'Eurostat indiquent que les gens se méfient de l'Europe, de ses institutions qu'ils jugent non transparentes. Qu'ils trouvent qu'elle n'améliore pas leur quotidien. Le plan de relance voté en réponse au premier confinement n'est pas fait pour les rassurer. Si on imaginait un «plan Marshall», simple, rapide et efficace, nous avons tout le contraire. Le plan de relance de 750 milliards prévoit 360 milliards de prêts, 312,5 milliards de subventions et 77,5 milliards de réallocation de lignes budgétaires existantes. Pour le moment, il n'est pas financé et lever un tel emprunt ne sera pas facile. Et puis sera-t-il suffisant? Quant à son attribution, elle a été soumise à des conditions posées par les «pays frugaux» [je dirais «grincheux»] qui ont déjà agacé à l'Est. Bref, on est face à une usine à gaz. Avec des risques d'implosion.

#### **Après ce crépuscule que vous décrivez, verrons-nous se lever l'aurore?**

Je ne souhaite pas qu'on fasse table rase, je ne souhaite pas que l'Europe s'effondre. Mais les Européens ne sont pas prêts à dissoudre leurs nations dans un super état et on ne peut pas aller vers davantage de technocratie. Il faut rendre l'Union européenne plus démocratique, renforcer les pouvoirs du Parlement et tendre vers un système confédéral partant des attentes des citoyens. Un peu à l'image de la Suisse où le pouvoir part du canton. On doit redéfinir clairement ce qui relève de l'Europe [les grands principes économiques et écologiques, la politique étrangère, la sécurité des frontières extérieures, la mise en commun de la recherche publique], des états [la solidarité sociale, les responsabilités régaliennes, l'éducation], et des régions [la vie locale et les choix locaux] au travers d'une consultation régulière des citoyens. J'ai lancé sur mon blog un appel à contribution. ■

ENVIRONNEMENT

# LE DEVENIR DE LA RÉSERVE DE SCANDOLA EN QUESTION

**Le 4 décembre**, la Convention de Berne prenait la décision de ne pas renouveler le diplôme européen d'espace protégé de la réserve de Scandola. Lors de la dernière séance de questions orales de l'année, le 21 décembre, deux conseillers territoriaux sont venus interroger l'Exécutif à ce sujet. Si Pierre Ghionga (La Corse dans la République), ancien président de l'Office de l'Environnement (OEC), a convenu que la perte de ce diplôme a créé «*un certain émoi sur l'île*», mais «*que cette perte génère des conséquences plus psychologiques que réellement concrètes*», Xavier Lacombe de Per l'Avvene, a pour sa part vivement déploré que le «*seul site de Corse à bénéficier de cette reconnaissance internationale*» l'ait récemment perdu. «*Une décision regrettable, motivée par la sur fréquentation du site*», s'est ému l'élu en se montrant dubitatif sur l'extension de la réserve votée par l'Assemblée en juillet dernier : «*Nous n'avions pas participé au vote d'une part, parce qu'il est primordial que les communes concernées soient associées aux discussions, et ce n'était pas le cas, d'autre part, parce que justement la réserve originelle de Scandola se trouve en difficulté; pourquoi en superposer une nouvelle bien plus grande alors que l'on ne parvient pas à gérer l'existant?*» Dans sa réponse, le président de l'OEC, François Sargentini, en a profité pour faire un point sur ladite extension : «*Elle se fera dans le cadre des compétences dévolues à notre collectivité et avec l'accord des six communes concernées. Leurs élus m'ont affirmé qu'ils en avaient assez du cirque politique et médiatique qui pèse sur le site de Porto. Ils souhaitent poursuivre le travail que nous avons entrepris ensemble depuis deux ans et demi, travail qui montre son efficacité et qui a des résultats*». Sur la suspension du diplôme, et «*non sa perte*», le président de l'OEC a argué que «*Ce résultat est dû aux aléas des gestions passées*». Marquant son souhait de le récupérer dans un avenir proche, il a indiqué que «*le Parc naturel régional de Corse, gestionnaire de la réserve, et le service espaces protégés de l'OEC*» ont transmis fin novembre toutes les informations demandées par les responsables de la Convention de Berne. Enfin, il a indiqué que des engagements seront pris pour la protection de la réserve dans le prochain Plan de transformation et d'investissements pour la Corse (PTIC), précisant que «*Nous avons déjà commencé à prendre des décisions en augmentant les budgets alloués et en créant un service dédié à la gestion de la surfréquentation ainsi qu'à la protection des sites majeurs de Corse*». ■ MP

LUTTE CONTRE LA SPÉCULATION

## UN OBJECTIF MAJEUR QUI NÉCESSITE DES MESURES FORTES

**La Corse dans le rouge.** Le 4 décembre dernier, le ministère de la Transition écologique publiait une cartographie des loyers en France. Sans surprise, sa lecture permettait de constater que les prix au mètre carré pour les locations de logements sont particulièrement élevés sur l'île, y compris dans le rural. «*Cette étude démontre une nouvelle fois l'ampleur des phénomènes spéculatifs et inflationnistes en Corse*», a déploré Julien Paolini, conseiller territorial de Femu a Corsica, lors de la séance de questions orales du 21 décembre dernier, en interrogeant le président du Conseil exécutif sur le nouveau règlement des aides notamment en faveur des primo-accédants et des communes. «*De nouveaux dispositifs peuvent-ils être envisagés à l'avenir, notamment au travers du plan de relance, afin de trouver rapidement des réponses pour lutter contre les phénomènes de spéculation et de dépossession?*», a-t-il lancé par ailleurs. Sur le bilan des aides, Gilles Simeoni a précisé que celles-ci s'élèvent à 7,6 millions d'euros. «*Un montant en hausse par rapport aux exercices précédents. Globalement il y a une bonne consommation des crédits, une réponse favorable des acteurs de terrain, notamment des communes et intercommunalités qui s'emparent des dispositifs*», commente-t-il. Dans la foulée, il dresse aussi un tableau des perspectives envisagées : «*Nous essayons de réactualiser et réorienter les règlements en fonction des éventuelles lacunes que nous n'avions pas identifiées et des remontées du terrain*». Enfin, il explique qu'en matière de lutte contre la spéculation, il n'a pour l'instant pas reçu «*de propositions précises de la part du préfet*». «*Je pense que tant qu'on aura pas reconnu que la lutte contre la spéculation est un objectif majeur, qui ne pourra être relevé qu'à travers des mesures fortes, on sera à côté. Nous allons continuer à proposer un certain nombre de mesures structurelles. Nous aurons l'occasion de présenter un corpus global pour être dans une réponse opérationnelle, indépendamment de toute évolution constitutionnelle qui pourrait aller vers le statut de résident, pour lequel nous continuons à nous battre.*» ■ MP

# L'ÉTAT IRRITE L'ASSEMBLÉE



Capture d'écran Assemblée de Corse

**Après les multiples incidents qui ont émaillé les relations avec l'État ces dernières semaines, Jean-Guy Talamoni et Gilles Simeoni ont tous deux souhaité s'exprimer sur cette situation houleuse lors de la dernière session 2020 de l'Assemblée de Corse..**

«**Compte tenu de la situation actuelle**, je prononcerai exceptionnellement en langue française cette allocution afin de m'assurer d'être parfaitement compris, y compris par les occupants actuels et transitoires de nos locaux du Palais Lantivy.» Le 21 décembre dernier, en introduction de la dernière session de l'Assemblée de Corse de l'année, les mots de Jean-Guy Talamoni claquent dans l'hémicycle. Il faut dire que les accrocs se sont multipliés entre la majorité territoriale et l'État ces dernières semaines. Contestation par le préfet de Corse d'une motion en soutien à l'Arménie votée par l'hémicycle, recul sur certains engagements de l'État ou encore fin de non-recevoir opposée lors de la première présentation du plan Salvezza au gouvernement ont cristallisé les tensions. Mais avec les dernières annonces de l'État vis-à-vis du dossier des prisonniers politiques, jamais la coupe n'avait semblé aussi prête à déborder du côté nationaliste. «*Au moment où une crise sanitaire, économique et sociale frappe l'ensemble de la planète, les responsables français semblent trouver le moment bien choisi pour engager une démarche de mise au pas de la société corse*, dit le président de l'Assemblée de Corse. *Les derniers jours ont constitué l'acmé de cette politique méprisante et agressive à l'endroit de notre majorité, et plus généralement des institutions corses dont nous avons la charge*». Il évoque «*un sabotage déterminé que l'on ne cherche même plus à dissimuler. Dans un certain nombre de dossiers financiers, économiques, sociaux ou d'aménagement du territoire, tout est fait pour signifier aux Corses que s'ils persistaient à mal voter, c'est-à-dire à voter pour des candidats nationalistes, ils n'obtiendraient rien de ce que la justice et le droit devrait naturellement leur permettre d'attendre. Le préfet pousse aujourd'hui l'autoritarisme jusqu'à nous contester le droit de prendre ici des délibérations exprimant une position sur une question internationale. Je pense évidemment à la demande de retrait de notre motion en soutien à l'Arménie. Or chacun sait que cette Assemblée a régulièrement voté de telles délibérations et que le préfet Bonnet lui-même n'a jamais songé à les contester!*» Le président du conseil exécutif, Gilles Simeoni, enchaîne dans la même veine. «*Beaucoup de ce qui s'est passé ces derniers jours et ces dernières semaines m'inquiète au plus haut point*», lance-t-il en abordant le volet des prisonniers politiques. «*Il y a eu en son temps des délibérations et des votes d'une majorité de communes de Corse pour demander une loi d'amnistie. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui! Ce que nous avons demandé, c'est un*

*certain nombre de choses sur des questions de libertés publiques. Nous considérons qu'on ne peut pas assimiler des gens qui ont été condamnés pour des faits en relation avec la situation de la Corse à des islamistes radicaux*», souligne-t-il, précisant avoir aussi demandé l'application du droit pour des personnes qui sont en détention provisoire, ou encore «*que le droit, mais rien que le droit soit appliqué à Alain Ferrandi, Pierre Alessandri et Yvan Colonna*». À ce sujet, il explique qu'après «*21 années de détention, un avis favorable a été donné par la commission chargée de statuer sur la levée du statut de DPS*» de Pierre Alessandri et Alain Ferrandi: «*Ce statut est une fiction juridique dont le maintien permaet d'interdire le rapprochement. Et, à quelques jours de la décision du Garde des Sceaux, un décret intervient avec un alinéa qui lui interdit de statuer là-dessus. Dont acte*». Les réactions de l'opposition à ces exposés musclés ont incité Gilles Simeoni à réunir la conférence des présidents de groupes pour en expliquer les causes plus en détail. Un succès pour lui, puisque l'opposition se rallie aux vues des deux présidents pour regretter, selon Jean-Charles Orsucci, «*des maladresses, voire sur un sujet, des fautes de l'État*» et noter que «*Quand un ministre a pris un engagement, il en va de la crédibilité de la parole de l'État qui ne doit pas être reprise*». La droite abonde dans ce sens, à preuve les déclarations de Valérie Bozzi: «*Vous nous avez apporté des précisions importantes qui m'ont permis de comprendre, voire d'adhérer parfois à ce que vous avez dit*» et Jean-Martin Mondoloni: «*Quand il y a un problème avec un ministre ou un préfet, il faut le dire sans concession et sans complaisance!*»

Le lendemain, le couperet tombe: le Premier ministre notifie à Pierre Alessandri et Alain Ferrandi que la demande de main levée de leur statut de DPS est refusée. «*Comme nous le présentions cette décision se fait au mépris du droit et exprime une logique de vengeance*, a commenté Gilles Simeoni. *Tous les épisodes douloureux voire inacceptables que nous avons connus depuis quelques jours me fait dire que vraiment nous sommes dans une situation qui est extrêmement inquiétante*». Soulignant que «*ce que l'on impose à ces hommes c'est une peine qui n'est prévue par aucun texte dans la France qui se veut et revendique le pays des droits de l'Homme*», il a stigmatisé une décision qu'il juge uniquement politique avant de conclure en citant François Mauriac: «*La vengeance déguisée en justice, c'est la plus affreuse grimace. L'État vient aujourd'hui de nous offrir la plus affreuse grimace*». ■ **MP avec EP**

SARS-COV-2 ET ÉTUDE COMCOR

# DES RÉPONSES... ET DES BIAIS

**Le 17 décembre, l'Institut Pasteur, en partenariat avec la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam), Santé publique France et l'Ipsos, a présenté les résultats de l'étude épidémiologique ComCor qui vise à identifier les facteurs sociodémographiques, les lieux fréquentés et les comportements associés à un risque augmenté d'infection par le Sars-CoV-2. Elle comporte cela dit, avertissent ses auteurs, un certain nombre de biais.**

**D**epuis le 28 octobre 2020, la Cnam, qui pilote le dispositif de «contact tracing», invite individuellement par mail les personnes diagnostiquées positives au SARS-CoV-2, à répondre au questionnaire en ligne de l'Institut Pasteur. Sur 370 000 mails envoyés, 30 330 questionnaires ont été retournés par des personnes très vraisemblablement infectées entre le 17 et le 30 octobre 2020. Les femmes constituent la majorité (62%) des répondants qui, à 72%, se situent dans les tranches d'âge comprises entre 29 et 58 ans, seuls les adultes étant éligibles à cette étude, et 55 % vivent dans des agglomérations de plus de 100 000 habitants. L'Auvergne-Rhône-Alpes et l'Île-de-France ont fourni les plus importantes proportions de participants (respectivement 22% et 21%) et les résultats concernant la Corse ont été agrégés à ceux de Paca.

Il ressort que 44% des personnes infectées disent connaître la personne qui les a contaminées, que 21% suspectent un évènement particulier sans connaître la personne source de l'infection et que 35% ne savent pas comment elles ont été infectées. La très grande majorité (97%) des cas ayant répondu au questionnaire déclarent s'être mises en isolement, mais souvent trop tard: seulement 53,9% dès les premiers symptômes et 64,1% dès connaissance d'un contact avec un cas infecté, quand ces derniers ont été les seuls signes d'appel. L'isolement s'est traduit par la limitation des déplacements (94,5%), l'éviction des contacts avec les personnes fragiles (85,2%), le port du masque (89,3%) et le lavage des mains (90,5%).

Les contaminations au sein du foyer (35% des contaminations quand la personne source est connue), impliquent avant tout le conjoint (64% des cas), le fait que les enfants soient a - ou peu symptomatiques quand ils sont infectés pouvant expliquer qu'ils soient rarement identifiés comme source de l'infection. Pour les contaminations hors foyer (65% des contaminations quand la personne source est connue), l'origine se situe avant tout dans le

cercle familial (33%), le milieu professionnel (29%) et le milieu amical (21%). Les repas jouent un rôle central dans ces contaminations, en milieu familial, amical, ou «à moindre degré professionnel». Le contexte professionnel de bureaux partagés apparaît également comme important (34,5%). Lorsque la source de l'infection était connue, l'évènement ou la réunion (privée comme professionnelle) où l'infection a eu lieu s'est produit 5 jours avant le début des symptômes ou la date de réalisation du test; il rassemblait au moins 5 personnes dans 36,6% des cas en milieu familial et 44,6% des cas en milieu amical. Le nombre de personnes rassemblées en milieu professionnel n'a pas été détaillé.

Les facteurs identifiés d'une augmentation du risque d'infection concernent certaines professions (cadres administratifs et commerciaux du privé, professions intermédiaires de la santé et du social, ouvriers dans l'industrie, chauffeurs). Elles tiennent aussi au nombre de personnes vivant dans la maison; au fait d'avoir des enfants gardés par une assistante maternelle ou scolarisés (maternelle, collègue, lycée); de pratiquer le co-voiturage; de s'être récemment déplacé à l'étranger; d'avoir pris part à une réunion physique (professionnelle ou privée) et d'avoir fréquenté bars, restaurants et salles de sport.

Les auteurs de l'étude préviennent cela dit qu'il convient de «rester très prudent sur la possibilité de généraliser les résultats de cette analyse à la population des personnes infectées». En effet, les personnes analysées constituent «un sous-groupe biaisé»: outre qu'actuellement environ la moitié des personnes infectées est testée; que la tranche d'âge des plus de 59 ans est moins représentée (13% chez les non-soignants contre 31%) et que parmi les testés positifs rentrés dans la base ContactCovid, seul un sous-groupe d'environ 55% a une adresse mail Ameli; les 8,2% seulement qui ont répondu à la sollicitation correspondent à des personnes plus jeunes et à niveau socio-économique plus élevé que l'ensemble de la population infectée en France. ■ NU

## TRAITEMENT DES CANCERS EN CORSE

### Baisse de 2% des interventions chirurgicales selon les chiffres de l'ARS

**Dans de nombreux médias**, le généticien Axel Kahn, président de la Ligue nationale contre le cancer, s'est alarmé des conséquences de la crise sanitaire sur la prise en charge et le traitement des cancers. Il a expliqué craindre que les déprogrammations dans les hôpitaux français n'aient des conséquences majeures pour les malades. Sur son site, la Ligue constate que lors de cette 2<sup>e</sup> vague de Covid, des chirurgies peuvent être à nouveau déprogrammées, même si c'est dans des proportions variables d'une région à l'autre et que celles considérées comme non-urgentes en mars 2020 n'ont pas toujours été rattrapées partout. De même, elle constate des retards de réalisation d'examen, de soins et de consultations. Elle insiste notamment sur la nécessité de soutenir les activités de dépistages, ainsi que le demandait d'ailleurs le Dr Franck Le Duff, médecin directeur du CRCDC-Corse (voir ICN N°6851) et d'assurer un accès aux examens dans les meilleurs délais pour les personnes qui sont en attente d'un diagnostic après un dépistage positif. En Corse, l'ARS, contactée par nos soins, insiste par la voix de Corinne Orsoni, responsable de la communication, sur l'importance «*de pouvoir suivre l'impact du Covid sur la prise en charge cancer lors de la première vague et notamment le volet chirurgical, car les prises en charge chimiothérapie et radiothérapie ont été maintenues sur l'île*». Les chiffres stabilisés dont elle dispose concernent pour le moment la période de mars à septembre 2020 et ne prennent en compte que les actes chirurgicaux réalisés sur l'île. En effet, les chiffres des actes réalisés sur le continent ne seront accessibles que quand ils seront publiés par le programme de médicalisation des systèmes d'information (PMSI) et que les bases seront stabilisées. «*Pour la Corse*, ajoute Corinne Orsoni, *ils montrent que sur cette période, si on compare les mêmes mois (mars à septembre) des années 2019 et 2020, on note 2% d'actes en moins cette année par rapport à l'année précédente. Ils ne comprennent cependant que les actes d'exérèse. Ils n'intègrent ni les actes pour complication ni les explorations.*» Ce sont donc, dans l'île, 2% d'opérations concernant un cancer qui ont été repoussées, l'exérèse étant l'acte chirurgical par lequel on enlève un organe, une tumeur ou un corps étranger. «*Ces chiffres devront être repris en mars 2021 et permettront de comparer alors l'année entière. La deuxième vague devrait avoir un impact limité puisque les établissements ont priorisé les filières cancer, urgences médico-chirurgicales et accès aux explorations afin de limiter les pertes de chance*» conclut-elle. ■ C. GIUDICI

## FRACTURE NUMÉRIQUE

### Dons de tablettes dans les quartiers prioritaires d'Ajaccio

**Le premier confinement**, avec la fermeture des établissements scolaires et universités, a mis en évidence les problèmes d'accès au numérique que rencontraient certaines familles ainsi que certains étudiants pour passer à l'enseignement à distance. Pour tenter d'y remédier à son échelle, la Ville d'Ajaccio a, avec le soutien de l'Etat, de la Collectivité de Corse (CdC), et de l'Éducation Nationale, mis en place un programme de dotation de tablettes numériques. Il concerne des familles des deux quartiers prioritaires ajacciens, identifiées via le dispositif de réussite éducative (DRE) mis en place à Ajaccio en 2007. En mars dernier, pour faire face à l'urgence, le DRE avait mis en œuvre, avec les centres sociaux et certaines associations partenaires telles que La Croix Rouge ou Avà Basta, un dispositif de soutien scolaire en adressant aux familles qui en faisaient la demande, les documents imprimés nécessaires au suivi des cours et des devoirs à distance. Près de 150 enfants ont ainsi été concernés. Par la suite, fin juillet 2020, pour pallier l'absence d'équipement informatiques suffisants dans les familles, huit d'entre elles se voyaient offrir par la Ville une tablette numérique provenant de l'ancien conseil municipal, reconditionnée et configurée par l'Éducation nationale (applications et logiciels éducatifs dédiés par niveau), et dotée d'un abonnement Internet fourni par la CdC. Cette opération a été renouvelée le 18 décembre dernier avec cette fois la fourniture de tablettes à 28 familles. Elles leur ont été remises par Aurélia Massei-Mancini, adjointe au maire en charge des associations, de la jeunesse et de la démocratie participative. Outre le matériel, chaque famille a reçu un livret d'information et de numéros utiles, des conseils d'utilisation, et une présentation des espaces publics numériques (EPN) de la ville où des ateliers d'initiation à l'utilisation de tablette sont offerts. ■ AN

50

Les chiffres de la semaine

euros d'augmentation sur la prime de Noël octroyée aux personnes en situation de précarité (hors bénéficiaires du RSA qui bénéficient d'une prime de Noël spécifique) dans le cadre du règlement des aides et des actions sociales et médico-sociales de la Collectivité de Corse. Cette année, la prime sera allouée à plus de 4300 personnes en situation de précarité. Le montant de l'aide peut se situer entre 120 € pour une personne seule et jusqu'à 360 € pour un foyer de 5 personnes.

450

Les chiffres de la semaine

personnes – étudiants ou personnels – a minima, devraient être incluses dans l'étude épidémiologique de séroprévalence au sein de la population universitaire (étudiants et personnels) lancée par l'Unité de recherche Bioscope Corse-Méditerranée et l'Unité de virus émergents de l'IHU Faculté de médecine Aix-Marseille. D'une durée totale de 9 mois, sur 3 phases de prélèvements, elle porte sur la détection des anticorps mémoires IgG anti-SARS-CoV-2.

7 400

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

personnels non médicaux des établissements de santé et des Ehpad et 400 médecins de l'hôpital public sont concernés en Corse par les revalorisations actées en juillet dernier par Jean Castex, Olivier Véran et les organisations syndicales, dans le cadre du Ségur de la santé. L'accord prévoyait une revalorisation en deux phases, fixées au 1<sup>er</sup> septembre 2020 puis au 1<sup>er</sup> mars 2021. In fine le versement de l'intégralité de la revalorisation a été anticipé à décembre 2020

## PROMOTION DE L'AGRICULTURE

### Appel aux talents de l'Université de Corse

**En collaboration avec la Chambre d'agriculture de Corse**, la Mission créativité de l'Université de Corse a lancé le concours «Agricultura Corsa». Il s'adresse aux étudiants de l'Université de Corse qui ont une compétence dans le domaine de l'audiovisuel. Il s'agit pour eux de réaliser un court-métrage destiné à promouvoir les filières agricoles corses et qui sera diffusé par la Chambre d'agriculture de la Corse à l'occasion des salons, foires et manifestations officielles mettant en valeur l'agriculture corse (cultures, élevage, filières de niche telles que safran ou aromathérapie et cosmétique). Réalisé en format 16/9, le court-métrage, d'une durée comprise entre 8 et à 10 minutes, devra «mettre en valeur de façon ludique, esthétique et identitaire l'agriculture corse», en favorisant l'aspect visuel, plus que sonore, du film compte tenu du contexte dans lequel il est destiné à être projeté. Les candidats devront livrer deux versions du film: l'une sous-titrée, l'autre sans sous-titre. Le projet doit être mené par une équipe d'étudiants de l'Université de Corse. Dans l'idéal, l'équipe devrait être composée de cinq étudiants dont quatre ayant une compétence audio-visuelle et un inscrit dans un cursus en Master Sciences et Technologie de l'Agriculture, de l'alimentation et du vivant. Afin de faciliter les conditions de tournage, l'équipe sélectionnée est accompagnée par des agents de la Chambre d'agriculture de Corse pour les relations avec les éleveurs, les exploitants et pour la validation de contenus. Le projet gagnant, sélectionné sur dossier, remportera un prix de 1250 €. La remise officielle du prix et la projection en avant-première du film lauréat sont prévues pour mai 2021, au Spaziu Natale Luciani de Corte. Les étudiants désireux de concourir ont jusqu'au 27 janvier inclus pour envoyer leur proposition de séquençier ou de scénario à l'adresse [creativite@univ-corse.fr](mailto:creativite@univ-corse.fr) ■ AN

## PATRIMOINE

### Deux ouvrages publiés par la CdC

**Via sa Direction du patrimoine**, la Collectivité de Corse [CdC] s'investit dans la préservation du patrimoine insulaire qu'elle s'attache à étudier, conserver et valoriser. Pour faire connaître ce patrimoine, la CdC s'appuie notamment sur la réalisation d'études des différents domaines du patrimoine, avec des aides à la protection, la restauration et la valorisation. Pour favoriser la pérennité et la diffusion des savoirs acquis, la Direction du patrimoine a récemment assuré le suivi éditorial de deux ouvrages. Le premier, réalisé en co-édition avec les éditions Alain Piazzola, porte sur la métallurgie du fer en Corse, entre le XV<sup>e</sup> et le XIX<sup>e</sup> siècle. On y découvre que la métallurgie du fer en Corse était caractérisée par la présence précoce de plusieurs unités de production performantes fabriquant un fer non ouvragé, mettant en œuvre un procédé original qualifié de méthode corse à bas foyer. Plus tard, la création de hauts fourneaux dans l'île, sous l'impulsion des principaux acteurs de la révolution industrielle française, participa à l'expansion de ce secteur sidérurgique, jusqu'à son effondrement définitif dans un contexte économique devenu difficile. Durant des siècles, la Corse a donc produit et diffusé du fer, de l'acier puis de la fonte.

L'autre ouvrage, en co-édition avec les éditions Éoliennes, reprend les interventions qui se sont tenues en novembre 2018 lors d'un colloque international dédié aux fresques en Méditerranée occidentale qui a changé le regard que l'on portait sur les fresques des églises médiévales de Corse en révélant des informations inédites. On sait à présent que le postulat selon lequel les programmes décoratifs corses n'étaient qu'un reflet servile de l'esthétique des fresques de l'Italie continentale est erroné, les peintres et commanditaires ayant perpétué dans l'île des compositions héritées directement de l'Antiquité tardive. Deux ouvrages qui permettent de revenir sur des idées reçues, à commencer par celle d'une Corse qui n'a jamais produit que du fromage, du vin, des châtaignes et du saucisson. ■ AN



**-352**

Les chiffres de la semaine

millions d'euros contre - 395 millions d'euros en 2018, soit une progression de 43,7 millions d'euros: en 2019, le déficit commercial de la Corse s'est amélioré après quatre années de dégradation, indique Corsistat. Une amélioration liée à la hausse des flux à l'exportation (+25%) qui a porté à 83,6 millions d'euros le montant total des ventes, combinée à la baisse des importations (-5,8%). Les produits agricoles ont représenté près de 10% des exportations (+30,7%)

**66,5**

Les chiffres de la semaine

millions d'euros de dotation alloués dans le cadre du plan France relance à l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. Dont 63 millions pour l'eau potable et l'assainissement, et le reste aux milieux aquatiques et à la biodiversité. Ils viennent abonder le budget 2021 de l'agence et concerneront des projets déjà mûris, pouvant démarrer rapidement, avec des paiements rapides. Les premières décisions d'aide interviendront dès janvier 2021, pour environ 29 millions.

**6**

LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

mois pour une île Covid-free: c'est l'objectif affiché pour la campagne de tests rapides en masse «Sardi e sicuri» organisée par la Région autonome de Sardaigne. Elle devrait démarrer dans la province d'Ogliastra où 60 000 personnes seront testées en deux sessions, du 4 au 5 janvier puis les 11 et 12 janvier, dans 46 centres dédiés pouvant effectuer 400 tests par jour. Puis la campagne sera étendue au reste de l'île, en ciblant des agglomérations de 60 à 100 000 habitants.



## CREATION SOCIETE

N° 01

### METALLERIE INSULAIRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2000 euros

Siège social : Vadina

20240 Ghisonaccia

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 décembre 2020 à BAS-TIA, il a été constitué une Société représentant les caractéristiques suivantes :  
Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination :

METALLERIE INSULAIRE

Siège : Vadina - 20240 Ghisonaccia  
Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS  
Capital : 2000 euros

Objet : Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la fabrication, la réparation, la pose, et la commercialisation de tout élément métallique

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jacques CARLOTTI, demeurant Logis de Montessoro - Bâtiment C28 - 20600 Bastia

Directeur général : Monsieur Antonio Ottavio TROTTO, demeurant Chez Monsieur et Madame SORIANO - Vadina - 20240 Ghisonaccia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,

N° 02

### AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/12/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

CINARCA CONSULTING

Siège social : Route des Sanguinaires Villa Michèle - I Frati - 20000 Ajaccio  
Capital : 1.000 €

Objet : L'assistance aux entreprises et aux particuliers tout particulièrement par la réalisation de missions d'audits et de conseils.

Président : FARRUCCI Antoine route des Sanguinaires - Villa Michèle - I Frati - 20000 Ajaccio

Transmission des actions : Actions librement cessibles entre associés uniquement.

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 03

### SCI Coisy Bruno et Christelle

Au capital de 1000 €

Siège social : Route de l'Ospedale

Immeuble San Antone

20137 Porto-Vecchio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15.12.2020, il a été constitué la Société dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination :

SCI Coisy Bruno et Christelle

Capital Social : 1000 Euros

Siège Social : Route de l'Ospedale, Immeuble San Antone, 20137 Porto-Vecchio

Forme : SCI

Durée : 99 ans

Objet : L'acquisition, la construction, la gestion et la location de tous biens nus ou meublés.

Gérance : Mme COISY Christelle, née le 10.05.1985, demeurant : Lieu-dit Cinarchesa - Hameau de Muratello - 20137 Porto-Vecchio

Immatriculation : Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 04

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BRANDO en date du 19 octobre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : P.J.M.,

SIEGE SOCIAL : Port d'Erbalunga, Brando [Corse]

OBJET : L'exploitation, la gestion ou l'administration de tout établissement ayant pour activité la restauration, grande, classique ou rapide, bar et/ou hôtel, par acquisition, création ou location-gérance.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

PRESIDENT : PIERRE JOSEPH MAESTRACCI, demeurant Route de Grotta, Murata, Erbalunga [Corse].

AGREMENT : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 05

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Ajaccio en date du 15 décembre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : JSS ETANCHEITE

SIEGE SOCIAL : Chez Mme POMPEANI Nara - Av Dr Noël Franchini - Imm. Orazzi C - 20090 Ajaccio

OBJET : Travaux d'étanchéité de toiture, terrasse, isolation thermique, petite maçonnerie

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

CAPITAL : 500 euros

PRESIDENT : Jean-Sébastien, René SCIPILLITI-POMPEANI, demeurant chez Mme POMPEANI Nara - Av Dr Noël Franchini - Imm. Orazzi C - 20090 Ajaccio

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 06

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé daté du 17 décembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : ALTAGNA LEASING

Siège social : Résidence Les Calanques - Route des Iles Sanguinaires - 20000 Ajaccio

La société aura pour objet, principalement :

Acquérir en les finançant par tous moyens des aéronefs ;

Donner en location par voie de crédit-bail ou de location simple, vendre ou plus généralement transférer la propriété ou la jouissance d'aéronefs et d'une manière générale, entreprendre ou conclure toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité ou susceptibles d'en favoriser la réalisation et d'en permettre le dénouement et notamment conclure des contrats d'échange de taux et/ou devises ainsi que de souscrire des emprunts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

Capital : 1.000 Euros

Appports uniquement en numéraire.

Président : La SAS ARIA PARTICIPATION représentée par Monsieur Dominique RENUCCI né le 28 Septembre 1948 à SAMPOLO [Corse-du-Sud] et domicilié 145 avenue Clément Ader à Castelnau le Lez [34170].

La cession d'actions est libre entre associés et un agrément à la majorité représentant  $\frac{3}{4}$  des actions est requis pour les cessions envers des tiers.

Immatriculation au Registre de Commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, la Présidence.

N° 07

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à BORGU en date du 14 décembre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : A3S,

SIEGE SOCIAL : Lotissement U Stagnu, Borgo 20290 [Haute-Corse]

OBJET : Conseil et accompagnement dans le domaine de la gestion des grandes surfaces commerciales ;

Conseil et accompagnement de la gestion administrative d'une société ;

Conseil, accompagnement et assistance à la mise en place de stratégies marketing ; prestations de secrétariat, de travaux et maintenance informatique ; intermédiaire dans toutes activités.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

CAPITAL : 1000 euros

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription des titres au nom de l'associé, au jour de l'assemblée, dans les comptes de titres tenus par la société. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Agrément pour toute cession d'actions par la collectivité des associés.

PRESIDENT : Monsieur Ange SANTINI, demeurant Lotissement U STAGNU, Borgo 20290 [Haute-Corse],

DIRECTEUR GENERAL : Madame Séraphine, Vivianne SANTINI, demeurant Lotissement U STAGNU, N° 62, Borgo 20290 [Haute-Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le président.

N° 08

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date à BONIFACIO du 11 décembre 2020, il a été constitué sous la dénomination "GOLDEN SQUARE HOTEL & SPA" une Société par Actions Simplifiée dont les caractéristiques sont les suivantes :

Siège social : Lieu-dit Banda Del Ferro - 20169 Bonifacio

Objet social : En France et dans tous pays, l'exercice de toutes activités relevant de l'hôtellerie de luxe et plus particulièrement l'hébergement spécialisé et la conciergerie ;

La création et l'exploitation de centres de bien-être hôteliers, de boutique dédiées, ainsi que l'organisation, la gestion et la promotion d'événements de toute nature.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1.0000 €.

Président de la société : La société "GENOVESE EVOLUTION", société civile au capital de 673.000 € dont le siège social est à BONIFACIO, Quartier de la Citadelle, immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro A 881 700 280, représentée par son Gérant Monsieur LANTIERI Antoine.

Sous réserves des décisions requérant l'unanimité ou une majorité spécifique, les décisions collectives sont adoptées à la majorité de plus de la moitié des droits de vote détenus par les associés présents, représentés, ou prenant part au vote par tous autres moyens.

La cession d'actions est libre tant que la société demeure unipersonnelle.

Si elle perd ce caractère, une demande d'agrément doit être notifiée au Président qui la transmet aux Associés dont la décision doit intervenir dans un délai de 3 mois.

La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio.

Pour avis et mention,

N° 09

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 DECEMBRE 2020 à PIETRANERA, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : SAS L'ECAILLE FUMEE

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Siège social : 5, Chemin du Campo Tondou, 20200 Pietranera

Objet : Vente en gros et au détail de poissons et crustacés et tous produits de la mer ; Vente de produits transformés de la mer, transformation des produits de la mer.

Ces activités pouvant être exercées directement ou indirectement et notamment par voie de création de nouveaux établissements, d'apport, d'exploitation ou de prise en location-gérance de tous fonds de commerce.

Et d'une manière plus générale, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes et susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 500 €

Direction de la société :

A été nommé aux termes des statuts, en qualité de premier président, MARIOTTI François demeurant 05, chemin du Campo Tondou, 20200 Pietranera, La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

MARIOTTI François, Président.

**SINUS**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Rue des Oliviers  
20137 Porto-Vecchio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée à Porto-Vecchio du 28/10/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : SINUS  
Siège social : Rue des Oliviers, 20137 Porto-Vecchio  
Objet social : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.

Durée : 99 ans  
Capital social : 2000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Mme Arisa SUDA et M. Jean Jacques BACCI, demeurant ensemble 5 Avenue Maréchal Leclerc, 20137 Porto-Vecchio.

Clauses relatives aux cessions de parts : Cessions de parts libres entre associés ; Agrément des associés représentant au moins les trois quarts des parts requis dans tous les autres cas.  
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

N° 11

**CONSTITUTION DE SOCIETE**

Avis est donné de la constitution par acte sous seings privés en date à BASTIA du 1er Décembre 2020 d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : S.A.S.  
DENOMINATION : « ZOE »  
SIEGE SOCIAL : Furiani [20600] Centre Commercial La Rocade.  
OBJET : Vente de prêt à porter Homme, Femme, Enfant et accessoires de mode.  
DUREE : 99 années.  
CAPITAL : 1.000 €  
APPORTS EN NUMERAIRE : 2.000 €  
APPORTS EN NATURE : Néant.  
PRESIDENCE : Mme Nina, Serena PASCAL, demeurant à LUCCIANA [20290] Lieu-dit Pinetu, Lotissement California, de nationalité française, née à BASTIA [Haute-Corse] le 09 Août 1991,  
DIRECTEUR GENERAL : Mme Lola, Anna PASCAL, demeurant à LUCCIANA [20290] 159 Lotissement La Maraninca, Villa 158, de nationalité française, née à BASTIA [Haute-Corse] le 04 Août 1982,  
IMMATRICULATION au RCS de Bastia.

Pour avis et mention,  
Le Président.

N° 12

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 16/12/2020, il a été constitué une SARL dénommée :

BEA  
Siège social : Jardins de Carmino, Immeuble le Sparte, 20000 Ajaccio  
Capital : 1.200 €  
Objet : Toutes activités de marchand de biens en immobilier, à savoir l'achat de biens immobiliers en vue de leur revente; ainsi que toutes actions de promotion immobilière, au sens de l'art 1831-1 et suivants du code civil ainsi que toutes opérations de maîtrise d'œuvre et de construction vente.  
Gérant : M. SALINI Ermand, Gilbert, Raymond, 1, Rue Emmanuel Arène, 20000 Ajaccio  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**CONSTITUTION HOLDING GROUPE FINIDORI****AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte SSP à LUMIO en date du 16 octobre 2020, il a été constitué une Société ayant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION :  
HOLDING GROUPE FINIDORI  
FORME : Société par Actions Simplifiée  
SIEGE : Appartement 134 - COCODY III - 20260 Lumio  
OBJET : Gestion de participation, activité de holding.  
DUREE : 99 années à compter de son immatriculation au RCS  
CAPITAL : 3500 Euros divisés en 3500 actions de 1 € chacune.  
AGREMENT : Toute cession d'actions est libre entre associé.  
PRESIDENT : Monsieur Pierre-Jean FINIDORI, demeurant Appartement 134 - COCODY III - 20260 Lumio  
La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

Pour Avis,

N° 14

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP, il a été constitué une SASU dénommée CORSICA SIMULAZIONE Capital : 200€ Siège social : Quartier San Giovanni - Bât 5 - 20226 Belgodere  
Objet : Formation de base et maintien des acquis à la gestion de crise et en matière d'incendie de tout type (Forêt, urbain, navires, aéronefs etc) ; Formation Générale et maintien des acquis à la protection de personnes, des biens et de l'environnement ; Création et test de logiciels de simulation ; Conseil ; à distance et en présentiel avec moyen informatique et internet ; Réalité virtuelle, augmentée, simulateur de conduite véhicule lourds/légers et tout terrain, à destination du secteur public et privé.  
Président : PETRETTI Antoine - Quartier San Giovanni - Bât 5 - 20226 Belgodere  
Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS BASTIA Transmission des actions : cession libre des actions de l'associé unique. Admission aux assemblées et droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

N° 15

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte reçu par Maître Louis L'HARIDON, Notaire associé de la Société à Responsabilité Limitée dénommée «CONSILIMUM NOTAIRES», titulaire d'un office notarial à PLUGUFFAN, Rond-Point de Kergebed, le 16 décembre 2020 a été constituée une Société à Responsabilité Limitée ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : ORIOLO. Siège social : FIGARI [20114], San Gavino. Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.. Capital social : MILLE EUROS (1.000,00 EUR). Cessions de parts : les cessions entre associés sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins la moitié des parts sociales. L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de QUIMPER. Le gérant est Madame Corinne BRIEC née CAYOT demeurant à QUIMPER [29000]. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio [20000].

Pour avis. Le notaire.

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 17/12/2020, il a été constitué une EURL dénommée :

SCHINTO ESPACES VERTS  
Siège social : La Marine, 20253 Farinole  
Capital : 2.000 €  
Objet : Entretien espaces verts : Débroussaillage, taille, abattage, élagage, désherbage, tonte, création et entretien des abords paysagers des voies de circulation et massifs, petits travaux de construction d'ouvrages paysagers (édification de murets, installations d'arrosage..) travail des sols, création de potagers, transport des végétaux, protection hivernale, entretien des espaces verts et arborés en hiver...et d'une manière générale tous travaux et services se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.  
Gérance : M. Anthony SCHINTO, La Marine, 20253 Farinole  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 17

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à CALVI en date du 11/12/2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : AB CORSE RENOV, SIEGE SOCIAL : Chemin Saint Antoine, Lieu-dit Sugale, 20260 Calvi [Corse]  
OBJET : Tous travaux d'aménagements et de rénovation, électricité, plomberie, climatisation  
DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.  
CAPITAL : 1000 euros  
PRESIDENT : Monsieur Anthony BRANDALONI, demeurant Chemin de Saint-Antoine, Lieu-dit Sugale, 20260 Calvi [Corse].  
IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, le Président ou le représentant légal.

N° 18

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 20/11/20, il a été constitué une SAS dénommée INVEST L S L. Siège social : Lieu-dit Bancarello - Route de Sartene - 20169 Bonifacio. Capital : 1000 €. Objet : L'achat et la vente de biens immobiliers [activités de marchand de biens] Bureau d'Etudes, Promotion Immobilière de Logements, Acquisition de Biens Immobiliers, Achat à Usage de Location, Placement Immobilier création de lotissement, Commercialisation de bien immobilier. Président : M. Jean-Claude Pietrotti - Lieu-dit Bancarello - Route de Sartène - 20169 Bonifacio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 19

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par ASSP du 18/11/2020, il a été constitué une SAS dénommée STANIS & JACK. Siège social : à Rimpianata - 20126 Evisa. Capital : 500€. Objet : Vente de vins et spiritueux ; Vente de vins rares Négocio de vins Conseil en investissement vins Conseil en achat de vins Constitution de cave à vins Organisation de soirée bouteilles Président : M. Jean-Adrien Battini Dages, à Rimpianata - 20126 Evisa. DG : M. Billy Raulot, 47 rue du Vittulo - 20000 Ajaccio. Durée : 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

**OUMI HOME**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Lieu-dit Canalli  
20169 Bonifacio

**AVIS DE CONSTITUTION**

Suivant acte sous signature privée à BONIFACIO du 8 décembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : OUMI HOME  
Siège : Lieu-dit Canalli, 20169 Bonifacio  
Durée : 99 ans  
Capital : 2000 euros  
Objet : Création, acquisition et l'exploitation de tout camping notamment accueil, gestion et location de tentes, caravanes et mobil-homes ainsi que toutes activités annexes ou connexes se rattachant à l'objet social.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Mme Stéphanie, Gisèle, Hélène, Francine PHILIPS demeurant Les Terrasses de Vignola, Bâtiment A2, Appartement 10, 20137 Porto-Vecchio  
Immatriculation : RCS Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 21

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte SSP du 12/12/2020, il a été constitué une SASU dénommée :

ANDRÉ VULTAGGIO IMMOBILIER  
Siège social : Le Bloc - Chiova - 20240 Ventiseri  
Capital : 100 €  
Objet : Transactions Immobilières.  
Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à la Société.  
Président : Mme ODETTE PALLE, 33 Lot Tozza Alta, 20240 Ventiseri.  
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.

N° 22

**AVIS DE CONSTITUTION**

Par acte authentique du 17/12/2020 reçu par Me JULIE BOURDERY-ROME officiant à ROYAN, il a été constitué une SCI dénommée :

MAJO  
Siège social : Entrée du Village, Lieu-dit Casella, 20248 Tomino  
Capital : 2.000 €  
Objet : Acquisition, apport, propriété, mise en valeur, transformation, construction, aménagement, administration, location et vente de tous biens et droits immobiliers  
Gérant : Mme MARCHETTI Joëlle, Entrée du Village, Lieu-dit Casella, 20248 Tomino  
Cession des parts sociales : Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de Bastia.



## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous seing privé en date du 15 décembre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiées désignée "SO'AGRI CORSICA", société régie notamment par les articles L.227-1 à L.227-20 du Code de commerce.

**Objet :** Tant en France qu'à l'étranger l'exercice d'activités de toutes tâches de secrétariat, de saisie informatique, d'assistance et de traitements administratifs et commerciaux, aux entreprises, organismes, associations et particuliers.

**Siège social :** Parc de la Chenaie, Bâtiment D, avenue Docteur Noël Franchini, 20090 Ajaccio

**Durée :** 99 ans à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

**Apports :** Apports en numéraire : 2.000€  
**Capital social :** 2.000€, divisé en 100 parts sociales de 20€ chacune.

**Président :** Madame Antonia, Christine, Michèle née REVEL, épouse PERRIN, née le 13 mai 1988 à Fougères (035) [France], de nationalité française, domiciliée rue des Romarins, résidence la Gravona, Bâtiment B1, 20090 Ajaccio.

**Directeur général :** Madame Gaëlle, Marie, Anne née GUYENET, épouse BRUNET, née le 2 mars 1994 à Bois (041) [France], de nationalité française, domiciliée Parc de la Chenaie, Bâtiment D, avenue Docteur Noël Franchini, 20090 Ajaccio.

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessionnaires des actions et de droit de préemption au profit des actionnaires, sauf entre actionnaires. Cet agrément est donné par la collectivité des actionnaires se prononçant à la majorité des deux tiers, le cédant ne prenant pas part au vote. Tout actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BASTIA, du 14 décembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme sociale :** Société Civile Immobilière

**Dénomination sociale :** TETRA

**Siège social :** 28, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

**Objet social :** L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

**Durée de la Société :** 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

**Capital social :** 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

**Gérance :** Monsieur Cyril GERIN demeurant 28, boulevard Paoli, 20200 Bastia  
Monsieur Stéphane Ange AVENOSO demeurant Villa A Sulana, Route Supérieure de Cardo, 20200 Bastia

**Clauses relatives aux cessions de parts :** Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales  
**Immatriculation de la Société** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, La Gérance.



## Laurence TAFANI

Notaire

Marseille, 33 Avenue de Hambourg

## AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Laurence TAFANI, Notaire titulaire d'un Office Notarial à MARSEILLE, 33 avenue de Hambourg, le 15 décembre 2020 a été constituée une Société ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

LOISIRS NAUTIQUES SANTA GIULIA

**Forme :** Société par Actions Simplifiée  
**Siège social :** Porto-Vecchio (20137), 5 rue Toussaint Culioli.

**Durée :** 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital social :** Mille Euros (1000,00 €)

**Objet social :** Locations de tous types de véhicules nautiques et terrestres.

Et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser son extension ou son développement.

La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opération peuvent se rattacher, directement ou indirectement, à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires.

**Cessions d'actions :** Toutes les cessions sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.

**L'exercice social** commence le 1er janvier et se termine 31 décembre de chaque année.

**Droit de vote :** Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.

**Président :** Monsieur Jean-Paul TICHADOU, demeurant à Porto-Vecchio (20137) Quartier l'Ospedale

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à BIGUGLIA du 18/12/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** LOCARACE

**Siège :** Villa 18, le Cabanule, 20620 Biguglia

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Achat, vente, location, réparation, import-export, de véhicules terrestres à moteur, bateaux, Jet ski.

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** M. Carmelo BRITTI demeurant Villa 18, le Cabanule, 20620 Biguglia  
La Société sera immatriculée au R.C.S de Bastia.

Pour avis,  
Le Président.

## LE PLAQUISTE CORSE

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés fait, à Furiani (Haute-Corse), le 1er décembre 2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

**FORME :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle (SASU)

**CAPITAL :** 1500,00 € (Mille Cinq Cents Euros)

**DENOMINATION :** LE PLAQUISTE CORSE

**SIEGE SOCIAL :** ZAC Luccianella - Centre Commercial U Pinu - 20600 Furiani

**OBJET :** La Société a pour objet, en France et à l'étranger, directement ou indirectement en location gérance ou autre contrat juridique :

- PLAQUISTE, TRAVAUX DE PLATRERIE ET SECOND ŒUVRE.

La participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités.

Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe pouvant favoriser son extension ou son développement.

**DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés de Bastia

**PRESIDENCE :** Monsieur MALTESE Guillaume, né le 30 avril 1996 à Bastia (Haute-Corse), demeurant Angiolasca, Lieu-Dit Colarellu, 20290 Monte.

Pour avis, Le Président.

## DCRB CONCEPT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : Lieu-Dit Vadina

20240 Ghisonaccia

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GHISONACCIA du 14/12/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :** DCRB CONCEPT

**Siège :** Lieu-Dit Vadina, 20240 Ghisonaccia

**Durée :** Zéro ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Travaux de maçonnerie générale, travaux publics, gros et second œuvre de bâtiment, tous travaux de construction, réparation et rénovation.

**Sous réserve** des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Président :** Slimane EL BALGHITI demeurant Lieu-Dit Vadina - 20240 Ghisonaccia

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 17 décembre 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

**DENOMINATION :**

SOCIETE NOUVELLE DE TRANSPORT ET TAXI CONVENTIONNE DE CORSE

**SIGLE :** SNTC

**FORME :** Société par Actions Simplifiée

**CAPITAL :** 1000 euros

**SIEGE :** Chez Monsieur CHIESI Jean-Luc, 20131 Pianottoli-Caldarellu

**OBJET :** L'activité de taxi, le transport de personnes, le transport en VSL, l'exploitation de véhicules de tourisme avec chauffeur.

**DUREE :** 99 années

**ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**AGREMENT :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant selon les règles définies à l'article 27 "Décision collective des associés" des statuts avec prise en compte des voix du cédant. Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

**PRESIDENT :** Monsieur CHIESI Jean Luc demeurant Lot 308, Traverse des Chênes, Marina di Fiori, 20137 Porto-Vecchio,

**IMMATRICULATION :** Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

## AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 20/12/2020, il a été constitué une SAS dénommée :

SOLIDARITÉS TARAVO

**Siège social :** Rue Jean Colonna, 20123 Pila Canale. Sigle : S.TAR. Capital : 10.000€.

**Objet :** Nettoyage courant tous types de bâtiments. Blanchissage, nettoyage à sec, repassage, etc. de tous articles d'habillement et matières textiles. Entretien et aménagement espaces verts et petit patrimoine bâti.

**Président :** M. CASANOVA François Michel, Village, 20123 Cognocoli-Monticchi. Admission aux assemblées et droits de vote :

Tout actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne un droit à une voix.

**Clauses d'agrément :** Les actions de la société ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés, prise à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Les actions du cédant ne sont pas prises en compte pour le calcul de cette majorité.

**Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

## AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 18/11/2020, il a été constitué une SAS dénommée PISCINE CLEAN.

**Siège social :** Mangia Gatta, commune de Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio. Capital : 1000€. **Objet :** Création, entretien et maintenance de bassin.

**Président :** M. Frédéric POMMIER, Mangia Gatta, commune de Zonza, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio. **Durée :** 99 ans. Immatriculation au RCS d'Ajaccio.

## MICROBRASSERIE LA VERNACULAIRE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 8000 euros

Siège social : 875 Route de Canavaggia  
20290 Borgo

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Borgo du 14/12/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Dénomination :**  
MICROBRASSERIE LA VERNACULAIRE

**Siège :** 875 Route de Canavaggia, 20290 Borgo

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

**Capital :** 8000,00 euros

**Objet :** Fabrication, stockage et vente de bières et boissons artisanales

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associé unique est libre.

**Agrément :** Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Président :** Georges LENOIR, demeurant 875 Route de Canavaggia, 20290 Borgo

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

### AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte ssp en date du 07/12/2020, il a été constitué une SAS :

**Dénomination :**

LB CARRELAGE

**Siège social :** 16, Rue Professeur Sant'aggi, 20250 Corte

**Capital :** 1000 €

**Activités principales :** Travaux de revêtement de sols, murs.

**Durée :** 99 ans

**Président :** M. DA COSTA LOPES BRANDON Lot Santa Devota - N2 - 20290 Borgo

**Cession d'actions :** LIBRE

Immatriculation au RCS de Bastia.

### AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

**Dénomination :** SASU "E3C"

**Siège :** Route du Macchione - Résidence U San Michèle - 20600 Bastia

**Objet :** L'audit, le conseil, l'expertise, l'accompagnement, l'ingénierie, la création et l'assistance technique en restauration collective, commercial, agroalimentaire et alimentation

**Durée :** 99 années

**Capital :** 1.000 Euros

**Président :** Monsieur Stéphane LENOIR demeurant Route du Macchione - Résidence U San Michèle - 20600 Bastia

Immatriculation : RCS Bastia

Pour Avis,



### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à PROPRIANO du 15/12/2020, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes : **DÉNOMINATION :** RL INGENIERIE. **SIEGE SOCIAL :** Zone Industrielle de Tralavettu, 20110 Propriano. **OBJET :** Maîtrise d'Oeuvre d'exécution, bureau d'ingénierie btp, coordination en matière de sécurité et de protection de la santé, organisation, pilotage, coordination, économie, études, conduite et suivi de chantier, assistance à la maîtrise d'ouvrage, conseil et expertise, réalisation de tous travaux avec ou sans sous traitance et toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet. **DUREE :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS. **CAPITAL :** 2000 €. **ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. **AGREMENT :** Les cessions d'actions par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions, à titre onéreux ou gratuit, sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés, statuant à la majorité des deux tiers des associés disposant du droit de vote. **PRESIDENT :** M. Roch LEANDRI demeurant 7 Avenue Napoléon III, 20110 Propriano. **IMMATRICULATION :** Au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

**POUR ACCELERER VOS DEMARCHES  
PAIEMENT  
PAR CARTE BANCAIRE**

**SUR PLACE  
OU PAR TELEPHONE**

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à SANTA MARIA POGGIO du 21/12/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme :** Société par Actions Simplifiée

**Sigle :** A.J.

**Dénomination :** ANGIE JUICE

**Siège :** Villa Tosi, Porraja, 20221 Santa Maria Poggio

**Durée :** Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

**Capital :** 1000 euros

**Objet :** Bar à jus de fruits frais, cocktails et boissons detox, salade sucrées et salées, snacking, glaces et gaufres

**Exercice du droit de vote :** Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

**Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

**Présidente :** Mme Julia, Rosanne, Marie, Pascale GOZZI demeurant Villa Tosi, 20221 Santa Maria Poggio.

**Directrice Générale :** Mme Angélica, Marie-Odette BATTINI demeurant Résidence Pascal Paoli, Villa n°1, Moriani Plage, 20230 San Nicolao.

La Société sera immatriculée au R.C.S. de Bastia.

Pour avis, La Présidente.

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à L'ILE-ROUSSE en date du 18/12/2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination :**

CARROSSERIE SAVELLI,

**Siège social :** Boulevard Fogata, l'Ile-Rousse (Corse)

**Objet :** L'activité de carrosserie, tôlerie, peinture

**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Capital :** 10.000 euros

**Gérance :** Monsieur Jean Jacques SAVELLI, demeurant Lieu-dit Galitello, Monticello (Corse),

**Immatriculation :** Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, L'associé fondateur, mandaté à cet effet ou le gérant.

### MODIFICATION GERANT



**Olivier PELLEGRINI**

Avocat à la Cour

Port de Plaisance de Toga

Bât. A2 - 20200 Bastia

Tél : 04.95.32.05.85

Fax : 04.95.32.13.35

**e-mail :** pellegri.olivier@orange.fr

### LA CAUSERIE

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

**Siège social :** Rond-Point de Furiani

Centre Commercial - Lido de la Marana

20600 Furiani

RCS Bastia 804 844 603

Aux termes d'une délibération en date du 25/10/2020, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Monsieur Ricardo DA SILVA FERREIRA de ses fonctions de gérant à compter du 25/10/2020 et a décidé de ne pas procéder à son remplacement.

Pour avis,  
La Gérance.



Office Notarial

**BONNES-AGUILAR**

**SCI A PICHJARINA**

Société Civile Immobilière

Au capital de 330.000,00 €

**Siège social :** Ajaccio (20000)

Les Jardins de Scudo - Le Panoria B

Route des Sanguinaires

RCS d'Ajaccio 751 771 254

Par décision de l'AGE du 03/12/2020, il a été décidé de nommer Nicolas Jacques CHRESTIAN demeurant 11M6 QUEBEC (CANADA) 2410 Adolphe Chapleau en qualité de gérant en remplacement de Monsieur Jacques Paul Jean-Pierre CHRESTIAN et Madame Laura Marie-Ange FRANCHINI à compter du 03/12/2020.

Modification au RCS d'Ajaccio.

### S.C.I. LUCIANI

Route de Mezzavia - Le Stiletto

20090 Ajaccio

RCS Ajaccio 339 378 952

### AVIS DE REMPLACEMENT DU GÉRANT

Aux termes d'une décision collective en date du 1ER Décembre 2020, Mr Marc-Antoine Prunier demeurant route des Sanguinaires à Ajaccio et Mr Charles André Santini demeurant avenue Nicolas Pietri, Villa du Bois des Anglais à Ajaccio ont été nommés gérants de la Société à compter du 1er décembre 2020, en remplacement de Mr Antoine Luciani demeurant résidence Masseria rue Saint Antoine à Ajaccio, démissionnaire. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

### LE TONYZIA

SCI au capital de 1.000 €

**Siège social :** Colmo Di Sappa

Foce Dell'Edera - 20169 Bonifacio

538 342 734 RCS Ajaccio

### MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (Corse-du-Sud), Bancarello, Route de Sartène, en date du 31/03/2020, Madame Corinne GONZALES demeurant 12, rue Doria, 20169 BONIFACIO a été nommée gérante en remplacement de M. Jean PIRO. Modification au RCS d'Ajaccio.

### SCI ASSULIU

Société Civile au capital de 2.400 €

**Siège :**

Chez M. Digiaco Jean Donat 18

20110 Propriano

445382286 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 02/11/2020, il a été décidé de :

- Nommer Gérant M. DIGIACOMO Jean-donat 16 rue du Général de Gaulle, 20110 Propriano en remplacement de DIGIACOMO TRUDDAIU SABINE démissionnaire. Mention au RCS d'Ajaccio.

### TRANSFERT SIEGE SOCIAL

### V.I.P. IMMOBILIER

SARL au capital de 2.000 Euros

**Siège social :** Quai Paoli, La Marine

20137 Porto-Vecchio

788 760 379 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 21/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée dénommée V.I.P. IMMOBILIER a décidé de transférer le siège social du Quai Paoli, La Marine, 20137 Porto-Vecchio à : Immeuble Mosconi, Rue Pierre Andreani, 20137 Porto-Vecchio à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

N° 44



Office Notarial  
**BONNES-AGUILAR**

### SCI LE JAS DES LAUZIERES

Société Civile Immobilière

Au capital de 340.000 €

Siège social : Ajaccio (20000)

Les Jardins de Scudo - Le Panoria B

Route des Sanguinaires

R.C.S. d'Ajaccio 792 251 738

Par AGE du 03/12/2020, les associés ont décidé à compter du 03 décembre 2020 de transférer le siège social au jas des Lauzières, Route de la Gaillarde, Pelvoux le Poët à VALLOUISE-PELVOUX (05340).

Modification au RCS de GAP.

N° 45

### STABIA XM

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 euros

882 413 198 RCS Marseille

### AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL HORS RESSORT

Aux termes d'une délibération en date du 23/11/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée STABIA XM a décidé de transférer le siège social du 24 Boulevard Sainte Rose, 13011 MARSEILLE au Lieu-dit BONIFAZINCA, Résidence STANATURA, Bâtiment A, n°25 - 20137 Porto-Vecchio à compter du 23 novembre 2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de Marseille et d'Ajaccio.

Pour avis - La Gérance.

N° 46

### ALBA VERDE

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 500 €

Siège : Lieu-dit Casella

20243 Prunelli Di Fiumorbo

824422950 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 14/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Appartement n°7A - Lieu-dit I Palazzi - 20215 Venzolasca. Mention au RCS de Bastia.

N° 47

### GDK.

SAS au capital de 1000 €

Siège social : Pôle de Suartello II

Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio

R.C.S Ajaccio 882 413 206

Par décision de l'associé unique du 10/02/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Pôle de Suartello II, Route de Mezzavia - 20090 Ajaccio à compter du 10/02/2020. Président : Guy Pastor, 7 Rue Roumanille, Chez Mme Pourailly Ascension, 13140 MIRAMAS. Radiation au RCS de Montpellier et immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 48



### Société d'Avocats

76, Route de Lyon

24750 Boulazac Isle Manoire

### TRANSFERT DU SIÈGE

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 25 novembre 2020 de la Société ALMACE, SARL au capital de 1.000 euros, dont le siège social est 10, ROUTE DE MOLINI, 20128 ALBITRECCIA, 815 353 115 RCS AJACCIO, il résulte qu'à compter du 1er novembre 2020. Le siège social a été transféré au 3 Clos Vista d'Agosta, 20166 Pietrosella. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

N° 49

### CORSE VERANDA

Société Civile Immobilière

Au capital de 10.000 euros

Siège social : Casamozza

Chez Mr Andreani Sébastien

20243 Prunelli Di Fiumorbo

880 035 928 RCS Bastia

### AVIS DE PUBLICITÉ

Aux termes d'une délibération en date du 24/11/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de transférer le siège social du Casamozza, Cz Mr Andreani Sébastien, 20243 Prunelli Di Fiumorbo Au ZI de Migliacciaro, 20243 Prunelli Di Fiumorbo à compter du 24/11/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 50

### EQUIPEMENTS INSULAIRES

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500 euros

Siège social :

2, Rue Luce de Casabianca

20200 Bastia

843 796 160 RCS Bastia

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 27/09/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 6B Rue César Campinchi, 20200 Bastia. Mention au RCS de Bastia.

Pour avis, La Gérance.

N° 51

### ETHIZPE

S.A.R.L au capital de 10.000,00 Euros

RCS Ajaccio : 791 347 818

### TRANSFERT SIÈGE SOCIAL

Par décision des associés réunis en assemblée générale extraordinaire en date du 18/11/2020, le siège social est transféré de [ancien Siège] chez M. Patrick Bernard, La Pomposa, 20169 Bonifacio, à l'adresse suivante [nouveau siège] 4 rue Fred Scamaroni, 20169 Bonifacio ; A compter du 18/11/2020. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis et mention, Le Gérant.

N° 52

### ORABONA INVESTISSEMENTS

Société de Participation Financière

des Professions Libérales

à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000,00 euros

Siège social : Résidence Parc Floral

Lieu-dit Paradissa, Casatorra

20620 Biguglia

823 719 893 RCS Bastia

Aux termes d'une décision en date du 15.12.2020 l'associée unique a décidé :  
- de transférer le siège social du Résidence Parc Floral, Lieu-dit Paradissa, Casatorra, 20620 Biguglia au 17, rue César Campinchi, 20200 Bastia, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis,  
La Gérance.

N° 53

### DOMÉRIC

SCI au capital de 1.525 €

Siège : 33, Rue du Clos des Noyers

94700 Maisons Alfort

443810775 RCS de Creteil

Par décision de l'AGE du 11/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au Hameau de Fossi, 20137 Porto-Vecchio. Gérant : Mme BUMAT ÉPOUSE BOUCHE Dominique, Hameau de Fossi, 20137 Porto-Vecchio.

Objet : Acquisition, gestion et administration en France ou à l'étranger de tous immeubles, biens immobiliers ou parts de sociétés civiles immobilières et de toutes opérations ayant trait au présent objet social.

Durée : 99 ans

Radiation au RCS de CRETEIL et ré-immatriculation au RCS d'AJACCIO.

N° 54

### BLACK-TRACK

SAS au capital de 2000,0 €

Siège social : Lotissement le Lancone

Numéro 8 Bis - 20620 Biguglia

824424923 RCS Bastia

Le 05/11/2020, les associés ont : décidé de transférer le siège social au 38 Parc du Golf, 350 avenue Guillaibert de la Lauzière, 13100 Aix-en-Provence à compter du 5 novembre 2020 ; Radiation au RCS de Bastia. Inscription au RCS de Aix-en-Provence.

N° 55

### SAFETY AND SERVICES PROTECT

SAS au capital de 1000 €

Siège : C/O SARL AVEC - 06300 Nice

RCS : Nice 801260381

Aux termes d'une décision de l'associé unique en date du 30/11/2020, le siège social a été transféré au route du Pero, 20130 Cargèse et ce à compter du 30/11/2020. Président(e) : DURAND épouse ARSLAN Christine demeurant : Route Métropolitaine 30, 06420 St Sauveur Sur Tinee.

Formalités au RCS d'Ajaccio.

N° 56

### IB SERVICES

SASU au capital de 2000 €

Siège social : Résidence La Mora

Route de Pietramaggiore, 20260 Calvi

879 268 407 RCS de Bastia

Par AGE du 02/12/2020, il a été décidé de transférer le siège social au 3 PI du Docteur Crudeli, 20260 Calvi, à compter du 02/12/2020.

Mention au RCS de Bastia.

### MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 57

### SCCV BATI PROMOTION

SCCV au capital de 1.000 €uros

En cours de transformation en SAS

Siège social : Lieu-dit Civolaggio

Route d'Alata - 20167 Alata

877 930 883 RCS Ajaccio

### AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant délibération en date du 22/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le siège social et la durée de la Société demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 1.000 €uros, divisé en 100 actions de 10 €uros chacune.

ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination :

Ancienne mention :

SCCV BATI PROMOTION

Nouvelle mention : BATI PROMOTION

Objet :

Ancienne mention : L'acquisition sur la Commune d'ALATA (20167), au lieu-dit, d'une parcelle de terrain à bâtir ; La construction sur ce terrain d'un ensemble immobilier en vue de sa vente à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location meublée, de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire.

Nouvelle mention : L'acquisition, la construction d'un ensemble immobilier en vue de sa vente à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions. L'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation par location de tous biens ou droits immobiliers. M. Luis Filipe NOVO MORIM, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

M. Luis Filipe NOVO MORIM, demeurant à VALLE DI MEZZANA (20167) Le Bois de Sarrume.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance

**SCCV BATI CONFINA**

SCCV au capital de 1.000 €uros  
En cours de **transformation** en SAS  
Siège social : Lieu-dit Civolaggio  
Route d'Alata - 20167 Alata  
877 857 383 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Suivant délibération en date du 22/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

Le siège social et la durée de la Société demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 1.000 €uros, divisé en 10 actions de 10 €uros chacune.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Dénomination :

Ancienne mention :

SCCV BATI CONFINA

Nouvelle mention : BATI CATALEA

Objet :

Ancienne mention : L'acquisition sur la Commune d'AJACCIO [20000], Rue U Golu, d'une parcelle de terrain à bâtir cadastrée DA 139 ; La construction sur ce terrain d'un ensemble immobilier en vue de sa vente à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation par location ou autrement, à l'exception de la location meublée, de tous biens ou droits immobiliers dont la société pourra devenir propriétaire.

Nouvelle mention : L'acquisition, la construction d'un ensemble immobilier en vue de sa vente à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions. L'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation par location de tous biens ou droits immobiliers.

M. Luis Filipe NOVO MORIM, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

M. Luis Filipe NOVO MORIM, demeurant à VALLE DI MEZZANA [20167] Le Bois de Sarrume.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis, la Gérance.

**LEFEVRE-MARTIN-HUOT**

SAS au capital de 1000 €  
Siège social :  
Centre Commercial Bastia Rocade  
20600 Furiani  
808415954 RCS Bastia

L'AGE du 14/12/2020 a décidé : de modifier la dénomination sociale qui devient : LE BAR A ONGLES - LA ROCADE BASTIA. Dépôt RCS Bastia.

**FIDAL**

Société d'avocats  
Immeuble l'Astrolabe  
79, bd de Dunkerque  
CS 10427  
13035 Marseille cedex 02

**SOCIETE DE GESTION DU CASINO D'AJACCIO**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 128.896 euros  
Siège social : Place de Gaulle  
Immeuble du Casino Municipal  
20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio 045 720 257

**AVIS DE MODIFICATION**

Aux termes du procès verbal des décisions de l'assemblée générale extraordinaire du 01.10.2020, il en résulte que l'assemblée prend acte du non renouvellement du mandat de SALUSTRO REYDEL, en qualité du Commissaire aux comptes suppléant. Conformément à la législation en vigueur, il n'est pas pourvu dans l'immédiat à la nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

**SAFETY AND SERVICES CONSULTING**

SAS au capital de 1000 €  
Siège : 7, Place Ile de Beauté  
C/O SARL AVEC - 06300 Nice  
RCS : Nice 793493214

Aux termes d'une décision de l'associée unique en date du 30/11/2020, le siège social a été transféré au route du Pero, 20130 Cargèse et ce à compter du 30/11/2020. D'autre part, l'objet social a été modifié pour être désormais le suivant : " Apporteur d'affaires, mise en relation de personnes susceptibles de conclure des accords de vente et achat de biens et services de toutes nature ou des partenariats de gestion des affaires " et ce à compter du 30/11/2020. Présidente : DURAND épouse ARSLAN Christine demeurant : Route Métropolitaine 30, 06420 St Sauveur Sur Tinee. Formalités au RCS de Ajaccio.

**AVIS**

Par décision du 17 novembre 2020, l'associé unique de la Sarl INGEVIA, dont le siège est lieu-dit Fiumicelli, 20215 VENZOLASCA [844 801 696 RCS BASTIA], a décidé sa transformation en société par actions simplifiée à compter du 1er décembre 2020, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés. Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros.

**Admission aux assemblées et droit de vote** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque action donne droit à une voix. **Transmission des actions** : La cession d'actions à un tiers est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.

Président de la société : Grégoire RAF-FALLI demeurant Lieu-dit Fiumicelli, 20215 Venzolasca.

**CORSE PISCINE**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Chez Mr ANDREANI Daniel  
Casamozza  
20243 Prunelli Di Fiumorbo  
824 778 146 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'une délibération en date du 23/11/2020 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de remplacer à compter du 23/11/2020 la dénomination sociale CORSE PISCINE par SPAS, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

- de transférer le siège social du Chez Mr ANDREANI Daniel, CASAMOZZA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO au ZI DE MIGLIACCIARO, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO à compter du 23/11/2020, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

- de nommer Monsieur Sébastien ANDREANI, demeurant Casamozza, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Daniel ANDREANI et de modifier en conséquence l'article 17 des statuts.

Pour avis, La Gérance.

**CAJ SARL**

SARL au capital de 10.000 €  
8, rue du Long Foin  
91700 Sainte Geneviève des Bois  
R.C.S Evry 850 911 264

Aux termes du PV d'AGE en date du 02/11/2020, il a été décidé de :

- La transformation de la société en SAS à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte corrélativement modifié des statuts qui régiront désormais la société. La durée, le siège et l'objet de la société restent inchangés. L'Assemblée Générale décide de mettre fin aux fonctions de la gérance et nomme en qualité de président Monsieur César Miguel DA SILVA CORREIA demeurant Rua 20 de Junho, nº 3597 4640 - 470 Santa Marina do Zêzere-Baião Portugal.

- transférer le siège social à l'adresse suivante : Lieu-dit Michel Ange - 20167 Afa.

La société sera radiée du RCS d'Evry et immatriculée au RCS d'Ajaccio.

**CREATIVE CONSUMER CARE****Sigle : 3C.COM**

Société par Actions Simplifiée  
à Associé Unique  
Au capital de 10.000 €  
Siège social :  
Parc Technologique de Bastia Futura 2  
20600 Bastia  
801 969 577 R.C.S. Bastia

Aux termes du procès verbal des décisions de l'associé unique du 14 août 2020, il a été décidé de ne pas renouveler et de ne pas remplacer le mandat de Mme Marie MORELLI, commissaire aux comptes titulaire et de Mme Marie CAVALLI, commissaire aux comptes suppléant.

Mention sera portée au RCS de Bastia.

Pour avis,

**AVIS**

Par décisions du 30/09/2020, l'associée unique de la SAS LEANDRI ROCH BTP, capital : 303.000 €, siège social : Zone Industrielle de Tralavettu, 20110 PROPRIANO, 450 635 503 RCS AJACCIO, a pris acte que le mandat du Cabinet AUDITA, commissaire aux comptes, est arrivé à expiration, décidé de ne pas procéder à son renouvellement et nommé :

La société DSP FINANCES sise Boulevard Louis Campi, Résidence Opéra, Immeuble Traviata, 20090 AJACCIO, immatriculée sous le numéro 521 870 998 RCS AJACCIO, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire pour une période de six (6) exercices qui expirera à l'issue de la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 ; Monsieur Dominique LEONETTI, demeurant 8 Rue François Piétri, 20090 AJACCIO, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, conformément à l'article L.823 1 du Code de commerce, pour une période de six (6) exercices qui expirera à l'issue de la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

**LOTI 2A**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 1.000, 00 euros  
Siège social :  
Lieu-dit Le Stiletto - La Rocade  
20167 Mezzavia  
RCS Ajaccio n°822 556 247

Compte tenu des termes des statuts, par courrier en date du 22 décembre 2020, la Présidente de la société LOTI 2A, Madame Maria VACCA épouse MIGNUCCI, dûment habilitée, a décidé de la révocation de Monsieur Dominique MIGNUCCI, es qualité de Directeur Général de la société, demeurant Lotissement Les Asphodèles - Lieu-dit Maccine - 20167 Alata et ce à compter du 22 décembre 2020.  
Mention au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Présidente.

**NOUVEL HOLDING EXPERTS COMPTABLES**

Sigle : "NHEC"

S.A.R.L. au capital de 550.000 €uros  
Siège social : 5, Cours Jean Ballard  
13001 Marseille  
882 919 541 RCS Marseille

Aux termes d'une délibération en date du 01/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la SARL «NOUVEL HOLDING EXPERTS COMPTABLES» a décidé à compter de ce jour :

- D'étendre l'objet social aux activités suivantes : Prestations de services et secrétariat administratif

- De transférer le siège social et l'établissement principal du 5, Cours Jean Ballard, 13001 Marseille à Maison près de l'Aqueduc, 20167 Mezzavia.

En conséquence les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés.

Pour avis, La Gérance.

**GROUPE DUPONT  
CERMOLACCE**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 583.000,00 euros  
Siège social :  
Centre Commercial Rive Droite  
RN 193, 20620 Biguglia  
882 594 369 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 24.11.2020, la société « KALLISTE REVISION COMPLÉTAIRE », SARL au capital de 100.000,00 euros dont le siège social est Parc technologique de Bastia, Z.A.E. d'Erbajolo, 20600 BASTIA, immatriculée au RCS de BASTIA sous le numéro 343 744 991, représentée par son gérant, M. Antoine VINCENTI, a été nommée en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une période de trois (3) exercices, soit jusqu'à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2023.

Pour avis, Le Président.

**RUPTA 576**

SAS au capital de 1.500 €  
Siège social : Lieu-dit Casaperta  
20251 Pancheraccia  
843 496 357 R.C.S. Bastia

**DEMISSION POUR ORDRE**

Par courrier RAR du 19/12/2020, M. Laurent MANENTI a démissionné de son mandat de membre et vice président du comité de direction de la société à effet immédiat.  
Mention RCS Bastia.

Pour avis,

**ROCADE DISTRIBUTION**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 320.000 euros  
Siège social : Route d'Alata  
La Rocade - Boulevard Abbé Recco  
20090 Ajaccio Immatriculée au RCS  
d'Ajaccio sous le numéro 439 357 641

**OBJET SOCIAL**

Par décisions collectives unanimes des associés en date du 12 novembre 2020, il a été décidé la refonte des statuts, étant précisé que les articles relatifs à la forme, la dénomination, le capital social, la durée et l'exercice social demeurent inchangés. L'objet social initial est maintenu, mis à jour afin de tenir compte de l'évolution du commerce. La formulation suivante de l'objet social a été adoptée par décisions du 12 novembre 2020 :

**"ARTICLE 2 - OBJET :**

La société a pour objet l'exploitation d'un établissement commercial sous la forme d'hypermarché ou supermarché ayant trait aux activités suivantes :

- Alimentation générale, crèmerie, fruits et légumes, poissonnerie et produits de la mer, produits surgelés, légumes secs, plats cuisinés, vins, liqueurs et spiritueux à porter, eaux minérales, viande de boucherie, charcuterie et salaisons de toutes provenances (en particulier les spécialités régionales et étrangères), glaces et crèmes glacées, pain, pâtisserie. .../...

- Articles de mercerie, bonneterie, confection, produits de ménage et d'entretien, couleurs et peintures, quincaillerie, objets pour cadeaux et décoration, parfumerie, vaisselle, verrerie, jouets, appareils électroménagers, articles pour l'électricité, disques, articles chaussants, maroquinerie, papeterie, librairie et journaux, blanchisserie, teinturerie, articles d'ameublement, articles d'équipement de la maison, puériculture, bijoux, pierres précieuses, métaux précieux (en toute matière, principalement or, argent, platine) et tous articles dérivés, bijoux fantaisie, orfèvrerie, horlogerie et tous articles s'y rattachant, parapharmacie, produits de beauté et tous produits se rattachant à l'esthétique et aux soins du corps, optique, fleurs, plantes et plants, radio, télévision, hi-fi, son, photo et cinéma.

- La vente de tous objets d'occasion,  
- La location de matériels en tous genres,

- La location et la vente de tous véhicules de tourisme ou utilitaire,

- La location, en galerie marchande, d'emplacement pour tous commerces,

- L'utilisation de distributeurs automatiques pour tous objets,

- L'utilisation de tous moyens de vente électroniques,

- La vente de produits pétroliers par distributeurs ou de toute autre manière,

- Et d'une manière générale, toute affaire concernant les produits pouvant être vendus dans les magasins à succursales multiples et dans les hypermarchés ou similaires.

Plus généralement, toutes opérations d'industrie ou de commerce, financières, civiles, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe."

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

**RESTO SENIORS CORSICA**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 7.500,00 euros  
Siège social : Quartier Budiccioni  
rue de Magnolia, 20090 Ajaccio  
523 225 688 RCS Bastia

Par décision du 26.11.2020, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 7.500,00 euros, divisé en 100 parts sociales de 75,00 euros chacune.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

Sous sa forme de société par actions simplifiée, la Société était dirigée par :

**Président :**  
Monsieur Jean-Louis (fils) ALBERTINI, demeurant Route Moyenne de Corniche, Domaine de Lorello, 20166 Grosseto-Prugna.

Sous sa nouvelle forme d'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée, la Société est gérée par Monsieur Jean-Louis (fils) ALBERTINI, demeurant Route Moyenne de Corniche, Domaine de Lorello, 20166 Grosseto-Prugna  
**Commissaires aux Comptes confirmés dans leurs fonctions :** la société KYRNOS AUDIT, titulaire, et la société COREVAL - COMPAGNIE DE REVISION, VALORISATION ET D'AUDIT LEGAL, suppléante.

Pour avis,

**B. LEONELLI**

Avocat  
5, Rue César Campinchi  
20200 Bastia  
Tel : 04.95.31.69.67  
Fax : 04.95.32.79.15

**SINISERA FRUITS**

SASU au capital de 1.000 €  
Siège Social : Lieu-dit Saint-Just  
20215 Vescovato  
R.C.S. : Bastia N° 847 686 375

**CHANGEMENT  
DE PRESIDENT**

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date à VESCOVATO du 17 Décembre 2020, Madame Madeleine SPALETTI demeurant à VESCOVATO (20215) Hambeau de Torra, seule héritière de Monsieur Mario SPALETTI, actionnaire unique de la société a décidé de se nommer présidente en remplacement de celui-ci décédé le 8 Novembre 2020, à compter du même jour, pour une durée indéterminée.

En conséquence l'article 28 des statuts a été modifié.

Pour Avis,  
Le Président.

**L'AMBA**

SARL transformée en SAS  
Au capital de 2.000 €uros  
Siège social : Résidence Harmonie  
Agosta Plage - 20166 Porticcio  
RCS Ajaccio 511 578 536

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes d'une délibération en date du 22/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.

Le capital social reste fixé à la somme de 2.000 €uros.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Grégory, Nicolas ANTONA, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

**PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Je soussigné, Grégory, Nicolas ANTONA, demeurant Route de Pietrosella, Résidence Petinello, N°25, 20166 Pietrosella,

Pour avis, Le Président.

**FM PROMOTION**

SCCV au capital de 1.000 €uros  
En cours de transformation en SAS  
Siège social : Lieu-dit Civolaggio  
Route d'Alata 20167 Alata  
879 435 931 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Suivant délibération en date du 22/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire, des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L.227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination sociale, le siège social et la durée de la Société demeurent inchangés.

Le capital reste fixé à la somme de 1.000 €uros, divisé en 100 actions de 10 €uros chacune.

**ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.

Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :

**Objet :**

Ancienne mention : L'acquisition d'un terrain à bâtir sur la commune de Tavaco, ainsi que tous immeubles et droits susceptibles de constituer des accessoires ou annexes dudit terrain ; L'aménagement et la construction sur ce terrain d'immeubles ;

La vente de l'immeuble ou des immeubles construits à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions ; L'obtention de toutes ouvertures de crédit, prêts et constitution des garanties y relatives ;

**Nouvelle mention :** L'acquisition, la construction d'un ensemble immobilier en vue de sa vente à tous tiers, sous quelque forme que ce soit, en totalité ou par fractions. L'acquisition, la gestion, l'administration, l'exploitation par location de tous biens ou droits immobiliers.

M. Luis Filipe NOVO MORIM, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.

Sous sa nouvelle forme, la Société est gérée par :

M. Luis Filipe NOVO MORIM, demeurant à VALLE DI MEZZANA (20167) Le Bois de Sarrume.

Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
La Gérance.

**RAGA SAS**

Au capital de 2251000 €  
Siège : Lieu-Dit Ardisson  
20600 Furiani  
RCS : Bastia 831531454

Par assemblée générale du 30 juin 2019, les associés ont constaté la démission de Monsieur Michel MEHUT de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire et de Monsieur Eric LECERF de ses fonctions de commissaires aux comptes suppléant.

N° 77

**AVIS**

Par décisions du 30/09/2020, l'associée unique de la SAS CORSE PREFEA, capital : 10.000 €, siège social : Zone Industrielle de Tralavettu, 20110 PROPRIANO, 435 281 829 RCS AJACCIO, a pris acte que le mandat du Cabinet AUDITA, commissaire aux comptes, est arrivé à expiration, a décidé de ne pas procéder à son renouvellement et a nommé dans le cadre de l'audit légal des petites entreprises, conformément aux dispositions des articles L.823 2 2 et L.823 3 2 du Code de commerce : La société DSP FINANCES sise Boulevard Louis Campi, Résidence Opéra, Immeuble Traviata, 20090 AJACCIO, immatriculée sous le numéro 521 870 998 RCS AJACCIO, en qualité de nouveau commissaire aux comptes titulaire pour une période de trois (3) exercices qui expirera à l'issue de la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ; Monsieur Dominique LEONETTI, demeurant 8 Rue François Piétri, 20090 AJACCIO, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, conformément à l'article L.823 1 du Code de commerce, pour une période de trois (3) exercices qui expirera à l'issue de la décision de l'associée unique statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis.

N° 78

**ENERGIE DI CORSICA**

Société Par Actions Simplifiée  
Au capital de 100,00 €  
Siège social : Place de L'église  
Castineta - 20218 Castineta  
818 009 144 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'associé unique du 22 décembre 2020, il résulte que :  
- L'objet social de la société a été étendu, à compter du 22/12/2020, aux activités suivantes :

L'exploitation de stations-services, prestation de services s'y rattachant, la vente de tous hydrocarbures et produits dérivés, la vente de tous articles et petits accessoires automobiles, la vente de produits alimentaires et non alimentaires, et de presse..

En conséquence, l'article 2 des statuts a été modifié comme suit :

**\* Ancienne mention :**

La société a pour objet : Travaux d'électricité générale chez tout type de client, achat et vente de matériel électrique, achat, vente et pose de portail, et plus généralement tous travaux se rapportant à l'électricité.

**\* Nouvelle mention :**

La société a pour objet : Travaux d'électricité générale chez tout type de client, achat et vente de matériel électrique, achat, vente et pose de portail, et plus généralement tous travaux se rapportant à l'électricité.

L'exploitation de stations-services, prestation de services s'y rattachant, la vente de tous hydrocarbures et produits dérivés, la vente de tous articles et petits accessoires automobiles, la vente de produits alimentaires et non alimentaires, et de presse.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

N° 79

**SCI OMIGNA**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 234.000 €  
Siège social : Hameau de Lozzi  
20130 Cargèse  
RCS Ajaccio 798 370 664

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2020, la collectivité des associés de la SCI OMIGNA a décidé de la transformation de la société en Société par Actions Simplifiée à compter du 22 décembre 2020. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

**Forme :**

Ancienne mention : Société civile Immobilière  
Nouvelle mention : Société par actions simplifiée.

**Administration :**

Ancienne mention : le gérant est Monsieur Agostinho DA SILVA NETO .  
Nouvelle mention : La SAS AEW immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 798 377 388 est nommé présidente.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Président.

N° 80

**A.N.A PROMO**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Chez Mr ANDREANI Daniel  
Casamoza  
20243 Prunelli Di Fiumorbo  
750 767 659 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes d'une délibération en date du 26/11/2020 l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé :

- de remplacer à compter du 26/11/2020 la dénomination sociale A.N.A PROMO par CP.FR, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de transférer le siège social du Chez Mr ANDREANI Daniel, CASAMOZZA, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO au ZI DE MIGLIACCIARO, 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO à compter du 26/11/2020, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.

- de nommer Monsieur Sébastien ANDREANI, demeurant Casamoza 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO en qualité de gérant pour une durée illimitée en remplacement de Monsieur Daniel ANDREANI et de modifier en conséquence l'article 17 des statuts.

- d'étendre l'objet social aux activités d'acquisition, d'administration, de gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, la vente de tous immeubles et biens immobiliers et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts

Pour avis,  
La Gérance.

N° 81

**HOLDING G.S.V**

Société Civile en cours  
de transformation en SAS  
Au capital de 1.000.000 euros  
Siège social : Résidence Diamant 1  
Bât C - Place de Gaulle  
20000 Ajaccio  
829 420 769 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Suivant délibération en date du 23/12/2020, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 01/01/2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 1.000.000 euros, divisé en 100 parts sociales de 10 000 euros chacune. **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**TRANSMISSION DES ACTIONS :** La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.

Monsieur Gilles VAREON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ :** Monsieur Gilles VAREON, demeurant Lieu-dit Forcola, 20129 Bastelicaccia **DIRECTEUR GENERAL :** Sandrine VAREON, demeurant Lieu-dit Forcola, 20129 Bastelicaccia.

Pour avis,  
Le Président.

N° 82

**MAAV**

SARL au capital de 500 €  
Siège : Résidence Les Myrtes  
5, Boulevard Madame Mère  
20000 Ajaccio  
891496317 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 01/12/2020, il a été décidé d'étendre l'objet social à : La location nue ou meublée sur biens propres à titre professionnel ou non avec éventuellement fournitures de prestations para-hôtelières et notamment la maison d'hôtes. L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement. Et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.

Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 83



Maître Marie-Paule  
**DIONISI-NAUDIN**

Avocat à la Cour  
Spécialiste en droit fiscal  
et droit douanier  
32, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tel : 04.95.37.64.79  
Fax : 04.95.38.54.71

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 1er octobre 2020, les associés de la Société « PUMONTI », SARL au capital social de 100.000 Euros, dont le siège est Boulevard Napoléon, Saint Cyprien, 20137 LECCI [RCS AJACCIO 848 555 652], ont décidé la transformation de la Société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, avec adoption de nouveaux statuts.

**Dénomination - Siège social - Objet - Durée :** Ils sont inchangés. **Capital :** Il reste fixé à la somme de 100.000 € divisé en 10.000 actions de 10 € chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, qui sont réparties entre les propriétaires actuels des parts sociales à raison d'une action pour une part. **Administration :** Madame Alexandra COLL, associée, née le 29 décembre 1978 à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme), demeurant Fiumu d'Oso, 20170 SAN GAVINO DI CARBINI, est nommée Présidente de la Société, sans limitation de durée à compter du 01.10.2020.

**Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions inscrites en compte. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

**Agrément :** Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 84

**A CITADELLA**

SARL au capital de 300.000 Euros  
Siège social : Caldaniccia  
20167 Sarrola-Carcopino  
344 946 041 RCS Ajaccio

**AVIS DE TRANSFORMATION**

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 22 décembre 2020, l'associée unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 300.000 Euros.

**Transmission des actions :** La cession des actions de l'associée unique est libre. **Agrément :** Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Sous sa forme à responsabilité limitée, la Société était gérée par Mme Astrid LOMBARD (épouse VILLELEGIER).

Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par Mme Astrid LOMBARD (épouse VILLELEGIER), demeurant Résidence les Aloès, Le Panoramicque, Bât 2, 20000 Ajaccio, Présidente de la société.

Pour avis, La Présidente.

## CABINET VAREON ET ASSOCIES

SARL transformée en SAS  
Au capital de 310.000 €  
Siège social : Résidence Diamant 1  
Bât C - Place de Gaulle  
20000 Ajaccio  
479387342 RCS Ajaccio

### AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 23/12/2020, l'AGE, statuant dans les conditions prévues par la loi, a décidé la transformation de la Société en SAS à compter du 01/01/2021, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 310.000 €. **ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE** : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. **TRANSMISSION DES ACTIONS** : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. Mr Gilles VAREON, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ** : Mme Sandrine VAREON demeurant Lieu-dit Forcola, 20129 Bastelicaccia **DIRECTEUR GÉNÉRAL** : Mr Gilles VAREON demeurant Lieu-dit Forcola, 20129 Bastelicaccia.

Pour avis,  
Le Président.

 **DEPOSEZ  
vos annonces :**  
[al-informateurcorse@orange.fr](mailto:al-informateurcorse@orange.fr)

## SARL SAN BARTOLOMEO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 4000,00 euros  
Siège social : 16, rue Doria  
20169 Bonifacio  
RCS Ajaccio : 498 216 217

### MODIFICATION ADJONCTION D'ACTIVITE OBJET SOCIAL

Suivant AGE en date du 15/11/2020, les associés de la SARL SAN BARTOLOMEO, ont décidé de la modification par adjonction d'activité de son objet social sur le second établissement (non principal) situé 16, rue Doria à Bonifacio, qui devient comme suit :

Ancienne mention : Vente de produits alimentaires de produits de boulangerie, d'objets de décoration, de tissus et d'articles de mercerie.

Nouvelle mention : Vente de produits alimentaires, de produits de boulangerie, confection de Pizza sur place et vente à emporter, vente d'objets de décoration, de tissus et d'articles de mercerie.

Les statuts de la société ont été modifiés en conséquence.  
Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

## MODIFICATION CAPITAL SOCIAL



Société par Actions Simplifiée  
« **Alain SPADONI  
& Associés,**  
Notaires » à Ajaccio  
3, Avenue Eugène Macchini  
Immeuble Le Régent

### AUGMENTATION DE CAPITAL

Suivant acte reçu par Maître Antoine SANTUCCI, Notaire de la Société par Actions Simplifiée « Alain SPADONI & Associés, Notaires » à AJACCIO (Corse-du-Sud) 3, avenue Eugène Macchini, immeuble « Le Régent », le 16/12/2020 en cours de publication au Service de la Publicité Foncière d'AJACCIO.

Il a été procédé à l'augmentation du capital de la société Civile Immobilière ROCH Immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés d'AJACCIO n°882 058 654 dont le siège social est à AJACCIO 20000, 6 Rue des Trois Marie.

**Apport d'un bien immobilier** sis à PIANA [20115] Section B N°324 pour la totalité en pleine propriété par Monsieur Thierry André Pascal ZEVACO demeurant à Ajaccio, Résidence les Palmiers, Bt C, avenue Maréchal Moncey.

L'article 6 Apport - formation du capital a été modifié en conséquence

L'article 7 Capital Social a été modifié en conséquence : Il a été décidé d'augmenter le capital social de 1000,00€ à 16.000,00€

Pour avis,  
Me Antoine SANTUCCI, Notaire.

### AVIS

En date du 30/10/18 les associés de la société LES RESIDENCES DE LA SERRA, SCCV au capital de 10000000€, dont le siège social est à CALVI [20260] Santa Régina - Rue des Ecoles, immatriculée au RCS de BASTIA 749993622, ont décidé de réduire le capital pour le ramener à 930000 euros par voie de rachat, par la société, et d'annulation d'un certain nombre de parts. Mention sera faite au RCS de Bastia.

La Gérance,

### VESNA ROSSA

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 12.275.000 €  
**Ramené à 11.426.786 €**  
Siège social : Lecci [20137]  
Les Villas, Lieu-Dit Mora Dell'Onda  
834 189 086 RCS Ajaccio

### AVIS DE MODIFICATION

Le 4 décembre 2020, il a été constaté le rachat de 848.214 actions de préférence de catégorie P appartenant au FIP KAL-LISTE CAPITAL 7, leur annulation corrélative et la réalisation effective de la réduction du capital social d'un montant de 848.214 € pour le ramener de 12.275.000 € à 11.426.786 €.

Les articles 8 et 9 des statuts ont été modifiés en conséquence.  
Dépôt légal au RCS d'Ajaccio.



Maître Marie-Carole  
**CASU-PADOVANI**  
3, Avenue Xavier Luciani  
20250 Corte

### AUGMENTATION DE CAPITAL SUITE A APPORT IMMOBILIER

Société Civile Immobilière  
"SCI St Jean"  
Siège social : Corte [20250]  
23 Lot Porette - RN 200  
Chez M. LUCIANI  
R.C.S. Bastia N°853.183.382

Suivant acte reçu par Maître Marie-Carole CASU-PADOVANI, Notaire, le 18 décembre 2020.

Le capital de la société civile dénommée "SCI St Jean" sus-désignée qui était de 1.000,00 Euros, a été porté à 46.000,00 Euros, au moyen d'un apport immobilier de 45.000,00 Euros effectué par un associé, consistant en une parcelle de terre sis à CORTE cadastrée section AO n°241, lieu-dit Furnaccia, pour 9a.10ca.

Les statuts ont été modifiés en conséquence de la manière suivante :

Article 7 : Le capital social par suite de l'augmentation de capital de 45.000,00 Euros constatée par acte reçu par Maître CASU-PADOVANI le 18 décembre 2020 est désormais fixé à la somme de 46.000,00 euros (suivent les modifications ne faisant pas l'objet de publicité légale).

Pour avis :  
Me Marie-Carole CASU-PADOVANI,  
Notaire.



Etude de Maîtres  
**Jacques BRONZINI  
de CARAFFA  
et Thomas LEANDRI,**  
Notaires associés à Bastia  
(Haute-Corse), 1, rue Luigi Giafferi.

### AVIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL SOCIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphanie CASIMIRI, Notaire au sein de la SCP « Jacques BRONZINI de CARAFFA et Thomas LEANDRI, notaires associés », le 22 décembre 2020, en cours de publication au service de la publicité foncière de BASTIA, le capital social de la "SCI Armande et François SPINOSI", société civile au capital de 130.200,00 Euros, ayant son siège social à GALERIA - 20245 - Route de la Mer, identifiée sous le numéro SIREN 507 605 632 RCS BASTIA a été augmenté d'une somme de 5.251,30 euros, pour le porter ainsi de 130.200,00 euros à 135.451,30 euros par voie d'apport en nature des biens suivants : parcelles de terre sises sur le territoire de la commune de GALERIA [20245], lieudit « Porto » et « Calca » cadastrées section AB n°s 226 et 227 et section F n°183.

Ancienne mention : 130.200,00 euros  
Nouvelle mention : 135.451,30 euros  
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le notaire.

## TUBIANA ANTUNES SUD CORSE

SARL au capital de 147.600 €  
Siège social : 10, Cours Napoléon  
20137 Porto-Vecchio  
339 982 878 R.C.S. Ajaccio

De l'AGE du 15/12/2020, il résulte que :  
- Le capital social a été réduit de 31.079.999 euros pour le porter de 147.600 euros à 116.520 euros par voie de diminution de 8.0020597 euros de la valeur nominale de chaque part sociale, et distribution aux associés des sommes correspondant à cette diminution.

- Le capital a été augmenté d'une somme de 1.383.520 euros par compensation avec des créances liquides et exigibles.

- L'article 7 Capital social des statuts a été modifié en conséquence.

Nouvelle mention Capital : 1.500.000 euros

- Les capitaux propres de la société sont reconstitués

Mention RCS : Ajaccio.

Pour avis,

### U STRAGNU

SCI au capital de 500 €  
Siège social : Finocchio  
20169 Bonifacio  
834 058 265 RCS Ajaccio

### MODIFICATIONS

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (Corse du Sud), Bancarello, Route de Sartène, en date du 08/11/2019, le capital a été augmenté d'une somme de 105.000 € pour être porté à la somme de 105.500 €, par la création de 10.500 parts nouvelles de 10 € chacune, entièrement libérées.  
Modification au RCS d'Ajaccio.

### AVIS

Par décision du 9 septembre 2020, l'associé unique de la société CHIUSEVIA CONSTRUCTIONS, SARL au capital de 4 500 € dont le siège est à GHISONACCIA [20240] Route de la Mer [533 358 677 RCS BASTIA] a augmenté le capital social de 45.000 € qui a ainsi été porté à 49.500 €.

### ADIS

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 327.500 euros  
Siège social : Z.I de Baléone  
20167 Mezzavia - Afa  
RCS Ajaccio 823 746 102

### AVIS DE PUBLICITE

Aux termes du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 10/12/2020, le capital a été réduit de 1.310.000 euros à 327.500 euros.

L'article 7 - CAPITAL SOCIAL des statuts a été modifié en conséquence :

\* Ancienne mention :

Capital : 1.310.000 euros

\* Nouvelle mention :

Capital : 327.500 euros

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,

## DISSOLUTION LIQUIDATION

N° 96



**SO.CO.MU**

SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION MURATAISE

Société Responsabilité Limitée en liquidation

Au capital de 7650 euros

Siège : Pepinières de Furiani

Plaine de Furiani, 20600 Furiani

**Siège de liquidation :** Au siège social  
438056343 RCS Bastia

L'AGE réunie le 16/12/2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Madame MATTEI Christelle - demeurant 606 Chemin de Caraghja - 20600 Furiani, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au RCS.

Pour avis, Le Liquidateur.

N° 97

### eAuteur

SARL au capital de 10.000 euros

Siège social :

Villa U Giardinu Di Edene

Lieu-dit Valdo Al Santo

20220 Santa Reparata Di Balagna

RCS Bastia 509 233 631

L'Assemblée Générale du 31 octobre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de même jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Richard DORARD, Villa U Giardinu Di Edene, lieu-dit Valdo Al Santo, 20220 Santa Reparata Di Balagna, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé Villa U Giardinu Di Edene, lieu-dit Valdo Al Santo, 20220 Santa Reparata Di Balagna. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Liquidateur,

N° 98

### eAuteur

SARL en liquidation

Au capital de 10.000 euros

Siège social :

Villa U Giardinu Di Edene

Lieu-dit Valdo Al Santo

20220 Santa Reparata Di Balagna

RCS Bastia 509 233 631

L'Assemblée Générale du 31 octobre 2020 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Richard DORARD de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Le Liquidateur,

N° 99

### SAMPOLO BTP

Société à Responsabilité Limitée

en liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : 20134 Sampolo (Corse)

804 562 478 RCS Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

Les associés ont décidé aux termes d'une délibération en date du 30 novembre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du 30 novembre 2020 suivie de sa mise en liquidation amiable en application des dispositions statutaires.

- A été nommé comme liquidateur : Monsieur Jean-Paul BLANWALHIN, demeurant à SAMPOLO (Corse). A qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.  
- Le siège de la liquidation est fixé au siège social à SAMPOLO (Corse).  
- C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.  
- Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 100

### SAMPOLO BTP

Société à Responsabilité Limitée

en liquidation

Au capital de 500 euros

Siège social : 20134 Sampolo (Corse)

804 562 478 RCS Ajaccio

### AVIS DE PUBLICITE LEGALE

- L'assemblée générale par une décision en date du 2 décembre 2020, après avoir entendu le rapport de Jean-Paul BLANWALHIN, liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation.  
- Les comptes de liquidation seront déposés au RCS d'Ajaccio.

Pour avis,  
Le Liquidateur.

N° 101

### S.A.R.L. "URBA PRO"

Société à Responsabilité Limitée

En liquidation au capital de 1000 €

Siège social : 82, Rue du Cardinal Fesch

20000 Ajaccio

RCS Ajaccio : 803 955 731

### AVIS DE PUBLICITE

Par décision du 17 décembre 2020, l'associé unique, statuant au vu du rapport du Liquidateur a,

- approuvé les comptes de liquidation ;  
- donné quitus au Liquidateur Madame FIRROLONI née BORONAT Claudia, demeurant Villa Calypso, Les jardins de Santa Lina, 20000 Ajaccio et l'a déchargé de son mandat ;  
- décidé la répartition du produit net et de la liquidation ;  
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.

Pour avis,

N° 102

### AP BASTELICACCIA

Société Civile Immobilière

Au capital de 1.200 €uros

Siège Social : Résidence Parc Impérial

Le Trianon - Route des Cèdres

20000 Ajaccio

R C S : Ajaccio 531 317 105

### AVIS DE DISSOLUTION

TRANSMISSION UNIVERSELLE

DU PATRIMOINE

L'associée unique a décidé en date du 15 décembre 2020 la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et la transmission universelle du patrimoine de la société à l'associée unique. Le procès-verbal a été enregistré au SPFE d'Ajaccio le 17 décembre 2020 dossier 2020 00041370.

Le dépôt des actes et pièces sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant, Antony PERRINO.

N° 103

### " AMBRELLA "

S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros

Siège social : 7, Lieu-dit Roca Vetta

Trinite - 20137 Porto-Vecchio

R.C.S: 883 983 462 Ajaccio

### DISSOLUTION

Le 31/10/2020, la Présidente a décidé de la dissolution anticipée de la société. Elle a été nommée Madame Angelique POLETTI, demeurant au 7, Lieu-Dit Roca Vetta - Trinite - 20137 Porto-Vecchio, en qualité de liquidatrice et lui a été conférée les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif. Le siège de la dissolution et liquidation est fixé au 7, Lieu Dit Roca Vetta - Trinite - 20137 Porto-Vecchio. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 104

### FARINACCIO

Forme : EARL

Capital : 7622,45 euros

Siège social : Terra Rossa

20230 Linguizzetta

RCS Bastia 351 473 517

Par décision du PV en date à Linguizzetta du 3/12/2020, l'associé unique statuant au vu du rapport du liquidateur a :

- Approuvé les comptes de liquidation,  
- Donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat,  
- Décidé la répartition du produit net et de la liquidation, au regard de la GCA les comptes à résultat 0, [Zéro], pas de boni, pas de mali,  
- Prononcé la clôture des opérations de liquidation,  
- Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.  
Mention : RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 105

### AVIS

Suite à l'AGE du 31/12/2019, les associés de la SARL ANDI, SAS au capital de 5.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 800.365.504. dont le siège social est sis Lieu-dit Capella - Route de Calenzana, 20260 CALVI ont décidé de la dissolution anticipée de la société et de sa liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Divna LUKETIC, Présidente, a été nommée en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation est fixé au siège social de la société. Les actes seront déposés au tribunal de commerce de Bastia.

N° 106

### BAT ARUTOLI

SC au capital de 1308 €

Siège social : Les Hauts de Bencigniu

La Trinité - 20137 Porto-Vecchio

834181018 RCS Ajaccio

Le 03/11/2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur Mme PATRICIA FALCETTA, Les Hauts de Bencigniu, 20137 Porto-Vecchio et fixé le siège de liquidation au siège social. Modification au RCS d'Ajaccio.

N° 107

### AVIS DE LIQUIDATION

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2020, l'associé unique de la société ACCES, société par actions simplifiée Unipersonnelle au capital de 1000 euros, immatriculée sous le numéro 852 263 805 au registre du commerce et des sociétés de BASTIA dont le siège est au : 13 lotissement Arbucetta, Immeuble Ihmotep, 20620 Biguglia, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame CHEMINAULT épouse HUYARD Catherine Monique de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de Bastia en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis,  
Le liquidateur.

**AVIS D'APPEL PUBLIC À CONCURRENCE**

J02 AVIS DE MARCHÉ APPEL D'OFFRE STANDARD DIR24

DÉPARTEMENT(S) DE PUBLICATION : 20A, 20B

**AVIS DE MARCHÉ****DIRECTIVE 2014/24/UE**

LE PRÉSENT AVIS CONSTITUE UN APPEL À LA CONCURRENCE

## SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

## I.1) NOM ET ADRESSES

Commune de Zonza,  
Mairie annexe, 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio,  
Point(s) de contact : DYCKE Benoît,  
Téléphone : [+33] 4 95 71 53 80,  
Courriel : [st-saintelucie@wanadoo.fr](mailto:st-saintelucie@wanadoo.fr),  
Fax : [+33] 4 95 71 49 18,  
Code NUTS : FRM01  
Adresse(s) internet :  
Adresse principale : <http://www.zonza.fr>  
Adresse du profil acheteur : <http://zonza.e-marchespublics.com>

## I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

## I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet à l'adresse suivante : <http://zonza.e-marchespublics.com>  
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : au(x) point(s) de contact susmentionné(s)

Autre adresse :

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse : <http://zonza.e-marchespublics.com> à l'adresse suivante :

## I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

## I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

## SECTION II : OBJET

## II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Fourniture, gestion et livraison de titres restaurant pour les agents de la commune de Zonza

Numéro de référence : AO ZONZA 2020-01

## II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 66133000

Descripteur supplémentaire : TA30.

## II.1.3) Type de marché : Services

II.1.4) Description succincte : Marche de fourniture, gestion et livraison de titres restaurant pour les agents de la commune de Zonza

## II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA :

## II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : Non

## II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 66133000

Descripteur supplémentaire : TA30.

## II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FRM01

Lieu principal d'exécution : Commune de Zonza

II.2.4) Description des prestations : Fourniture, gestion et livraison de titres restaurant les 100 agents de la commune de Zonza

## II.2.5) Critères d'attribution :

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

## II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : EUR.

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 12

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : oui

Description des modalités ou du calendrier des reconductions : marché entendu pour un an renouvelable deux fois

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

## II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

## II.2.11) Information sur les options

Options : non

## II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

## II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : Non

## II.2.14) Informations complémentaires :

## SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ÉCONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

## III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession  
Liste et description succincte des conditions :

## III.1.2) Capacité économique et financière

.../...

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

## III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : Non

## SECTION IV : PROCÉDURE

## IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure : Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP]

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

## IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

11 Janvier 2021 à 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation : Français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 4

[A compter de la date limite de réception des offres]

## IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 14 Janvier 2021 à 14:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

## SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

## VI.1) RENOUELEMENT

Il s'agit d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis : 3 ans

## VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

## VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

## VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Bastia,

Villa Montepiano,

20407 Bastia cedex,

Téléphone : [+33] 4 95 32 88 66,

Courriel : [greffe.ta-bastia@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bastia@juradm.fr)

Fax : [+33] 4 95 32 38 55,

Adresse internet : <http://bastia.tribunal-administratif.fr>.

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 18 Décembre 2020

N° 109

**AVIS D'INFORMATION**

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Collectivité de Corse

22 Cours Grandval

BP 215 - 20187 AIACCIU CEDEX 1.

Tél: +33 495516464. Fax: +33 495516621.

Courriel : [commande.publique@isula.corsica](mailto:commande.publique@isula.corsica)Adresse internet : <https://www.isula.corsica>

Objet du marché : Actions du Musée de l'Alta Rocca dans le cadre du Programme Européen RACINE

Numéro de référence : 2020-8DP-0377

Date limite de remise des offres : Vendredi 8 janvier 2021 à 16 heures

Modalités de retrait de l'avis d'appel public à la concurrence complet ainsi que du dossier de consultation Sur le profil acheteur de la Collectivité de Corse à l'adresse suivante : <https://marchespublics.isula.corsica/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 18.12.2020

Actulegales.fr, avec votre journal

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'Infolegale

N° 110



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 30/2020

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :  
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO  
Hameau de Guaitella  
20200 Ville di Pietrabugno  
Tel : 04.95.32.88.32, 9  
Fax : 04.95.32.66.11,  
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.  
Courriel : [mairie@pietrabugno.com](mailto:mairie@pietrabugno.com)
- 2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [Article r2123-I, 1° du code de la Commande Publique].
- 3 - OBJET DU MARCHÉ : Marché de Travaux « Aménagement de sécurité - Partie haute de la route de Sainte Lucie ».
- 4 - DECOUPAGE DES PRESTATIONS :  
Lot n° 1 : Trottoirs.  
Lot n° 2 : Voirie.
- 5 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :  
Se référer au règlement de la consultation.
- 6 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 7 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET D'ORDRE TECHNIQUE :  
Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratifs et techniques complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leurs études, les candidats devront faire 5 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite auprès du service acheteur via la plateforme de dématérialisation de la Commune. Le pouvoir adjudicateur se chargera de transmettre les demandes d'ordre techniques au maître d'œuvre pour réponse.
- 8 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :  
Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur :  
<https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 9 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 7 janvier 2021 - 12 h 00.

Le Maire, Michel ROSSI.

N° 111



## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE n° 24/2020-1

Faisant suite à une déclaration d'infructuosité

- 1 - NOM ET ADRESSE OFFICIELS DU POUVOIR ADJUDICATEUR :  
Commune de VILLE-DI-PIETRABUGNO  
Hameau de Guaitella  
20200 Ville di Pietrabugno  
Tél : 04.95.32.88.32, 9  
Fax : 04.95.32.66.11,  
Adresse internet : <http://www.pietrabugno.com>.  
Courriel : [mairie@pietrabugno.com](mailto:mairie@pietrabugno.com)
- 2 - MODE DE PASSATION : Procédure adaptée [article R.2123-1, 1° du Code de la Commande Publique].
- 3 - OBJET DU MARCHÉ : Marché de Fourniture et entretien de petit matériel pour les besoins des services de voirie de la Commune de Ville Di Pietrabugno.
- 4 - CRITERES DE SELECTIONS DE CANDIDATURES ET DE JUGEMENT DES OFFRES :  
Se référer au règlement de la consultation.
- 5 - ACCES AU DCE : Le dossier de consultation est téléchargeable sur le profil acheteur : <https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 6 - RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF : Mairie de Ville-di-Pietrabugno - Hameau de Guaitella - 20200 VILLE-DI-PIETRABUGNO.  
Service à contacter : Service des Marchés publics - 04 95 32 88 32.  
Courriel : [marchéspublicsvdp@orange.fr](mailto:marchéspublicsvdp@orange.fr).
- 7 - CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES :  
Les offres doivent être déposées par voie électronique sur le profil acheteur :  
<https://www.marchés-sécurisés.fr>.
- 8 - DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : La date limite de réception des offres est fixée au 20 janvier 2021 - 12 h 00.

Le maire, Michel ROSSI.

N° 112

## SICA DE LA CASINCA

Société d'Intérêt Collectif Agricole à Forme Anonyme  
Capital social : 92.845 €  
Siège social : RN 198 - Lieu-dit Le Corso  
20213 Castellare Di Casinca  
RCS Bastia 317 271 328

## ELECTION D'UN ADMINISTRATEUR :

L'assemblée générale ordinaire du 03 novembre 2020, a élu en tant qu'administrateur de la société Delphine, Gaëlle BREHERET, née le 04/02/1980 à Bastia.  
Les formalités seront enregistrées au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis, Le Président.

N° 113

## COMMUNE DE LOZZI

## AVIS D'APPEL A CONCURRENCE N°2020-02

TRAVAUX DE RENOVATION ET D'AMELIORATION  
DES PERFORMANCES ENERGETIQUES  
DES INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNE DE LOZZI

- POUVOIR ADJUDICATEUR :  
Nom, adresses et point(s) de contact :  
Commune de LOZZI  
Mairie - 20224 LOZZI  
Tél. 04.95.48.00.48.  
Email : [cumuna-lozzi@orange.fr](mailto:cumuna-lozzi@orange.fr)
- Conditions de retrait du dossier de consultation :  
Retrait gratuit du dossier de candidature sur le profil acheteur de la commune de LOZZI : <https://www.achatspublicscorse.com>
- Conditions de remise des candidatures ou des offres :  
Dépôt obligatoire des offres électroniques via le profil acheteur de la commune de LOZZI : <https://www.achatspublicscorse.com>
- Intitulé :  
Travaux de rénovation et d'amélioration des performances énergétiques des installations d'éclairage public de la commune de LOZZI.
- Type de marché et lieu d'exécution, de livraison ou de prestation :  
Travaux.  
Lieu principal d'exécution des travaux, de livraison des fournitures ou de prestation des services : LOZZI.
- Description succincte du marché :  
Réalisation de travaux de réhabilitation de modernisation des installations d'éclairage public.
- Le périmètre porte sur environ :  
- 04 armoires de commande ;  
- 97 points lumineux.

- Classification CPV :  
45316110-9
- Information concernant l'accord sur les marchés publics [AMP] :  
Marché couvert par l'accord sur les marchés publics [AMP] : Oui
- Options : non
- Variantes : non
- Quantité ou étendue du marché  
Le présent marché est prévu pour une durée de 3 mois, sans reconduction.
- Cautionnement et garanties exigés :  
Conformément aux articles L.2191-2 du CCP, une avance est accordée au titulaire. Le montant de l'avance est fixé à 5,0 % du montant initial, toutes taxes comprises, du marché. Son versement est conditionné à la constitution d'une garantie à première demande à hauteur de l'avance consentie.
- Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :  
Le financement de l'opération est assuré par des fonds de la Collectivité de Corse, d'EDF et des ressources budgétaires propres de la commune de LOZZI.  
Le paiement s'effectue dans un délai de 30 jours, conformément aux règles de la comptabilité publique, par mandat administratif.
- Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :  
Les opérateurs économiques sont autorisés à se porter candidats seuls ou sous forme de groupements.
- Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :  
- en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;  
- en qualité de membres de plusieurs groupements
- Le groupement imposé sera de nature conjointe avec mandataire solidaire.
- CONDITIONS DE PARTICIPATION : voir règlement de la consultation
- TYPE DE PROCÉDURE :  
Procédure adaptée ouverte conformément aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la Commande Publique [CCP].
- Critères d'attribution :  
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le règlement de la consultation.
- Enchère électronique : non
- Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur : 2020-02
- Date limite de réception des offres :  
\* Vendredi 29 janvier 2021 à 12H00.
- Langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la demande de participation : français
- Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :  
Durée en jours : 180 (à compter de la date limite de réception des offres).
- Modalités d'ouverture des offres : Procédure adaptée
- Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal Administratif de BASTIA
- Introduction des recours, service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus : Tribunal Administratif de BASTIA
- DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 17 décembre 2020

Le Maire,  
François Acquaviva.

**COMMUNE DE LAVATOGGIO**

Département de la Haute-Corse

**AVIS D'APPEL A LA CONCURRENCE**

## PROCEDURE ADAPTEE

- 1/ Nom et adresse officielle de l'organisme acheteur :  
Commune de Lavatoggio,  
Casa Cumuna - 20225 Lavatoggio
- 2/ Pouvoir adjudicateur : \* Monsieur Le Maire
- 3/ Objet du marché : Restauration de la tribune de l'orgue de l'église paroissiale de LAVATOGGIO
- 4/ Caractéristiques principales :  
Marché de travaux de menuiserie
- 5/ Mode de passation du marché : Procédure adaptée avec négociation article L.2123-1, R.2123-1 et suivants du Code de la Commande Publique
- 6/ Mode de dévolution : Marché non alloti  
Variante : Non
- 7/ La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :  
Commune de Lavatoggio - Casa Cumuna - 20225 LAVATOGGIO et téléchargement sur le site : [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com)  
VISITE SUR SITE OBLIGATOIRE : Un certificat sera remis à cette occasion qui devra être intégré au dossier.
- 8/ Date limite de remise des offres et des renseignements à fournir par le candidat :  
Les candidats et leurs sous traitants auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux.
- 9/ Date limite de remise des offres : Le 10 février 2021 à 16 heures
- 10/ Critères de sélection des candidatures et conditions de participation :  
Article L.2141-2 du Code de la Commande Publique,  
Les capacités économiques financières techniques et professionnelles du candidat article R.2143-3 du CCP.
- Le candidat produit à l'appui de sa candidature :  
1° Une déclaration sur l'honneur pour :  
Justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles L.2141-1 à L.2141-5 et L.2141-7 à L.2141-11 notamment qu'il satisfait aux obligations concernant l'emploi des travailleurs handicapés définies aux articles L.5212-1 à L.5212-11 du code du travail.
- 2° Les renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du candidat.
- 11/ Critères de jugement des offres :  
Valeur technique de l'offre : 60%  
Montant de la prestation : 30%  
Délai : 10%
- 12/ Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :  
Commune de Lavatoggio, Casa Cumuna, 20225 LAVATOGGIO  
Email : [mairie.lavatoghju@orange.fr](mailto:mairie.lavatoghju@orange.fr)  
La transmission des candidatures et des offres se fait sur le profil acheteur de la commune [www.achatspublicscorse.com](http://www.achatspublicscorse.com)  
Tout renseignement technique complémentaire peut être sollicité auprès de :  
Commune de Lavatoggio, Casa Cumuna, 20225 LAVATOGGIO  
Monsieur le Maire de Lavatoggio - 04 95 61 70 70  
Pierre VAUCHER - ARCHITECTE  
5 rue Saint-Charles - 20000 AJACCIO  
TEL 06 81 64 85 15
- 13/ Instance chargée des procédures de recours :  
Ce marché est susceptible de recours dans un délai de deux mois.  
Ce recours doit être adressé au Tribunal Administratif de BASTIA, Chemin Montepiano, 20407 BASTIA CEDEX
- 14/ Date d'envoi du présent avis à la publication : 22 Décembre 2020

Le Maire, CROCE François Mathieu.

**DERNIERES MINUTES**

N° 116

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à Albitreccia en date du 15 décembre 2020, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : AJC FISHING,  
Siège social : Molini - Porticcio - Albitreccia (20166)  
Objet : Promenades en mer privatisées  
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.  
Capital : 1000 euros  
Gérance : Adrien CASAMARTE, demeurant Lieu dit Mandriolo, Sarrola-Carcopino (20167), Jean-Côme PERETTI, demeurant Molini - Porticcio - Albitreccia (20166).  
Immatriculation : Au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio,  
Pour avis, les gérants.

N° 117

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à FURIANI (20600) du 14 décembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à Responsabilité Limitée  
Dénomination sociale :  
CACCIARI PERRIN  
Siège social : 43, Lotissement Campo Meta, 20600 Furiani  
Objet social : Restauration rapide, livraison de plats cuisinés et à emporter  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés  
Capital social : 1000 euros  
Gérance : Madame Christine CACCIARI (épouse PERRIN), demeurant à 43, lotissement Campo Meta, 20600 Furiani  
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.  
Pour avis, La Gérance.

Pouvoir adjudicateur :  
Nom, adresses et point(s) de contact :  
PETR du Pays de Balagne,  
Second étage  
Hôtel de Ville de l'Île-Rousse,  
rue Pasquale Paoli,  
20220 L'Île-Rousse  
Tel : 04.95.56.28.89  
Courriel : [paysdebalagne@orange.fr](mailto:paysdebalagne@orange.fr)

Conditions de retrait du dossier de consultation :  
Retrait du dossier de candidature sur le profil acheteur :  
[www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Conditions de remise des candidatures ou des offres :  
Dépôt obligatoire des offres sous format électronique :  
[www.e-marchespublics.com](http://www.e-marchespublics.com)

Intitulé : Etude technique de raccordement de la voie verte aux deux agglomérations de Balagne (Calvi et l'Île-Rousse)  
Description succincte du marché : Marché de prestation intellectuelle  
Type de procédure : Procédure adaptée conformément à l'article L.2123-1 du code de la Commande Publique.  
Critères d'attribution : Le jugement des offres sera effectué en tenant compte des critères pondérés comme suit :  
Valeur technique 60% :  
Compréhension de la commande et méthodologie de conduite de la mission [30 pts]  
Organisation générale de l'équipe pluridisciplinaire, moyens humains et techniques prévus pour cette opération avec les qualifications de chaque intervenant et la répartition des tâches au sein de l'équipe pour assurer le bon déroulement de chaque phase de l'opération [20 pts]  
Calendrier détaillé [10 pts]  
Valeur Prix 40%  
Notation sur 40 attribué de la manière suivante :  
Ni=40x Po/Pi  
Ou Ni est la note sur 40 du candidat.  
Po le prix de l'offre la moins disante, et Pi le prix du candidat.  
L'offre la moins disante obtenant la note de 40.  
Date limite de réception des offres : lundi 1er février 2021 à 14h00.  
Date d'envoi du présent avis : vendredi 18 décembre 2020.

N° 118

**Dénomination :  
SCI ALOES.**

Forme : SCI.

Capital social : 400 euros

Siège social :

67, Place Aristide Briand  
27130 Verneuil d'Avre et d'Iton  
810444265 RCS d'Evreux

**TRANSFERT  
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes de l'AGE en date du 17 décembre 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social à 17 allée des Aloès, A Castagnola, 20167 Alata.  
Objet : L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion, l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non bâtis, durée : 99 ans.  
Radiation du RCS d'Evreux et immatriculation au RCS d'Ajaccio.

N° 119

**DOMINGOS BAT**

Société par Actions Simplifiée  
Au capital de 2000 euros  
Siège social : Villa Alexandre  
Route Vistale - 20115 Piana  
RCS Ajaccio 792 156 366

Aux termes d'une décision en date du 30/11/2020, l'associé unique, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.  
Pour avis, Le Président.

N° 120

**JADEIMMO PRET**

Société par Actions Simplifiée  
En liquidation  
Au capital de 750 euros  
Siège social : 3, Boulevard Paoli  
20200 Bastia  
RCS Bastia 823 397 708

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er décembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Monsieur Stéphane PARIGGI, président de la Société, a été nommé en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.  
Le siège de la liquidation est fixé 3 Boulevard PAOLI, 20200 Bastia.  
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.  
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.  
Pour avis, Le Liquidateur.

N° 121

**AVIS**

Les associés de la SARL CAMPARELLU dont le siège social est sis Camporello à Galeria immatriculée au RCS de Bastia sous le n° 497.541.342. Se sont réunis en AGE le 31 décembre 2019 et ont nommé Madame Loredana LEONELLI demeurant Lieu-dit Tiuccia, 20167 Alata aux fonctions de gérante à compter du 1er janvier 2020 en remplacement de Madame Anna AGOSTINI.

N° 122



**Me Alexandre SANTONI,**  
Notaire à Bonifacio (Corse-du-Sud)  
Bancarello, Route de Sartène

### AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DE LAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code Civil  
Article 1378-1  
Code de Procédure Civile  
Loi n°2016-1547  
du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 14 janvier 2011.

Monsieur Gérard André Léonce PELLETIER, en son vivant Retraité, demeurant à PORTO-VECCIO [20137] 27 avenue des Joncs. Né à PARIS 20ÈME ARRONDISSEMENT [75020], le 14 mars 1938. Veuf de Madame Micheline Céline Thérèse CARDIN et non remariée.

Non lié par un pacte civil de solidarité. De nationalité française. Résident au sens de la réglementation fiscale.

Décédé à BROU-SUR-CHANTEREINE [77177] (FRANCE), le 14 juillet 2020.

A consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre SANTONI, Notaire à BONIFACIO (Corse du Sud) Bancarello, Route de Sartène, le 16 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Alexandre SANTONI, notaire à BONIFACIO [20169], Bancarello, route de Sartène, référence CRPCEN : 20016, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

N° 123

### SARL FRANCESCONI

Société à Responsabilité Limitée  
En liquidation  
Au capital de 35.063,27 euros  
Siège social : Querciolo  
20213 Castellare Di Casinca  
RCS Bastia 339 927 816

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 novembre 2020 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.

Madame FRANCESCONI Georgette, gérante de la Société, a été nommée en qualité de liquidateur, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à Querciolo, 20213 Castellare di Casinca. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Le Liquidateur,

N° 124



### SCP MAMELLI

Notaires  
20217 Saint-Florent  
Tel : 04.95.37.06.00

Email : scp.mamelli@notaires.fr

### AVIS DE CESSION

Aux termes d'un acte authentique reçu sous le sceau de l'Etat par Maître Sophie MAMELLI, officier public, Notaire à SAINT-FLORENT, le 15 décembre 2020, en cours d'enregistrement au SIE de BASTIA, il a été constaté :

Entre la société L'ATRIUM, Société à responsabilité limitée au capital de 80000 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217], identifiée au SIREN sous le numéro 415 262 088 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de 20200 BASTIA.

Et la société 2MR, Société à responsabilité limitée au capital de 2000 €, dont le siège est à SAINT-FLORENT [20217], rue du Centre c/o PromoConsulting, identifiée au SIREN sous le numéro 837923408 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia. La cession d'un fonds de commerce de RESTAURANT [Grande restauration] sis à SAINT-FLORENT [20217], lieu-dit A Villa, connu sous le nom commercial "La Rascasse", immatriculé au registre du commerce et des sociétés de BASTIA, sous le numéro 415 262 088, Moyennant le prix de 550.000,00 euros, s'appliquant aux éléments incorporels pour 520.000,00 euros et au matériel pour 30.000,00 euros.

Propriété et Jouissance : Jour de la signature

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans DIX jours suivant la dernière en date des publications légales en l'étude du notaire soussigné.

Pour insertion,  
Le notaire.

N° 125

### PROMOCO

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1.000 €  
Siège : chemin du Puzacci  
20620 Biguglia  
497949446 RCS de Bastia

Par décision de l'AGO du 07/12/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. MORELLI LOIC Chemin du Puzacci, 20620 Biguglia, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 07/12/2020. Radiation au RCS de Bastia.

N° 126

### SOCIETE D'AUDIT ET D'EXPERTISE COMPTABLE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 60.000 €  
Siège : Résidence Diamant I  
Bat.C - Place - 20090 Ajaccio  
424966984 RCS Ajaccio

Par décision de l'AGE du 24/09/2020, il a été décidé de :

- Nommer Gérant et associé indéfiniment et solidairement responsable M. Bartoli Sebastien 19 boulevard Madame Mère, 20000 Ajaccio en remplacement de Vaeon Gilles démissionnaire.  
Mention au RCS d'Ajaccio.

N° 127

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à FIGARI du 22/12/2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée  
Dénomination : MALLIS  
Siège : Ferme auberge Pozzo di Mastri, 20114 Figari

Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au R.C.S.

Capital : 1500 euros

Objet : Exploitation viticole et tous commerces s'y rattachant, acquisition de tout élément d'exploitation agricole, prendre à bail, tous biens ruraux, culture d'arbres fruitiers.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : M. Sylvain, Jacques MILANINI-AURIOL demeurant Ferme auberge Pozzo di Mastri, 20114 Figari  
La Société sera immatriculée au R.C.S. d'Ajaccio.

Pour avis, Le Président.

N° 128

### GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

AVIS 1

Référence : 2020035218

N° Greffe : P202000777

Jugement du : 30/10/2020

Liquidation judiciaire prononcée au cours de la procédure (req.deb), maintien administrateur sur REQUETE DE L'ADMINISTRATEUR Fixe la clôture de la procédure au 27 octobre 2022, [Article L.643-9 du Code de Commerce].

A l'égard ce :

SAS à Associé Unique LA HALLE  
28 avenue de Flandre - 75019 Paris  
Enseigne : LA HALLE AUX ENFANTS - LA HALLE - KIMBALOO - LA HALLE Mode et Accessoires - LA HALLE, Mode Chaussures et maroquinerie

Activité : Achat et vente de tous textiles, chaussures, articles chaussants bonneterie, linge de maison, couvertures et articles de puériculture landaus  
N° du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris :

413 151 739 1997 B 10996

Etablissement hors ressort

RCS Bastia : 2014 B 100

Maintient :

Juge commissaire : M. Patrick Gautier  
Administrateurs :

- SELARL AJRS en la personne de Me Catherine Poli, 8, rue Blanche, 75009 Paris,

- SELARL FHB en la personne de Me Hélène Bourbouloux, Tour CB 21, 16 Place de l'Iris, 92040 Paris La Défense jusqu'à la signature des actes de cession.

Nome les mandataires judiciaires :

- SCP BTSG, en la personne de Me Stéphane Gorrias 15 rue de l'Hôtel de Ville, 92200 Neuilly-Sur-Seine,  
- SELARL Axyme en la personne de Me Didier Courtoux 62 boulevard de Sébastopol, 75003 Paris,  
en qualité de liquidateurs.

Le greffier,

N° 129



### Olivier PELLEGRI

Avocat à la Cour  
Port de Plaisance de Toga  
Bât. A2 - 20200 Bastia  
Tél : 04.95.32.05.85  
Fax : 04.95.32.13.35

e-mail : pellegri.olivier@wanadoo.fr

### LES CHENES

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 5000 euros  
Siège social : Querciolo  
U Suale - 20213 Folelli  
528 150 899 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération en date du 30/11/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis, La Gérance.

N° 130



### Me Rémi VAILLEAU

Notaire  
Quartier Vivarié et Fabreguette  
BP 14 - 30460 Lasalle

### AVIS

Suivant testament olographe en date du 22 décembre 2019, Monsieur Noël Guy BARBOLOSI, en son vivant retraité, demeurant à BASTELICACCIA [20129] Carditelli. Né à BEYROUTH (LIBAN), le 2 avril 1943. Veuf de Madame Marie Jeanne CIPRIANI et non remarié. Non lié par un pacte civil de solidarité. Décédé à AJACCIO [20000], le 27 août 2020, a consenti un legs universel.

Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Me Rémi VAILLEAU notaire à LASALLE [30460] Quartier Fabreguette, BP 14, le 12 novembre 2020, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Rémi VAILLEAU notaire à LASALLE [30460] Quartier Fabreguette, BP 14, référence CRPCEN : 30068, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AJACCIO de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

Pour avis et mention, Me Rémi VAILLEAU.

N° 131

### ELV COMPTABILITE

SAS au capital de 1.500€  
Siège social : Pole de Suartello II,  
Route de Mezzavia, 20090 Ajaccio  
801 288 580 RCS d'Ajaccio

Le 16/12/2020, l'AGO a approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du 16/12/2020.

Radiation au RCS d'Ajaccio.

Dénomination :  
**GODET INGENIERING.**

Forme : SARL.  
Capital social : 18500 euros  
Siège social :  
Route de Sainte Marguerite  
27160 Breteuil.  
501474787 RCS d'Evreux

**TRANSFERT  
DE SIÈGE SOCIAL**

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire en date du 17 décembre 2020, les associés ont décidé de transférer le siège social à 17 allée des Aloès, A Castagnola, 20167 Alata.  
Gérant : Monsieur Patrick GODET, demeurant 67 place Aristide Briand, 27130 Verneuil d'Avre et d'Iton.  
Radiation du RCS d'Evreux et immatriculation au RCS Ajaccio.



**LOCATION GERANCE**

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date à L'ILE ROUSSE DU 18/12/2020, Monsieur Jean Jacques SAVELLI, immatriculé au RCS de Bastia sous le numéro 349 073 866 a donné en location gérance à la SARL CARROSSERIE SAVELLI, société en cours d'immatriculation au RCS de Bastia,  
Un fonds artisanal de carrosserie, peinture, tôlerie, à l'enseigne « CARROSSERIE SAVELLI » sis Boulevard Fogata 20220 l'île Rousse, pour une durée de un an à compter du 1er janvier 2021, reductible tacitement.

**" AMBRELLA "**

S.A.S.U. au capital de 100,00 Euros  
Siège social : 7, Lieu-dit Roca Vetta  
Trinite - 20137 Porto-Vecchio  
R.C.S: 883 983 462 Ajaccio

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes du Procès-verbal de décisions du 31/10/2020, la Présidente a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus à liquidatrice pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture de la liquidation.  
Les comptes de la liquidatrice ont été déposés au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio.  
Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**« AP MURANO »**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000 Euros  
Siège Social : Résidence Parc Impérial  
Le Trianon - Route des Cèdres  
20000 Ajaccio  
R C S : Ajaccio 531 317 139

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'assemblée générale extraordinaire des associés, en date du 21 décembre 2020, a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.  
La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé au siège social devenu **siège de la liquidation**. Elle a nommé monsieur Antony PERRINO aux fonctions de liquidateur, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits.  
Le dépôt des actes et pièces à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'Ajaccio, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Le Gérant,  
Antony PERRINO.

**LIQUIDATION-DISSOLUTION**

Par AG du 10 décembre 2020 les associés de la SARL LE RELAIS DE CATERRAGHJU (Siren 809851876 ) au capital de 3.000€ et dont le siège social est sis RN 198, Cateraggio, 20270 Aleria ont prononcé la clôture définitive de la liquidation de la société LE RELAIS DE CATERRAGHJU dont la personne morale cesse d'exister à compter de ce jour. L'adresse de liquidation ayant été fixé à l'adresse du siège de la SARL LE RELAIS DE CATERRAGHJU. Monsieur DI CARO THOMAS demeurant à 61, Lot saint François 2, a été désigné en qualité de liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé à l'adresse siège de la SARL LE RELAIS DE CATERRAGHJU.

**IRON-BIKE**

SAS au capital de 2 Euros  
Siège social :  
Avenue du Docteur Noël Franchini,  
Résidence La Chênaie, Bât A  
20090 Ajaccio  
853 206 720 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 17/12/2020, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société par actions simplifiée IRON-BIKE a constaté la démission de M. Julien BAUWENS en sa qualité de directeur général puis a décidé de transférer le siège social de : Avenue du Docteur Noël Franchini, Résidence La Chênaie, Bât A, 20090 Ajaccio au : Route d'Alata, Immeuble Philadelphie, 20090 Ajaccio à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis, Le Président.

**« AP MURANO »**

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1.000 Euros  
En dissolution anticipée  
Siège Social : Résidence Parc Impérial  
Le Trianon - Route des Cèdres  
20000 Ajaccio  
R C S : Ajaccio 531 317 139

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Aux termes d'une délibération de l'assemblée générale réunie extraordinairement en date du 23 décembre 2020 enregistrée au SPFE d'Ajaccio le 23 décembre 2020 dossier 2020 00042097, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat, et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, ainsi que la disparition de la personnalité morale de la société.  
Les comptes de liquidation ainsi que la décision prise par les associés seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Le liquidateur,  
Antony PERRINO.

**UNIQUE INSERTION**

Suivant acte sous seing privé en date à BONIFACIO du 11 décembre 2020, la SAS "SOCIETE HOTELIERE DE LA HAUTE VILLE", au capital de 7.622 €, dont le siège social est à BONIFACIO, Quartier de la Citadelle, Immatriculée au R.C.S. d'AJACCIO sous le numéro B 350 778 510, a donné en location-gérance à la SAS "GOLDEN SQUARE HOTEL & SPA", au capital de 10.000 €, dont le siège social est à BONIFACIO, Lieudit Banda Del Ferro, en cours d'immatriculation au R C S d'AJACCIO, le fonds de commerce "d'hôtel" lui appartenant exploité sous l'enseigne "GENOVESE COTE PORT" à BONIFACIO, Lieu-dit Banda Del Ferro, pour une durée de 6 années et 1 mois à compter 1er décembre 2020, renouvelable ensuite pour des périodes de 3 années par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties.

Pour avis et mention,

**SCI DE LA SUCRERIE**

SCI au capital de 1525 €  
42, Rue du Château  
02470 Neuilly Saint-Front  
RCS Soissons 323.684.951

Suivant délibération en date du 20/11/2020, la collectivité des associés de la société susvisée a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5 des statuts. Ainsi, à compter du 20/11/2020, le siège social qui était à NEUILLY SAINT-FRONT (02470) 42 Rue du Château est désormais à CARGESE (20130) Capizzolu. En conséquence, la société qui est immatriculée au registre du commerce et des sociétés de SOISSONS fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO, désormais compétent à son égard. Monsieur Michel DEMONCEAUX demeurant à CARGESE (20130) Capizzolu reste gérant de la société.

Pour avis.

**LES FEES DECORATION**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Lieu-dit Casanova  
Casamozza - 20290 Lucciana  
825 240 229 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal des décisions de l'associé unique du 21 décembre 2020, il résulte :

Il a été décidé la transformation de la Société en Société à responsabilité limitée à compter du même jour. Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Forme :  
Ancienne mention : Société par actions simplifiée  
Nouvelle mention : SARL

Mandats :  
Organes de direction de la Société :  
Anciennes mentions :  
Madame Véronique MICAELLI, demeurant 16 Lot la Concia, Plaine d'Oletta, SAINT-FLORENT (20217)

Nouvelles mentions :  
Gérance :  
Madame Véronique MICAELLI, demeurant 16 Lot la Concia, Plaine d'Oletta, SAINT-FLORENT (20217)

Durée de la Société  
Siège social - Objet social  
Les mentions antérieures sur la durée de la Société, son objet et son siège social restent inchangées.

Capital social :  
Le capital social reste fixé à la somme de 1000 euros. Il sera désormais divisé en 100 parts sociales de 10 euros chacune, entièrement libérées, et attribuées à l'associé unique actuel en échange des 100 actions qu'ils possèdent.  
Les mentions antérieures relatives aux sociétés par actions simplifiées sont frappées de caducité.  
Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

**U FURNELLU FRERES**

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 1000 euros  
Siège social : Rue Droite  
20220 Algajola  
829 200 708 RCS Bastia

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 18 septembre 2020 : L'assemblée générale extraordinaire, statuant conformément à l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société.  
Mention sera faite au RCS : Bastia.

Pour avis,

**RECTIFICATIF**

Dans l'annonce légale parue dans L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE, du 23/10/2020, n°6845, concernant la constitution de la Société GIORDANO CAROLINE.

Il fallait lire :  
Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 22/10/2020  
Siège : 6 Bis Rue César Campinchi - 20200 Bastia.

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à BASTIA du 21/12/2020  
Siège : 12 Boulevard Auguste Gaudin - 20200 Bastia.

Pour avis, La Présidente.

N° 144



Cabinet d'Avocats

**Sébastien SEBASTIANI**11, Bis Avenue Jean Zuccarelli  
20200 Bastia**o'douce**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 3000 euros

Siège social : Allée des Palmiers

RN 198 - 20213 Folelli

751 174 038 RCS Bastia

**AVIS DE PUBLICITE**

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 07 août 2020, il résulte que le siège social a été transféré à Chez Monsieur Jean-Michel CERVONI, Callane Valloni, 20230 Santa Lucia Di Moriani l'article «Siège social» des statuts a été modifié en conséquence.

Mention sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 145

**AVIS DE DISSOLUTION**

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 novembre 2020, a décidé de la dissolution anticipée de la société ACCES, Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1.000 euros, dont le siège social, se situe au : 13 Lotissement Arbucetta, immeuble Ihmotep, 20620 BIGUGLIA immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 852 263 805 à compter du 29 novembre 2020. Madame Catherine Monique, CHEMINAULT épouse HUYARD, demeurant Ensemble Poggiolo, LG Curcianella, 20222 Brando, a été nommée liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé au : 13 Lotissement Arbucetta, Immeuble Ihmotep, 20620 Biguglia.

Les formalités seront effectuées au RCS de Bastia.

Pour avis Le Liquidateur.

N° 146

**CORSICA MALIN**

Société Par Actions Simplifiée

En liquidation

Au capital de 2500 euros

Siège social : Campo Arietto

Route d'Orezza - 20213 Folelli (Corse)  
819 875 451 RCS Bastia**AVIS DE PUBLICITE LEGALE**

D'un procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31 octobre 2020, l'assemblée a :

- décidé la dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 31 octobre 2020 suivi de sa mise en liquidation.

- désigné en qualité de liquidateur : ROMAIN LEROY, demeurant à FOLELLI [Corse] Campo Arietto Route d'Orezza,

- conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif.

- fixé le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés.

Le siège de la liquidation est fixé au siège social à FOLELLI [Corse] Campo Arietto Route d'Orezza,

Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,

Le représentant légal.

N° 147

**PROMOCO**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 €

Siège : Chemin du Puzacci

20620 Biguglia

497949446 RCS de Bastia

Par décision de l'AGE du 01/11/2020, il a été décidé la dissolution anticipée de la société, nommé liquidateur M. MORELLI Loïc chemin du Puzacci, 20620 BIGUGLIA, et fixé le siège de liquidation au siège social où seront également notifiés actes et documents. Mention au RCS de Bastia.

N° 148

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO [20000] du 04 décembre 2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : NOE 2

Siège social : 6, avenue Bévérini, Vico, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Madame Sophie, Michèle, Géraldine CARPENTIER [veuve ROLLAND], demeurant à AJACCIO [20000] 4, cours Grandval

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis,

La Gérance.

N° 150

**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à AJACCIO [20000] du 04.12.2020, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société Civile Immobilière  
Dénomination sociale : NOE 1

Siège social : 6, avenue Bévérini, Vico, 20000 Ajaccio

Objet social : L'acquisition, la vente à titre exceptionnelle, la propriété, l'échange ainsi que la location, l'administration et la gestion de tous biens immobiliers, mobiliers, la réalisation de toutes opérations immobilières et financières, l'emploi de fonds et valeurs, la prise de participations directes ou indirectes dans toutes entreprises

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire

Gérance : Mme Sophie, Michèle, Géraldine CARPENTIER [veuve ROLLAND], demeurant à AJACCIO [20000] 4, cours Grandval

Clauses relatives aux cessions de parts : Dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant ; Agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales Immatriculation de la Société au RCS d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

N° 149

**AVIS**

Suite à l'AGE du 15/01/2020, la société SAS ANDI, SAS en liquidation au capital de 5.000 € immatriculée au RCS de Bastia sous le numéro 800.365.504, dont le siège social est sis Lieu-dit Capella, Route de Calenzana à Calvi [20260], et après lecture du rapport du liquidateur, Madame Divna LUKETIC, les comptes de liquidation ont été approuvés et quitus a été donné au liquidateur qui a été déchargé de son mandat. La clôture des comptes de liquidation a été prononcée à compter du jour de ladite Assemblée.

Radiation au RCS de Bastia.

N° 151

**PROMOCO**

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1.000 €

Siège : Chemin du Puzacci

20620 Biguglia

497949446 RCS de Bastia

Par décision de l'AGO du 07/12/2020, il a été décidé d'approuver les comptes de liquidation, donné au liquidateur M. MORELLI LOIC Chemin du Puzacci, 20620 Biguglia, quitus de sa gestion et décharge de son mandat et constaté la clôture de liquidation au 07/12/2020. Radiation au RCS de Bastia.

# Corsicorrection.com

**Ecrivain public :**

- Aide au courrier
- CV
- Cours informatique
- Poème
- Aide aux devoirs
- Biographie
- Aide au dépôt INPI

**Orthographe, grammaire :**

- Cours, formations
- Correction de mémoires, thèses, manuscrits, rapports de stage...
- Prépa Certificat Voltaire®

contact@corsicorrection.com

**07 83 02 34 71**



PIRRU È RICUCCATA

# A PETRA DI I TALAVESI



Illustration Fabien Mariani

**Le tome 3 des aventures de Pirru à Ricuccata, série multimodale en langue corse pour la jeunesse, vient de paraître. Cette fois-ci, la chasse au trésor dans laquelle se sont lancés l'ours Pirru et la souris Ricuccata les entraîne dans la région ajaccienne.**

Le monde et les aventures de l'ours Pirru et de la souris Ricuccata sont nés il y a trois ans, lorsque l'auteur et parolier Paul Turchi-Duriani, qui avait pour habitude de raconter des histoires à ses enfants le soir, a décidé de partager sa passion pour les contes avec le plus grand nombre.

C'est ainsi qu'a pris forme une série pour enfants qui, outre un livre illustré par Fabien Mariani, se décline également en CD audio-musical et application mobile. Conscient des difficultés actuelles du livre en langue corse et de la difficulté de lecture pour les parents et les enfants, Paul Turchi-Duriani en effet voulu renouer avec la tradition d'a veghja, la veillée des conteurs de la tradition populaire orale, et lui faire retrouver sa place dans les foyers grâce à des outils contemporains.

Comme toutes les bonnes histoires, celle-ci trouve son point de départ dans une rencontre fortuite entre les deux principaux personnages. Chaque tome se déroule dans une microrégion différente de l'île. Pour le premier, *U cornu sacru*, les héros explorent Bastia, pour tenter de retrouver un objet sacré dérobé par un méchant, U Pinzachju, le charançon. Puis dans le deuxième tome, *L'Oru di a Balagna*, leur quête les a conduits en Balagne. Pour ce troisième opus, *A Petra di i Talavesi*, les voilà dans la région d'Ajaccio, toujours sur les traces d'U Pinzachju, sur les sentiers de l'Ornano et de la Cinarca ou les rues d'Ajaccio, leurs pérégrinations les amenant à se faire des amis, mais aussi quelques ennemis. Inscrire l'histoire dans les différentes micro-régions de l'île répond au souhait de l'auteur de faire découvrir le patrimoine, matériel comme immatériel, de la Corse. Paul Turchi-Duriani n'hésite d'ailleurs pas à employer le terme de «*patrimonial*» pour qualifier ses livres.

Au fil des pages, le lecteur est propulsé, certes dans un univers magique peuplé d'animaux et d'insectes, tous endémiques, mais également dans le monde plus réel de la Corse qui a été, qui est ou qui sera peut-être. Cela implique, pour l'équipe mobilisée sur le projet, un travail de recherches sur le terrain: «*Comme pour les tomes précédents, nous nous sommes déplacés pour faire des photos, dans la région du Grand-Ajaccio. Nous avons commencé par la citadelle puis nous avons voulu faire découvrir des endroits un peu moins connus du grand public, comme San Ghjuvà di Cinarca, un lieu essentiel de la Terre des seigneurs*» explique Paul Turchi-Duriani qui réalise également un travail de recherche dans

les fonds scientifiques pour exhumer des légendes méconnues ou oubliées par nombre d'entre nous.

L'histoire étant proposée également en CD, pas question de faire l'impasse sur les spécificités linguistiques des microrégions de l'île. Comme pour les espèces endémiques ou encore les lieux, le parler des personnages rencontrés est évidemment celui «du coin». Pour ce troisième épisode, mis en musique par Bernard Ferrari, si la narratrice est toujours la chanteuse Anna Rocchi, tandis que Paul Turchi-Duriani et la chanteuse Doria Ouset prêtent à nouveau leurs voix, l'un à l'ours, l'autre à la souris, il était donc logique de faire appel à des artistes originaires de la micro-région visitée. Ainsi, la chanteuse Lea Antona campe un papillon, a farfalla; les chanteurs du groupe Voce Ventu, Frédéric Poggi et Xavier Tavera, une tortue d'Hermann à deux têtes, a cupulatta; Ceccé Buteau, de Canta u Populu corsu est une abeille, l'apa et Ghjuvan Micheli Weber tient le rôle d'un chien cursinu. Cette volonté de mettre en avant la polynomie de la langue corse est en accord avec le militantisme linguistique de l'auteur de la série, membre de l'Associu Praticalingua. Ici aussi, un travail de recherche linguistique a donc été effectué pour être au plus proche des spécificités des territoires à la fois avec les habitants, mais également avec les doubleurs au moment de l'enregistrement en studio.

Si les aventures de Pirru et Ricuccata s'adressent avant tout aux enfants, la série offre «plusieurs degrés de lecture» qui en font un ouvrage multimodal pour toute la famille, dans lequel adolescents et adultes pourront eux aussi puiser un enseignement. ■ CG



Photo DR

FORMATION ET RETOUR À L'EMPLOI

# L'AFPA TOUJOURS SUR LE PONT MALGRÉ LA CRISE



Photos Claire Giudici

**La crise sanitaire et les incertitudes qu'elle fait peser ont des répercussions sur différents secteurs notamment ceux de la formation et du retour à l'emploi.**

**L'Agence pour la formation professionnelle des adultes de Corse est cela dit parvenue à s'adapter rapidement pour faire face à cette situation inédite et poursuivre ses missions.**

**Le point avec son directeur, Jean-Ange Leca.**

**D**éconfinement, reconfinement, annonce d'une possible troisième vague: la crise sanitaire crée des angoisses, génère aussi des situations difficiles pour les étudiants privés de cours en présentiel, les lycéens inquiets pour leur bac, les professionnels et demandeurs d'emploi songeant à une reconversion. Avec ou sans bac, après inscription auprès de Pôle Emploi, des solutions de formation, intégralement financées, existent. Elles sont accessibles également via le compte personnel de formation [CPF]. Différents organismes, publics ou privés, proposent des formations qualifiantes, directement valorisables sur le marché du travail. L'Agence pour la formation professionnelle des adultes [Afpa] en est un exemple.

Jean-Ange Leca est le directeur régional de l'agence pour la Corse. Ce juriste, titulaire d'un master de droit immobilier puis d'un second master en management obtenu auprès de la Kedge business school de Bastia, était auparavant directeur d'Opcalia, organisme paritaire collecteur, agréé par l'État pour collecter les cotisations annuelles des entreprises au titre de la formation professionnelle continue des salariés, et donc organisme financeur de ces formations. Il a pris ses fonctions en février 2020, à quelques jours du premier confinement. «*Pour moi, ce fut presque un bizutage et, dans tous les cas, une période très intense, qui a demandé beaucoup d'adaptation: nos formations ne pouvaient pas être interrompues par la crise sanitaire. En quelques jours, avec les responsables des différents centres, avec les formateurs, avec toutes les*

*équipes, on a mis le distanciel en place, équipé en matériel informatique les stagiaires qui n'en disposaient pas... Malgré les difficultés, aucune formation n'a été interrompue et à l'issue, tous les examens ont eu lieu et avec de très bons résultats. L'aspect positif de cette situation, c'est qu'elle a permis de booster la digitalisation de l'offre. Lors du second confinement, nous étions mieux préparés: nous pratiquons en ce moment un mix-learning, qui associe une partie de distanciel avec des cours pratiques en présentiel.*»

Chaque année, l'Afpa de Corse forme plus de 2000 personnes: des chômeurs ou des professionnels, dans le cadre de leur formation continue. «*Nous répondons à une mission de service public, poursuit Jean-Ange Leca. L'Afpa est un établissement public industriel et commercial [Epic] au service de la région, de l'État, des branches professionnelles et des entreprises. Nous sommes présents dans toute l'île, sur 10 sites: Ajaccio, Corte, Borgo, Porto-Vecchio, Ghisonaccia, Propriano, Bastia [deux sites] et L'Île-Rousse. Nous proposons même sur certains d'entre eux [Corte, Ajaccio] des possibilités d'hébergement. La Collectivité de Corse, qui est un de nos principaux financeurs, définit une politique de formation en fonction des besoins du marché du travail local. Nous y sommes associés et à 80% c'est à ces demandes très précises que nous répondons. Mais nous sommes également, pour 10% environ de notre travail, au service des entreprises afin de répondre à leurs attentes en matière de formation continue. Les 10% restant sont consacrés aux travaux d'expertises, d'études,*



Le plateau technique destiné au travail sur les lignes à haute-tension

## « La force de l'Afpa est de mettre en place des formations concrètes pour des métiers en tension sur le territoire. »

aux validation des acquis d'expériences [VAE], etc. » C'est donc chaque année près d'une centaine de formations qui vont de l'apprentissage des langues à la préparation du permis de conduire, en passant par l'utilisation de l'outil informatique, les formations qualifiantes dans des métiers en tension (bâtiment, informatique, hôtellerie, service à la personne, comptabilité et gestion des entreprises, fibre, ...) que propose l'Afpa de Corse. « Nos chiffres sont éloquentes: avec 82,2% de réussite au titre professionnel, 85,4% de stagiaires satisfaits et 69,4% d'accès à l'emploi dans les 6 mois, l'Afpa montre son efficacité. De plus, nos formateurs s'engagent à suivre leurs stagiaires jusqu'à leur retour à l'emploi, même si, la situation étant particulièrement difficile actuellement, nos derniers diplômés n'ont pas encore pu être tous recrutés dans les délais habituels. »

L'agence dispose de locaux et de plateaux techniques de dernière génération: le centre de Corte, par exemple, offre toutes les situations adaptées aux métiers de la construction et du bâtiment, mais on y voit aussi de hauts poteaux électriques sur lesquels les personnels d'EDF s'entraînent comme sur des lignes à haute-tension, des toitures où installer des panneaux solaires, etc. « Nous formons également ici des ambassadeurs du tri. Notre objectif est d'en faire un « Ecocentru » axé sur le respect et la préservation de l'environnement. Le centre sera d'ailleurs bientôt rénové et les toitures équipées de panneaux photovoltaïques » poursuit Jean-Ange Leca. Les missions de l'Afpa lui tiennent à cœur d'au-

tant que, par choix ou par nécessité, la vie active conduit désormais à changer de métier, parfois 4 ou 5 fois. « Ces passages sont des moments délicats, angoissants, et la crise du coronavirus risque d'amplifier ces situations. Mon objectif est de dynamiser encore davantage - s'il le fallait -, l'Afpa de Corse, de faire connaître largement les solutions de retour à l'emploi qu'elle propose, de faire de nos centres des « AFPAese » c'est-à-dire des tiers-lieux de l'insertion sociale et professionnelle proposant des solutions globales: on y trouvera des épiceries solidaires, des chantiers d'insertion, des bureaux des Missions locales pour l'emploi, etc. Nous sommes d'ailleurs en lien avec l'Université de Corse sur ce projet au service des ambitions du territoire. » Quant aux plus jeunes, ce que leur disent l'Afpa et l'ensemble des solutions de formations professionnelles (Greta, CFA, Cnam, IMF et bien d'autres) mises en place par l'Etat, les Chambres consulaires, des associations ou des privés, c'est que là où la formation initiale de l'Education nationale a échoué, rien n'est perdu: on n'est pas soi-même en échec. Qu'on ait raté ou pas ses études, des possibilités existent pour s'insérer dans l'emploi: « Dans le cadre du plan de relance, nous avons d'ailleurs pour mission d'accompagner les jeunes de 16 à 18 ans afin de leur permettre de trouver une sortie positive, une formation qualifiante qui peut être rémunérée (700€ environ) et parfois un retour à l'étude. La force de l'Afpa est de mettre en place des formations concrètes pour des métiers en tension sur le territoire. » ■ Claire GIUDICI

## PETITES VILLES

# SANTÉ FINANCIÈRE GLOBALEMENT SAIN EN 2019

**La dernière édition du Regard financier sur les petites villes indique qu'en 2019, la santé financière des petites villes françaises était, dans l'ensemble, satisfaisante grâce à une gestion rigoureuse. Avec cela dit quelques réserves pour certaines, dans la perspective du choc lié à la crise sanitaire**

**En partenariat** avec l'Association des petites villes de France, La Banque postale-Collectivités locales a publié le 6 décembre la 6<sup>e</sup> édition de l'étude annuelle *Regard financier sur les petites villes*, qui s'appuie sur l'analyse des comptes 2019 des 4 085 communes françaises de 2 500 à 25 000 habitants représentant un total de 26,3 millions d'habitants, soit 39% de la population française au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Elle révèle qu'à la fin du mandat municipal qui s'est achevé en mars 2020 ces petites villes présentaient une situation financière globalement saine, ce qui témoigne de la rigueur de leur gestion durant une période pourtant marquée par des réformes institutionnelles ayant, rappelle La Banque postale-Collectivités locales, «*profondément impacté le bloc communal, sur fond de contraintes budgétaires fortes*». L'étude confirme en effet, avec une progression de l'épargne de 3,8% en euros par habitant, que les petites villes ont été en mesure de poursuivre l'amélioration de leur situation financière, ce qui résulte en partie d'une maîtrise de leurs dépenses de fonctionnement et d'une amélioration de leurs recettes. Stabilisées sur la période 2013-2019, les dépenses de fonctionnement des petites villes, qui s'établissent en moyenne à 1 017 euros par habitant et s'élèvent à un total de 26,7 milliards d'euros (sur le budget principal), n'ont progressé que de 0,3% en 2019 tandis que leurs recettes de fonctionnement ont augmenté de 0,4%, pour atteindre une moyenne de 1 266 euros par habitant, malgré une baisse globale (-0,6%) de la dotation globale de fonctionnement (DGF). Au reste, en moyenne et en euros par habitant, ces dépenses de fonctionnement sont restées quasiment stables entre 2013 et 2019, la hausse sur six ans étant de 0,5%, avec un taux de croissance annuel moyen de 0,07%.

En 2019, l'épargne brute -qui sert à financer les remboursements d'emprunts et les dépenses d'investissement- des petites villes s'élève à 4,9 milliards d'euros, soit une moyenne de 191 euros par habitant. La reprise de l'épargne accompagnait une forte hausse de l'investissement, puisque celui-ci progressait de 14,3% en moyenne pour l'ensemble des communes étudiées. Toutefois, cette moyenne cachait des disparités fortes car si une petite ville sur quatre a investi moins de 192 euros par habitant, une sur quatre a investi plus de 474 euros par habitant. Par ailleurs, tempèrent les auteurs de l'étude, «*Ces montants moyens restent cependant inférieurs à ceux constatés à la fin du précédent mandat. Dans le contexte actuel, la question peut être posée de l'implication des pe-*

*tites villes dans la relance de l'investissement en début de mandat.*» L'étude se penche également sur la part des dépenses d'équipement financées par des subventions départementales et régionales entre 2014 et 2019. Il semble que, de ce point de vue, les petites villes de Corse soient parmi les mieux loties, car si dans certaines régions, le niveau d'intervention de la région ou des départements est de 5 à 10% -lorsqu'il n'est pas compris entre 0 et 5%- dans l'île, il se situe, dans le cas le moins favorable, entre 10 et 25% et peut même dépasser les 25%.

Pour autant, il s'agit là d'un constat d'ensemble qui ne saurait occulter «*la diversité des situations individuelles*». Et, prévient La Banque postale-Collectivité locales, «*La capacité à absorber le choc de la crise sanitaire et économique et à participer au plan de relance ne seront pas les mêmes pour toutes les petites villes. Ainsi, les communes comprises entre 10 000 et 25 000 habitants, qui ont une épargne nette et la trésorerie en 2019 très en deçà des niveaux de celles du bas de la strate, pourraient être plus*

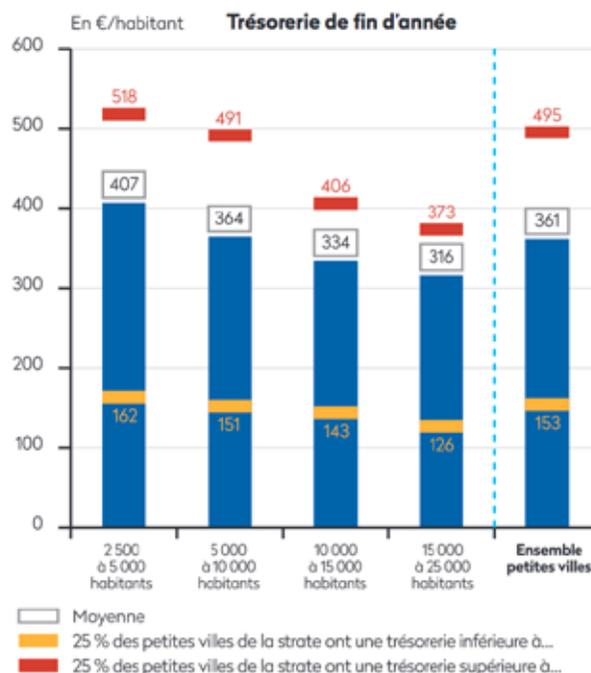
### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

En €/habitant	Evolution 2013/2019	TCAM* 2013/2019	Evolution 2018/2019
Communes de : 2 500 à 5 000 habitants	1,8%	0,3%	0,4%
5 000 à 10 000 habitants	-0,2%	0,0%	0,7%
10 000 à 15 000 habitants	0,6%	0,1%	0,0%
15 000 à 25 000 habitants	-1,3%	-0,2%	0,0%
Ensemble des petites villes	0,5%	0,07%	0,3%

\* TCAM : taux de croissance annuel moyen

### TRÉSORERIE EN EUROS PAR HABITANT

Une trésorerie des petites villes en fin d'année de **9,5 milliards d'euros**, soit **361 euros par habitant**.



### ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE ET DE TRÉSORERIE

Communes de :	Evolution 2018/2019 Dette	Evolution 2018/2019 Trésorerie
2 500 à 5 000 habitants	0,4%	0,1%
5 000 à 10 000 habitants	-0,7%	-4,3%
10 000 à 15 000 habitants	-3,1%	-3,3%
15 000 à 25 000 habitants	1,4%	-1,3%
Ensemble des petites villes	-0,4%	-2,1%

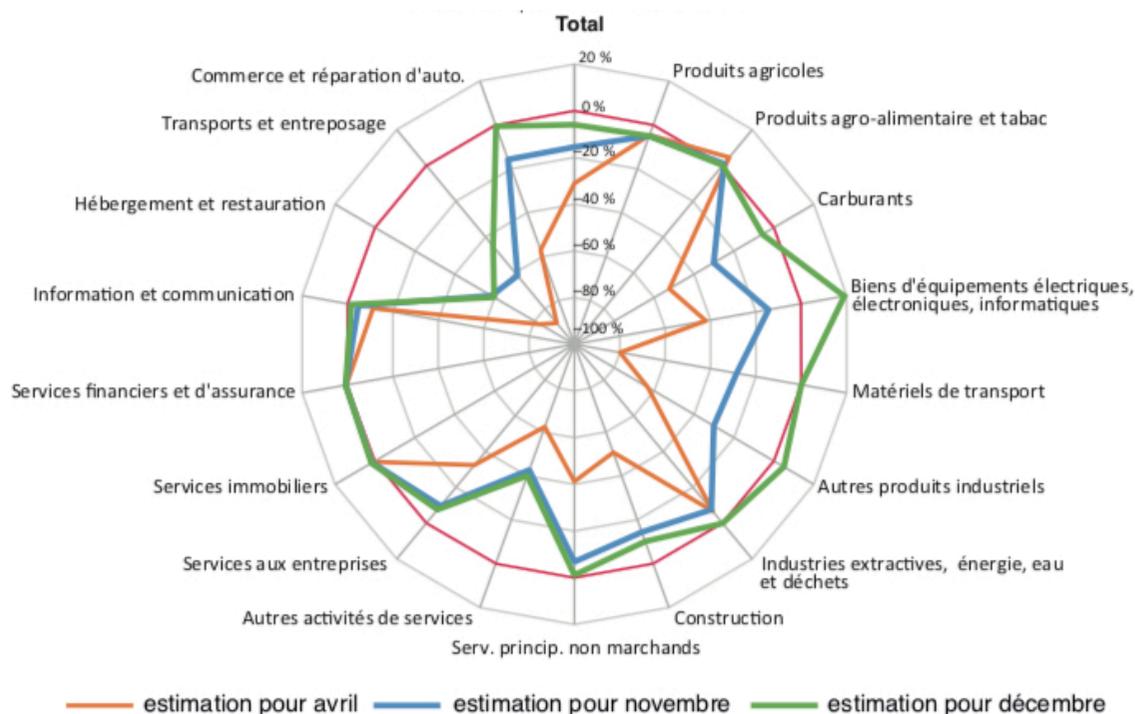
ECONOMIE ET PANDÉMIE

# CONJONCTURE ET CONJECTURES

Dans une note de conjoncture publiée le 15 décembre, l'Insee dresse le bilan économique d'une année 2020 dominée par la pandémie de Covid-19. L'institut tente également de dégager des perspectives pour 2021 et se montre, compte tenu d'un certain nombre d'inconnues, raisonnablement optimiste.

## CONSOMMATION DES MÉNAGES ESTIMÉE EN AVRIL, EN NOVEMBRE ET PRÉVUE EN DÉCEMBRE

en écart au 4<sup>e</sup> trimestre 2019



Lecture : la perte d'activité dans l'hébergement et la restauration est estimée à -60 % en décembre 2020 contre -83 % estimée en avril (en écart au quatrième trimestre 2019).

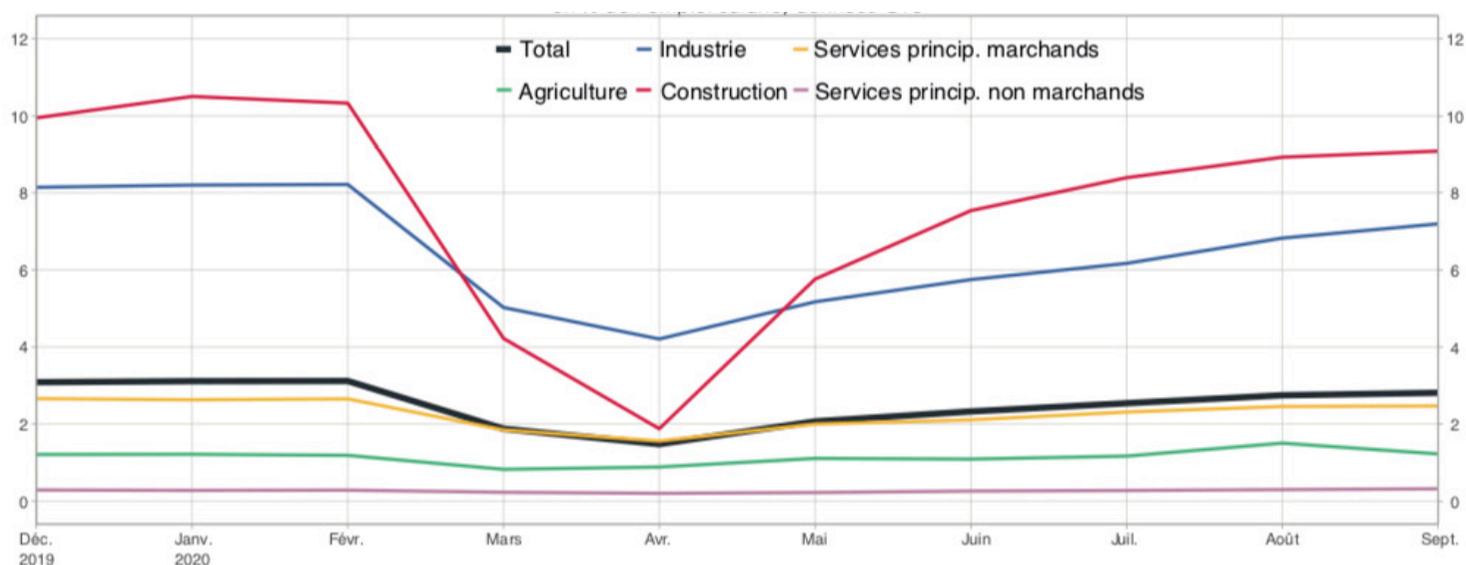
Source : calculs Insee à partir de sources diverses

Dans sa note de conjoncture du 15 décembre, l'Insee dresse le bilan économique d'une année 2020 placée sous le signe de la crise liée à la Covid-19. Force est de constater que «10 mois après le début du premier confinement, la situation sanitaire demeure le principal déterminant de l'activité». Cela étant, si le deuxième déconfinement s'opère de manière plus graduelle que le premier, l'analyse des montants agrégés de transactions par carte bancaire CB indique que la réouverture fin novembre des commerces «non essentiels» a permis un rebond de la consommation des ménages. Celle-ci, qui aurait chuté en novembre à 15% sous son niveau d'avant-crise, comblerait ainsi en décembre près des deux tiers de cet écart pour revenir à 6% sous le niveau du quatrième trimestre 2019. En revanche, le contraste entre novembre et décembre serait un peu moins marqué en ce qui concerne le produit intérieur brut (PIB), avec une perte d'activité estimée à 12% en novembre puis ramenée à 8% en décembre. Au total sur le dernier trimestre 2020, l'activité «retomberait donc à 8% sous son niveau d'avant-crise [l'écart s'était réduit à 3,7% au troisième trimestre], soit un recul d'environ 4% en variation trimestrielle». L'Insee observe par ailleurs que l'emploi pâtirait également de ce deuxième confinement; après avoir connu un «rebond vigoureux» au troisième trimestre, avec + 400 000 créations d'emplois

nettes entre fin juin et fin septembre, l'emploi salarié reculerait en effet à nouveau sur ce quatrième trimestre 2020 avec une prévision de - 300 000 emplois. De plus, la population active se contracterait également, comme lors du premier confinement, sous l'effet des difficultés à rechercher un emploi dans ces circonstances et, prévient l'Insee, «une nouvelle baisse en trompe-l'œil du taux de chômage serait alors observée [8% prévu en fin d'année, après 9% au troisième trimestre]; en contrepartie, le halo (NDR: personnes sans emploi qui souhaitent travailler mais ne sont pas en recherche active et/ou ne sont pas disponibles) autour du chômage augmenterait fortement». En moyenne annuelle, l'ordre de grandeur du recul du PIB en 2020 est confirmé à - 9%. Pour aller plus avant dans l'analyse, l'Insee s'est penché sur la décomposition de cette baisse, selon les trois approches du PIB en comptabilité nationale [production, demande, revenu]. Il apparaît que l'approche «production» reflète les forts contrastes sectoriels inhérents à la crise actuelle, les pertes d'activité étant largement conditionnées au degré d'exposition de chaque secteur aux mesures qui ont pu être prises pour tenter d'endiguer la pandémie. On note alors que le recul de 9 points du PIB sur l'année concerne surtout les services marchands et en particulier les transports, l'hébergement-restauration, le commerce et les services aux ménages. D'autres sec-

**TAUX DE RECOURS À L'INTERIM PAR SECTEUR ENTRE DÉCEMBRE 2019 ET SEPTEMBRE 2020**

en % de l'emploi salarié, données CVD'S



Lecture : l'intérim représentait 9,1 % de l'emploi salarié dans le secteur de la construction en septembre 2020.

Champ : France (hors Mayotte).

Sources : Dares pour l'intérim par secteur Insee, calculs Insee

**« La chronique au mois le mois de la reprise économique demeure néanmoins incertaine d'ici la mi-2021, le risque d'un nouvel emballement épidémique faisant peser une épée de Damoclès au-dessus des activités les plus susceptibles d'être bridées par les mesures d'endiguement, activités qui représentent tout de même environ 10 % du PIB français. »**

teurs tels que la construction, l'industrie et les autres services ont également été affectés, plus particulièrement pendant le premier confinement, mais auraient appris à « vivre avec le virus » via les protocoles sanitaires et le télétravail. Selon l'approche « demande », près de 8 points des 9 % de recul du PIB sont liés à la contraction de la demande intérieure. Tous les principaux postes de la demande se sont bien sûr contractés en 2020 et le recul de la consommation des ménages [qui représente plus de la moitié du PIB] pèse lourd dans cette contraction. Cela étant, la consommation des ménages a moins chuté que le PIB. Quant à l'approche « revenu », elle traduit les soutiens budgétaires massifs en vue de protéger les revenus et le tissu productif, « même si en la matière des disparités existent entre les ménages ou entre les entreprises ». Ainsi, en moyenne annuelle, si le pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages a diminué, la baisse ne serait « que » de l'ordre de 0,3 % en 2020, et de 0,9 % en le ramenant au nombre d'unités de consommation. « Cela traduit notamment le fait que grâce au dispositif de chômage partiel, l'emploi baisserait beaucoup moins que l'activité : entre le quatrième trimestre 2019 et le quatrième trimestre 2020, 600 000 emplois salariés [et 700 000 en incluant les non-salariés] seraient détruits, soit 2,3 % du niveau d'avant-crise ».

Durant le premier confinement, l'activité économique française a eu tendance à chuter plus lourdement que dans d'autres pays, mais aurait rebondi vivement ensuite. Reste à voir ce qu'on est en droit d'espérer de l'année qui vient. L'Insee se veut raisonnablement optimiste. Après une année 2020 durant laquelle, au plan sanitaire comme économique, les politiques publiques ont dû « parer au plus pressé », l'institut estime que « avec 2021 devrait arriver le temps des remèdes plus pérennes » avec l'espoir, en particulier, de voir la vaccination permettre de juguler l'épidémie et lever les restrictions qui pèsent sur la vie économique et sociale. Parallèlement, les éco-

nomies européennes devraient bénéficier – au-delà des soutiens d'urgence – des différents plans de relance préparés ces derniers mois. Reste qu'à court terme, la situation sanitaire continuera de faire l'objet d'une vigilance accrue et il est possible que pendant quelques mois encore la reprise ondoie au gré des mesures de restrictions. Par ailleurs d'autres aléas, dont notamment les modalités du Brexit, sont susceptibles d'affecter les prévisions. L'hypothèse avancée est celle d'une stabilisation progressive de la situation sanitaire, qui permettrait d'ici juin de retrouver une activité économique proche de celle observée pendant l'été dernier. « Le PIB rebondirait ainsi de + 3 % au premier trimestre 2021, puis de + 2 % au deuxième. L'activité en juin 2021 ne serait ainsi plus « que » 3 % sous son niveau d'avant-crise. » Mais « la chronique au mois le mois de la reprise économique demeure néanmoins incertaine d'ici la mi-2021, le risque d'un nouvel emballement épidémique faisant peser une épée de Damoclès au-dessus des activités les plus susceptibles d'être bridées par les mesures d'endiguement, activités qui représentent tout de même environ 10 % du PIB français. »

Il est à noter que la note de conjoncture a été réalisée avant que des pays comme l'Allemagne, l'Italie ou les Pays-Bas reviennent à des mesures de confinement. Et avant l'annonce de la détection au Royaume-Uni d'une nouvelle souche de Covid-19, beaucoup plus contagieuse, qui a contraint plusieurs pays à prendre des mesures de restriction à l'égard des passagers en provenance du Royaume-Uni. Le ministre de la Santé, Olivier Véran, s'est certes voulu rassurant, déclarant le 21 décembre que cette mutation présentait un « risque théorique » s'agissant de l'efficacité des tests de dépistage comme des vaccins. On se souvient cela dit que 11 mois auparavant, sa prédécesseure, Agnès Buzyn, se voulant elle aussi rassurante, avait jugé que le risque de voir la Covid-19 se propager en France était « très faible » ■ AN

## DES SECTEURS PLUS DURABLEMENT AFFECTÉS

Après la chute de l'activité en France en mars puis avril 2020, la reprise qui s'est entamée à la levée du confinement et s'est poursuivie au cours du troisième trimestre a fait apparaître des disparités entre différents secteurs économiques. Certains ont vu leur activité se rapprocher rapidement de son niveau d'avant-crise. Tandis que d'autres, au contraire, ont été beaucoup plus durablement pénalisés ; c'est le cas des secteurs principalement liés à des activités de services – transport de voyageurs (ferroviaire et aérien), hébergement-restauration, activités sportives et culturelles – mais aussi, dans une moindre mesure, à des activités industrielles (construction ferroviaire et aéronautique).

Or en 2018, ces activités représentaient environ 9% de la valeur ajoutée de l'économie française, dont 1% dans l'aéronautique, 4% dans les services de transports, 3% dans l'hébergement-restauration et 1% dans les activités culturelles et sportives.

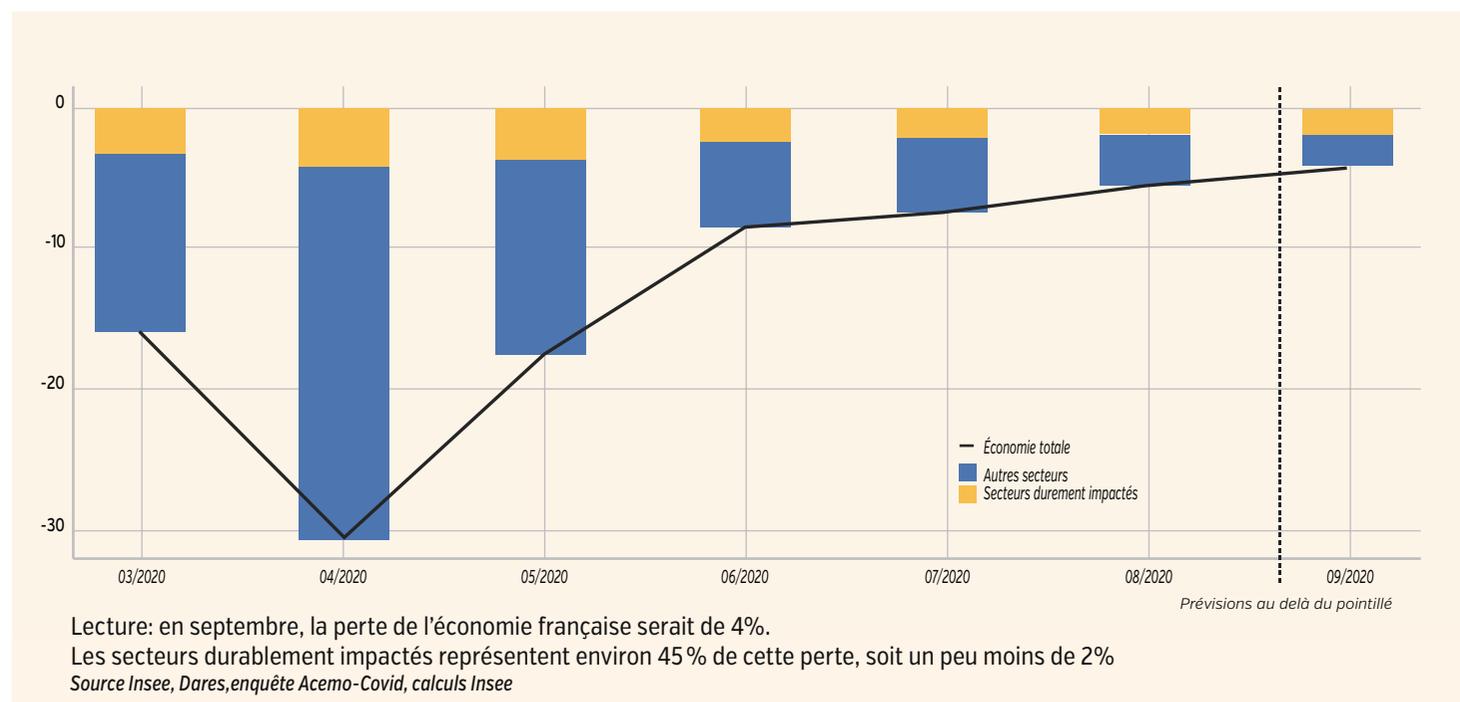
Au total, elles équivalent à 13% de l'emploi salarié, soit environ 3,3 millions de personnes fin 2019.

Ces secteurs qui sont potentiellement les plus durablement affectés par la crise sanitaire représentaient déjà, au moment du confinement, une part notable de la perte d'activité de l'économie française.

En avril, leur activité se situait en moyenne à 48% en deçà du niveau d'avant-crise, représentant environ 15% de la perte d'activité totale. À partir de mai, avec la levée du confinement, si l'activité s'est rapidement redressée dans la plupart des secteurs, les secteurs les plus touchés ne se sont redressés que très légèrement durant l'été : leur activité est restée en juillet à 25% en deçà du niveau d'avant-crise, soit un tiers de la perte totale d'activité.

À l'opposé, les secteurs qui apparaissent gagnants, au moins ponctuellement, avec un niveau d'activité au-dessus de celui d'avant-crise sont ceux de l'industrie pharmaceutique, des services d'information, des télécoms et du commerce de détail qui représentent environ 8% de la valeur ajoutée totale. Cependant, l'ampleur de leur surcroît d'activité resterait faible au regard des pertes essuyées par les secteurs les plus touchés.

En termes d'emploi, le recul entre fin 2019 et le deuxième trimestre 2020 a été fortement concentré dans les secteurs durablement affectés : entre le quatrième trimestre 2019 et le deuxième trimestre 2020, plus de 700 000 emplois salariés ont été perdus et près d'un tiers de cette perte se concentre dans les secteurs durablement impactés, soit 220 000 emplois, alors même qu'ils ne représentent que 13% de l'emploi salarié. Ce sont aussi ces secteurs ont fait davantage appel au dispositif d'activité partielle : 45% des heures d'activité partielles sont ciblées sur les secteurs durablement impactés. La baisse d'effectifs mesurée au premier semestre 2020 dans ces secteurs, d'un peu moins de 7% par rapport au quatrième trimestre 2020, reste ainsi plus faible que la dégradation de leur activité, environ 30%. ■ AN



SOCIÉTÉ

# CES SENIORS QUI CUMULENT EMPLOI ET RETRAITE

Foin des clichés sur les vieux Corses oisifs se chauffant au soleil.

**Si, comme dans les autres régions françaises, le cumul emploi-retraite est rare dans l'île, une récente étude de l'Insee nous apprend que la proportion d'hommes retraités en emploi en Corse est de 65%, contre une moyenne de 57% en France «de province».**

**Tous les retraités**, quel que soit leur ancien statut professionnel, peuvent bénéficier du cumul emploi-retraite. En Corse, en 2017, sur 81000 retraités ou préretraités, 1500 déclaraient occuper un emploi. Comme dans les autres régions françaises, le cumul emploi-retraite y restait donc marginal puisqu'il concernait seulement 1,8% des retraités ou préretraités de la région.

Les retraités en emploi sont généralement plus jeunes que l'ensemble des retraités. En 2017, ils avaient en moyenne 66,7 ans, un âge proche de la moyenne France «de province», mais nettement inférieur à celui de l'ensemble des retraités qui est de 73 ans. Les moins de 65 ans représentaient d'ailleurs 34% des retraités en emploi contre 17% de l'ensemble des retraités. L'explication tient d'une part au fait que les plus jeunes retraités sont moins concernés par d'éventuels problèmes de santé empêchant la poursuite d'une activité et d'autre part au fait que certains fonctionnaires bénéficiant d'un statut spécial, comme les militaires, peuvent faire valoir leur droit à la retraite avant 62 ans et profitent du dispositif de cumul de façon anticipée. Ainsi, le taux de retraités en emploi parmi l'ensemble des retraités décroît avec l'âge, de 14% parmi les moins de 55 ans à moins de 1% pour les 75 ans et plus. En Corse, les hommes constituaient la majorité des retraités en emploi (65%), soit 8 points de plus par rapport à la «France de province», alors qu'ils représentent 49% de l'ensemble des retraités.

Les retraités en emploi sont plus souvent diplômés que l'ensemble des retraités. En Corse, 28% étaient diplômés du supérieur contre 17% pour l'ensemble des retraités, à l'inverse 36% n'avaient aucun diplôme, soit 12 points de moins que l'ensemble des retraités. En effet, non seulement la population des retraités en emploi est plus

jeune donc plus souvent diplômée, mais les difficultés à remplacer les emplois à fortes qualifications peuvent aussi s'avérer plus importantes et inciter les plus diplômés à continuer leur activité. Il semblerait aussi que la motivation à poursuivre un emploi soit supérieure lorsque l'on occupe un métier valorisant et intellectuellement stimulant : plus leur diplôme est élevé, plus le taux de retraités qui cumulent emploi et retraite l'est également, de 1,4% pour les personnes sans diplôme à 2,8% pour les diplômés du supérieur. La Corse compte un taux plus élevé que la moyenne de retraités qui, cumulant emploi et retraite, ont le statut d'indépendant : 38%, soit 4 points de plus que celui de «France de province». Ainsi, 25% étaient artisans, commerçants ou chefs d'entreprise tandis que les professions libérales représentaient 7% des activités exercées par des retraités en emploi.

En Corse, 39% de retraités en emploi occupent un poste à temps partiel. C'est trois fois plus que pour l'ensemble des actifs en emploi (12%). Cela tient en partie à la législation sur le cumul emploi-retraite qui fixe un plafond de revenus mais également à un désir de disposer, avec l'âge, de davantage de temps libre pour une sortie de la vie active en douceur. En effet, les retraités en emploi sont plus régulièrement à temps partiel après 65 ans. Cependant, sur l'île, le taux de retraités en emploi à temps partiel est nettement inférieur à celui de France de province (70%). Cette spécificité, note l'Insee, est liée à la proportion plus importante d'hommes retraités en emploi en Corse, ceux-ci étant trois fois moins souvent à temps partiel que les femmes. Elle tient aussi à la part plus élevée d'emplois non salariés pour lesquels la notion de temps de travail a moins de sens ou est souvent associée à un exercice à temps complet. ■ AN

Source : Insee Flash Corse N° 56

## EN CORSE, UN TIERS DES RETRAITÉS EN EMPLOI A MOINS DE 65 ANS

répartition des retraités et préretraités exerçant un emploi selon leur tranche d'âge

## UN CHOIX PLUTÔT MASCULIN

comparaison des principales caractéristiques des retraités en emploi corses en 2017

Part (en %)	Corse			France de province
	Retraités en emploi	Ensemble des retraités	Ensemble des actifs occupés	Retraités en emploi
des hommes	65	49	54	57
des moins de 65 ans	34	17	98	25
des diplômés du supérieur	28	17	34	26
des non salariés	38	/	18	34
des emplois à temps partiel	39	/	12	70

Source : Insee, Recensement de la population 2017, exploitation complémentaire



Source : Insee, Recensement de la population 2017, exploitation complémentaire

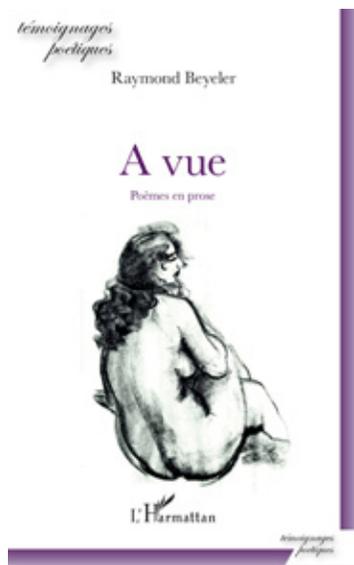


# LES RENDEZ-VOUS DE JACQUES FUSINA...

LIVRES, MUSIQUE, ARTS & SPECTACLES, CINÉMA

## A VUE

Raymond Beyeler



**Raymond Beyeler**  
*A Vue,*  
 poèmes en prose  
 L'Harmattan,  
 coll. Témoignages poétiques, 2020

**C**e sont des poèmes en prose que nous présente sous ce titre Raymond Beyeler dans un recueil de taille modeste édité chez L'Harmattan. On connaît moins les poètes que les romanciers dans notre pays, quoique cet auteur ait déjà publié depuis 1977 une dizaine d'autres œuvres chez divers éditeurs, ainsi que dans un certain nombre de journaux et revues.

Le présent recueil dans la collection éditoriale «*Témoignages poétiques*» comporte trois sections dont deux consacrées à des villes, étapes de voyages sans doute, d'autant que l'ensemble est placé sous une épigraphe de Valéry Larbaud, grand écrivain-voyageur s'il en fut. Car le voyage n'est pas toujours une fuite mais il s'impose parfois «*pour que la vie ne s'enfuie pas*» si l'on en croit du moins Federico Garcia Lorca, évoqué lors de l'étape andalouse de Grenade. Car l'itinéraire de Beyeler, partant de Paris où il réside, passe par des escales comme Baltimore, Parme, Anvers, Kandahar, Dresde, Budapest ou Jersey, villes et continents d'Europe et d'ailleurs: autant d'impressions fugaces ou insistantes, visions d'observateur ou sensations intimes sont ainsi égrenées au fil des pages.

Certaines des notations plus personnelles pourront surprendre le lecteur qui ignore sans doute que l'auteur figure parmi de nombreuses réalisations cinématographiques où il tient parfois des rôles de personnages divers dont les décors et les costumes impriment alors ce climat particulier de la photographie et des tournages.

Les étapes de la seconde section *Villes* passent alors par Séville, Saint-Petersbourg, Noirmoutier, Beyrouth, Nürnberg, Cracovie, Auschwitz-Birkenau, Jérusalem, Hydra, Rawalpindi, Venise sans oublier quelques lieux plus proches de la résidence, comme le Marché Saint-Pierre à Paris, où Epinay-sur-Seine, et il est fait référence parfois, comme il est indiqué plus haut, au film de tel réalisateur en cours avec telle ou telle vedette de l'écran.

La section centrale est consacrée à des *Œuvres* visitées dans leur musée habituel: chacune des toiles exposées donne lieu, comme pour les lieux précédemment évoqués, à une perception originale du visiteur, mêlant effets de couleurs et de formes, éléments liés à la conception picturale, connivences plus intimes, à des réflexions plus générales sur l'art et la considération publique, sur les permanences vives ou la beauté des choses...

L'un des tableaux considérés est un grand nu, un fusain de 1960 dû à François Marcepoil, de la collection personnelle de Raymond Beyeler: intitulé *A Vue*, il a donné son titre au recueil et figure de toute sa splendeur en illustration de l'ouvrage.

«*Elle s'attarde sans raison, belle comme la neige, dans la conspiration du silence*» dit le poète de la figure représentée dans une élégante phrase que nous reprenons volontiers car elle donne d'une certaine manière le ton d'ensemble du recueil. ■

# CARNETS DE BORD

## LES MOTS ET LES MAUX DU CORONAVIRUS

par Béatrice HOUCARD



**Le mot de l'année, c'est « Covid ». L'exigence scientifique obligerait à écrire « Sars-CoV-2 », mais va pour Covid, le mot le plus prononcé, le plus écrit, le plus recherché et le plus redouté. Depuis le début de l'année, la pandémie a fait plus de 60 000 morts en France.**

**Avec « Covid », voici quarante autres mots qui ont marqué 2020, cette année qu'on n'est pas près de gommer de nos mémoires.**

**Adresses aux Français.** À six reprises, Emmanuel Macron a accompagné la pandémie d'annonces et de paroles. 12 mars, fermeture des écoles mais maintien du 1<sup>er</sup> tour des élections municipales. 16 mars, confinement [sans prononcer le mot]. 13 avril, perspective du déconfinement pour le 11 mai. 14 juin, réouverture des écoles et des restaurants. 28 octobre, reconfinement. 24 novembre, déconfinement « allégé ». Entre 23 et 36 millions de Français l'ont écouté, avec un record de 36,7 millions le 13 avril. Le 31 décembre, à 20h, l'heure du couvre-feu, il devra trouver des mots justes pour aborder 2021.

**Antigéniques.** [Voir « tests »]

**Applaudissements.** Pendant le premier confinement, aux fenêtres et sur les balcons, les Français ont applaudi leurs médecins et soignants chaque soir à 20h. À l'automne, c'était fini. Tout le monde était las et il faisait nuit plus tôt.

**Asymptomatique.** On peut être positif au Covid-19 sans avoir de symptôme et donc sans être malade mais en étant contagieux. Ce qui ne facilite pas le ralentissement de l'épidémie.

**Attestations.** Pendant les deux confinements et les couvre-feux, il a fallu remplir une « attestation dérogatoire de déplacement » pour sortir, faire ses courses, promener son chien, courir ou prendre l'air. A la main, avec une imprimante ou sur son smartphone, on s'est donné l'autorisation à soi-même. A défaut, 135 euros d'amende. Dissuasif? Peut-être, notamment au printemps. Infantilisant? Sûrement. Ce n'est pas l'exception française que l'on préfère. [Voir « Libertés publiques »]

**Cas contact.** Personne ayant côtoyé une personne testée positive. Pour elle, même punition : sept jours d'isolement [Exemple : Jean Castex, Premier ministre, après le test positif d'Emmanuel Macron].

**Click and collect.** Certains commerces, restaurants et librairies notamment, ont pu malgré le confinement vendre des produits commandés par téléphone ou sur internet. Dans les restaurants, le click and collect continue, sans que l'on sache jusqu'à quand. Ça ne les sauvera pas de la crise économique mais c'est un moindre mal. [voir « Essentiel »]

**Complotistes.** Ils s'en donnent à cœur joie depuis des mois, affirmant par exemple que la pandémie a été organisée mondialement pour supprimer une partie de la population [comme si les dirigeants de dizaines de pays étaient capables de se mettre d'accord sur quoi que ce soit !]. Certains sont allés jusqu'à affirmer, ces derniers jours, que la vidéo d'Emmanuel Macron parlant depuis la résidence de La Lanterne à Versailles [voir « Isolement »] avait été enregistrée par un sosie n'ayant ni le même nez, ni les mêmes oreilles. On pourrait rire de cette nouvelle version du *Masque de fer*, si ce n'était à pleurer.

**Confinement.** On s'est pincé pour y croire. Confinés comme des Chinois par leur dictature [Voir « Wuhan »], les Français réputés râleurs et désobéissants ont finalement fait preuve d'une sacrée discipline. Même la presse allemande l'a relevé !

**Couvre-feu.** C'est un mot qui rappelle la guerre et n'évoquait rien de précis pour la plupart des Français. Une découverte,

surtout quand on pense à ce que sont habituellement les Champs-Élysées le 31 décembre.

**Culture.** L'une des grandes victimes de l'année, avec la restauration, le tourisme, le secteur de l'événementiel. Le bilan de la crise économique sera, lui aussi, meurtrier.

**Déconfinement.** Le « ouf » de soulagement du 11 mai n'a connu que des lendemains qui déchantent.

**Distanciation.** Physique ou sociale, elle a modifié nos comportements : plus d'embrassades, plus de poignées de main et l'attente dehors pour aller chercher le pain. Étonnamment, on s'habitue.

**Distanciel.** Précédé de « en », horrible expression pour dire « à distance ». [Voir « présentiel »]

**Ehpad.** La manière dont sont mortes et ont été enterrées à la va-vite des milliers de personnes âgées restera comme l'une des hontes les plus cruelles ressenties pendant la pandémie.

**Essentiel.** Pendant le second confinement, on pouvait acheter une casserole mais pas un livre, qui ne figurait pas dans la liste des produits dits « essentiels ». Mais qu'est-ce qui est essentiel ? [Voir « click and collect »]

**Experts.** Médecins, journalistes, essayistes, tout le monde s'est improvisé du jour au lendemain spécialiste médical sur les chaînes d'info. On a souvent frôlé l'overdose, la nausée et le naufrage.

**Gel hydro-alcoolique.** Notre nouveau compagnon quotidien. Suggestion : après la pandémie, on pourrait garder l'excellente habitude de se laver les mains car le geste est efficace contre tous les virus.

**Genre.** Covid, masculin ou féminin ? Féminin, a tranché le 7 mai l'Académie française, car le mot vient de l'anglais « disease » qui veut dire maladie. Dans quel autre pays se dispute-t-on sur le sexe, non des anges, mais d'un mot ?

**Gestes barrières.** [Voir « distanciation »]

**Hôpitaux.** Ils ont tenu le choc malgré les lourdeurs administratives, grâce à des médecins et personnels soignants exceptionnels [Voir « applaudissements »].

**Hydroxychloroquine.** Le pseudo remède-miracle du Pr Didier Raoult est déjà passé de mode. Mais que de débats, de blablas, de bêtises proférées très fort en son nom par des gens qui n'y connaissent rien, mais avaient souvent en commun d'apprécier aussi Donald Trump.

**Isolement.** Quand on est positif, on s'isole pour ne pas contaminer les autres. Même Emmanuel Macron, le 17 décembre, a dû s'isoler hors de l'Élysée après avoir subi un tel test. Il a reconnu un probable « moment de négligence ».

**Libertés publiques.** Elles ont parfois été bousculées par l'état d'urgence sanitaire. Pas de quoi crier à la dictature pour autant [voir « Wuhan »]. Mais il n'est pas interdit d'être vigilant.

**Masques.** En mars, le discours officiel était qu'ils ne servaient à rien. En réalité, les stocks étaient au plus bas. Depuis l'été, le port du masque est (presque) devenu un réflexe.

**Médecins.** Les héros de 2020 [Voir « applaudissements » et « Hôpitaux »]

**Pangolin.** L'animal qui serait à l'origine du virus. A moins que ce ne soit une chauve-souris. En réalité, on n'en sait rien.

**PCR** [voir « tests »]

**Présentiel.** Précédé de « en », horrible expression pour dire qu'on est là. [Voir « Distanciel »]

**« Quoi qu'il en coûte ».** Emmanuel Macron l'avait promis dès le 12 mars : pour juguler la crise économique, l'Etat ne comptera pas. Les aides pleuvent « notamment grâce au premier emprunt européen » [on parle d'un coût de 186 milliards d'euros] et souvent bien des situations. Mais jusqu'à quand et avec quelles conséquences sur les finances publiques ?

**Reconfinement.** La mauvaise surprise du 28 octobre.

**Restaurants.** [Voir « Click and collect » et « Culture »]

**Sans contact.** Le paiement par carte bleue pour des sommes jusqu'à 50 € [au lieu de 30 auparavant] a fait un pas de géant. L'un des acquis de la crise sanitaire... en attendant la disparition totale des billets et de la monnaie.

**Science.** N'en déplaie aux contempteurs du progrès, elle a été au rendez-vous : le séquençage du virus a été effectué en seulement cinq jours en France par l'Institut Pasteur dès le 29 janvier et les vaccins n'ont pas mis un an pour être mis sur le marché. Ce n'était jamais arrivé. Chapeau !

**Télétravail.** Au printemps, beaucoup de salariés ont trouvé formidable de travailler chez eux en économisant des heures de transports. A l'automne, l'enthousiasme avait fléchi : sortir de chez soi et discuter avec ses collègues a tout de même du bon. Mais l'expérience aura convaincu certains patrons de permettre le télétravail un ou deux jours par semaine, d'autant que la productivité a plutôt augmenté. Sur ce plan, il y aura un « avant » et un « après » la pandémie.

**Tests.** Antigéniques ou PCR, ils permettent de savoir si on est positif ou non. La France a eu du retard à l'allumage jusqu'à l'été mais, avant les fêtes de fin d'année, se faire tester est devenu un passage quasi obligé pour ne pas mettre ses proches en danger. Ce qui n'autorise pas à faire n'importe quoi si on est testé négatif [Voir « Distanciation » et « Gel hydro-alcoolique »].

**Vaccin.** Il arrive ! La campagne de vaccination va commencer en protégeant d'abord les plus âgés, qui sont les plus fragiles. On verra si les Français sont aussi « antivax » qu'ils l'affirment parfois dans les sondages. Le sort de la pandémie en dépend. [Voir « Science »]

**Visio (en).** À défaut de voir sa famille ou ses amis, une discussion ou un apéro en visio a aidé à lutter contre la solitude.

**Wuhan.** La ville chinoise où tout a commencé il y a un an. Après soixante-seize jours d'enfermement total et des contraintes inenvisageables en France [voir « Libertés »], la ville qui a compté 80 % des 4 000 morts [chiffre officiel] de l'épidémie en Chine a repris une vie normale.

**Zoom.** L'application vedette des visioconférences. ■

TEMPÊTES

# ELSA ET FABIEN SE DÉCHAÎNENT



**Entre le 19 et le 20 décembre 2019**, le sud et l'est de la France sont traversés par la tempête Elsa. Vents forts et pluies torrentielles concernent plus particulièrement les régions Sud-Ouest, Côte d'Azur et Corse où l'on enregistre d'importants cumuls de précipitations, plus notamment en Corse-du-Sud: 180mm à Petreto-Bicchisano, 146mm à Quenza et Sampolo. Dans la région d'Ajaccio, la Gravaona connaît une crue qui atteint les 630/m<sup>3</sup> seconde et submerge les pistes de l'aéroport de Campo dell'Oro – Napoléon Bonaparte, contraint dès lors de fermer.

Ce n'est pourtant qu'un début. Car en cette fin d'année, une tempête chasse l'autre. À peine Elsa s'en est-elle allée qu'arrive, dans sa foulée immédiate, la tempête Fabien qui s'abat violemment sur l'île, du 21 au 23 décembre. À nouveau des pluies, ainsi que des fortes rafales. Alors que celui d'Ajaccio est toujours sous les eaux, les autres aéroports de Corse sont fermés, tout comme les ports, contraints de dérouter leurs navires au départ ou à destination de la Corse, par ailleurs plusieurs voies routières sont coupées. Dans la nuit du 21 au 22, Ajaccio se retrouve isolée, tous ses accès routiers de la ville ayant été complètement fermés, en raison des risques que la circulation pouvait impliquer pour la population: un arrêté préfectoral interdit toute circulation à compter de 21 heures, et la consigne sera suivie à la lettre.

Inondés aussi, les locaux de la compagnie aérienne régionale Air Corsica, dont toutes les équipes vont devoir, dans des conditions très difficiles, répondre aux sollicitations – voire parfois aux récriminations – de tous les passagers dont les vols ont dû être annulés et qui craignent de ne pouvoir rejoindre les leurs pour Noël.

Si la partie sud de l'île est la première à essuyer les assauts de la tempête Fabien, le mauvais temps va ensuite gagner la Haute-Corse. Pluies importantes et vents violents s'installent durablement et bientôt, toute la Corse est concernée par ce phénomène de forte intensité. Sous l'effet des pluies diluviennes, plusieurs cours d'eau sortent de leur lit, dont le Golo, en particulier dans les secteurs de Ponte-Leccia et de Barchetta où la crue est jugée préoccupante.

La montée des eaux nécessite parfois l'intervention des secours. Ainsi, en Haute-Corse, dans la plaine de Vescovato mais aussi à Ponte-Novu plusieurs personnes sont évacuées. Ces inondations,

si elles occasionnent des dégâts, ne font aucune victime. Dans le secteur d'Ajaccio, une octogonaire portée disparue depuis le 21 au soir sera retrouvée indemne le lendemain. Aux fortes pluies et à la montée des eaux s'ajoutent les dommages causés par le vent qui, dans certains secteurs côtiers souffle à plus de 200km/h et dépasse les 140km/h dans l'intérieur des terres: à la station du cap Sagro, dans le Cap corse, un maximum 206km/h est enregistré, tandis qu'à Bastia le vent atteindra une pointe de 169 km/h, du jamais vu. Outre que le vent, en entraînant la formation de houle, ne favorise pas l'évacuation des eaux, la violence des rafales occasionne divers dégâts: arbres arrachés, toitures emportées ou encore lignes électriques rompues. Environ 19000 foyers vont ainsi se trouver privés d'électricité, plus particulièrement dans le rural, alors que les conditions météo rendent extrêmement difficile le travail des équipes d'EDF pour rétablir les lignes. Durant près de 72h, la Corse est isolée et quasiment paralysée. Un retour à la normale commencera à s'opérer à partir du 23 décembre. Si le trafic ferroviaire reste à l'arrêt en raison de chutes d'arbres sur les voies, les traversées maritimes reprennent, de même que le trafic aérien, Air Corsica ayant redéployé son programme de vols sur l'aéroport de Bastia et mis en place un transfert par autocar pour les passagers souhaitant rejoindre Ajaccio, dont l'aéroport reste inutilisable. Personne ne manquera le Noël en famille prévu. Restera cela dit à faire le bilan des dégâts. ■ PMP

## UN AN PLUS TARD

*Le 6 janvier 2020, la commission interministérielle, réunie dans le cadre de la procédure accélérée rend un avis favorable à la reconnaissance en état de catastrophe naturelle de 51 communes corses victimes d'inondations. Et en cette fin décembre 2020, les inquiétudes de ceux qui désiraient rejoindre l'île pour Noël ou la St Sylvestre étaient d'ordre non pas météorologique mais sanitaire, avec notamment l'obligation d'effectuer un test de dépistage de la Covid-19... dont ils ne sont cela dit pas tenus de produire le résultat. ■ PMP*





# L'AUE, un outil au service de la Corse

## AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- Elaborer et accompagner la mise en œuvre du PADDUC,
- Assister les collectivités dans l'élaboration et la révision de leurs documents d'urbanisme et/ou leurs projets de territoire,
- Assurer l'observation et le suivi des marchés fonciers et immobiliers,
- Définir et réaliser des opérations d'aménagement, de construction ou de réhabilitation immobilière pour toute personne publique ou privée.

## ENERGIE, AIR, CLIMAT

- Accompagner les collectivités, entreprises et particuliers dans les domaines du développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie,
- Elaborer et assurer la mise en œuvre du Schéma Régional Climat Air Énergie,
- Assurer l'observation et le suivi des consommations d'énergie et d'émissions de gaz à effet de serre,
- Réaliser des missions opérationnelles et commerciales dans le domaine énergétique.



**Cullettività,  
ghjente,  
impresa...  
l'AUE à fiancu à voi !**